

CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL

LES PORTES DE L'ESSONNE

2015 - 2020

Version au 22/05/2015 soumise à
approbation du Conseil Communautaire du 11 Juin 2015



ville de
Juvisy



SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| <i>Préambule</i> | 3 |
| <i>PARTIE 1 : les portes de l'Essonne : une agglomération dans la réforme de la Politique de la Ville</i> | 5 |
| A) Présentation synthétique de la CALPE | 5 |
| B) Le territoire d'intervention du nouveau contrat de ville intercommunal..... | 7 |
| C) Les quartiers prioritaires : | 10 |
| D) Les quartiers de veille active : | 14 |
| E) Les quartiers vécus | 20 |
| F) État des lieux de la Politique de la Ville sur l'EPCI..... | 24 |
| <i>PARTIE 2 : la gouvernance</i> | 36 |
| A) Les modalités de pilotage..... | 37 |
| B) L'ingénierie : les modalités de l'animation territoriale | 41 |
| C) La participation des habitants | 42 |
| <i>PARTIE 3 : le cadre stratégique du contrat</i> | 46 |
| A) Le diagnostic participatif établi par pilier | 46 |
| B) Les orientations stratégiques par grandes thématiques | 67 |
| <i>PARTIE 4 : les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre</i> | 68 |
| Les objectifs opérationnels et les actions prioritaires pour 2015 et 2016 | 68 |
| <i>PARTIE 5 : Les engagements des partenaires</i> | 137 |
| A) Les engagements généraux | 137 |
| B) Les engagements des signataires :..... | 139 |
| <i>PARTIE 6 : l'observation, le suivi et l'évaluation</i> | 159 |
| A) Une observation régulière et partenariale des territoires..... | 159 |
| B) Liste d'indicateurs proposés pour l'observation des quartiers prioritaires et quartiers de veille..... | 160 |
| C) Un suivi des actions Politique de la Ville | 162 |
| D) L'évaluation du contrat..... | 162 |
| <i>LES ANNEXES</i> | 164 |
| <i>LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE À VENIR</i> | 165 |

Préambule

Lutter contre les inégalités territoriales, un enjeu national réaffirmé.

Depuis les années 1970, la Politique de la Ville a mobilisé les pouvoirs publics dans la lutte contre les inégalités territoriales. Plusieurs mesures et dispositifs se sont ainsi succédés et superposés. Un millefeuille administratif et réglementaire qui a rendu la Politique de la Ville peu lisible et, dans certains cas, peu efficace. En effet, les quartiers prioritaires continuent de concentrer des populations fragiles socialement, économiquement. Les indicateurs sociaux, de revenus, d'accès à l'emploi sont toujours bien éloignés de ceux que l'on peut observer sur le reste du territoire. Pour qu'elle atteigne son objectif initial de réduction des inégalités territoriales et d'action en faveur des quartiers en difficulté, la Politique de la Ville a fait l'objet d'une réforme en 2014.

Les grandes orientations de la CALPE.

La réforme de la Politique de la Ville issue de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine s'est concrétisée par un travail important de tous les partenaires locaux engagé depuis le second semestre 2014 sous le pilotage de la CALPE.

Si la réduction des inégalités territoriales et l'action en faveur des quartiers les plus en difficultés restent les objectifs majeurs de la Politique de la Ville, la loi affirme la nécessité de changer la manière même de « faire de la Politique de la Ville ».

En effet, elle implique une évolution profonde des organisations locales, au niveau technique comme au niveau politique, au sein des collectivités comme dans leurs relations partenariales. Les moyens, les méthodes et la gouvernance sont profondément renouvelés :

- les quartiers prioritaires sont redéfinis à partir du critère unique du revenu médian ; conséquence : réduction du nombre de quartiers et concentration des moyens sur les territoires les plus en difficulté ;
- le droit commun est mobilisé dans les quartiers pour l'éducation, l'emploi, la justice, la sécurité, le transport, la santé et pour rétablir l'égalité républicaine ;
- la co-construction de la Politique de la Ville se fait avec les habitants par le biais des conseils de quartier et les maisons du projet (Projet de Renouvellement Urbain) ;
- les contrats sont conclus à l'échelle intercommunale tout en garantissant l'implication et le rôle des maires.

La réforme vise à une meilleure animation stratégique à l'échelle du bassin de vie, sans toutefois s'orienter vers un pilotage exclusif, ni vers une répartition artificielle entre un volet stratégique et un volet opérationnel, entre intercommunalité et communes. Il s'agit plutôt de développer une gouvernance partagée où la répartition des rôles s'appuie sur la capacité de l'intercommunalité à être « chef de file », sur la mobilisation de tous les partenaires dans la démarche, l'État, le Département, la Région, ainsi que de nombreux autres partenaires signataires et sur la mise en commun des ressources, des savoir-faire et des volontés de tous les acteurs.

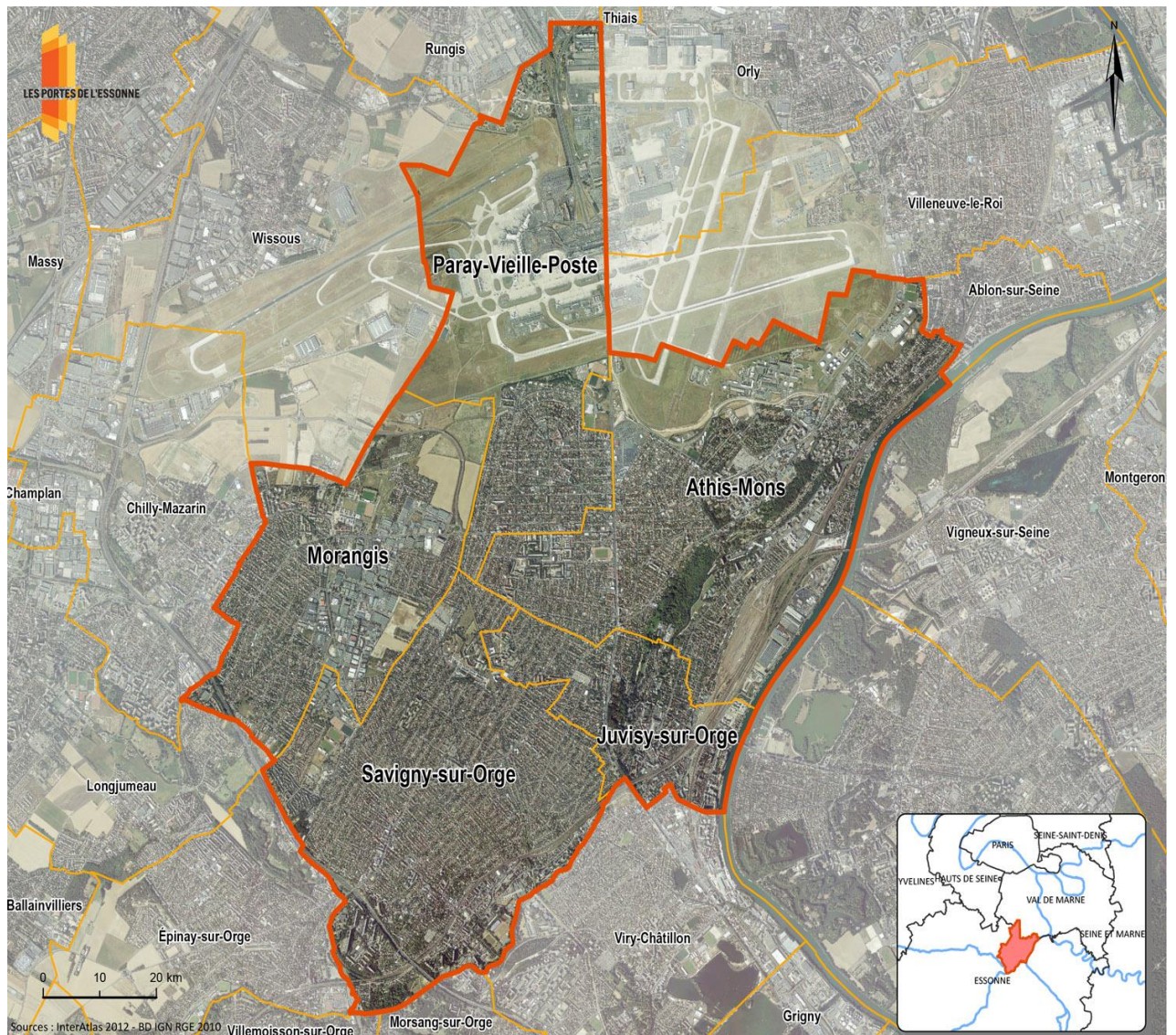
Le contrat de ville intercommunal de la CALPE s'appuie donc sur les priorités de la loi : le pilier « cohésion sociale », le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », le pilier « développement économique et emploi », ainsi que sur le pilier de « la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble ».

Il s'agit pour l'ensemble des acteurs et partenaires mobilisés de porter les enjeux de ce nouveau contrat et de s'engager dans la lutte contre les inégalités en mobilisant les dispositifs et les actions autour de l'éducation, le sport et la culture, en développant les créations d'entreprise et d'emplois, en promouvant la mixité sociale dans les quartiers au

travers notamment des Programmes de Rénovation Urbaine du Noyer Renard à Athis-Mons et de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge, en assurant la sécurité, la prévention de la délinquance et l'accès au droit des populations, et enfin dans le contexte douloureux des événements de janvier, de promouvoir les valeurs de réussite par le mérite, d'égalités d'accès et des chances, de vivre ensemble et de laïcité dans nos quartiers.

PARTIE 1 : les portes de l'Essonne : une agglomération dans la réforme de la Politique de la Ville

A) Présentation synthétique de la CALPE



Créée depuis plus de 13 ans, la Communauté de communes devenue Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » (CALPE), compte aujourd'hui 101 143 habitants et regroupe depuis janvier 2013 cinq communes (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Morangis et Savigny-sur-Orge). Celle-ci aspire à répondre aux attentes de tous ses habitants et à impulser des projets ambitieux sur son territoire.

Deux communes dépassent les 30 000 habitants : Athis-Mons (30 644 habitants) et Savigny-sur-Orge (37 092 habitants). Celles-ci représentent plus de 66% des habitants de la CALPE.

Habitat

Sur l'ensemble du parc de logements des cinq communes, la répartition entre habitat individuel et logement collectif est relativement équilibré. Les ensembles collectifs sont situés principalement le long des grands axes.

Une différence s'observe à l'échelle communale. Les villes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge comptent une part plus importante de logements collectifs. En revanche, sur les communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge, l'habitat individuel est prépondérant. De façon globale, le territoire de la CALPE se caractérise par un tissu urbain continu.

Avec 9 039 logements sociaux en 2014 contre 8 914 en 2011 (+1,4%), le territoire de la CALPE dispose d'un parc locatif social représentant 20,3% de l'ensemble des résidences principales (20,9% en 2011). Cette proportion est à peu près identique en 2011 à celle de l'Essonne (21,5%) et reste inférieure à celle de la région Ile-de-France (25%).

Toutefois, les communes de la CALPE n'ont pas toutes la même part de logements sociaux sur leur territoire. Ainsi, au 1er janvier 2014, Athis-Mons possède 30,4% de logements sociaux par rapport au total de ses résidences principales, Juvisy-sur-Orge 22,3%, Savigny-sur-Orge 15,7%, Paray-Vieille-Poste 13,9% et Morangis 13%).

Entre 2011 et 2014, la part des résidences principales sur le territoire est passée de 42 475 à 44 466, soit une augmentation de 4,7%.

Différents bailleurs sociaux sont présents sur le territoire. Ainsi les bailleurs Immobilière 3F, L'Athégienne et OPIEVOY gèrent la majorité de logements avec respectivement 2 194, 1 363 et 734 logements ainsi que Coopération et Famille qui gère sur le quartier Grand Vaux 806 logements.

Développement économique

Le territoire de la Calpe comprend plusieurs pôles économiques majeurs. La plateforme aéroportuaire d'Orly, la Zone d'Activités Économiques de Morangis et le secteur des bords de Seine structurent le tissu économique local. Par ailleurs, l'économie résidentielle est particulièrement significative sur le territoire à la fois en termes d'établissements et d'emplois générés. Elle représente au moins 8 emplois sur 10 et environ 7 établissements sur 10 (excepté Morangis).

L'importance de l'économie résidentielle met en lumière deux éléments : premièrement, le rayonnement du tissu économique est avant tout local. Les établissements ont dans leur grande majorité une zone de chalandise centrée sur le territoire et cherchent à capter les revenus locaux. Deuxièmement, l'économie locale semble moins soumise à la concurrence extérieure et aux événements conjoncturels.

Mobilité

Le réseau de transports en commun de la Communauté d'agglomération s'appuie sur les deux lignes C et D du RER et a la particularité d'avoir à Juvisy-sur-Orge la seule gare de connexion entre ces deux lignes RER. Afin de permettre des interconnexions vers ces infrastructures majeures, le territoire possède un réseau de bus relativement performant pour une collectivité de cette taille. Le réseau a une fonction principale de rabattements vers les pôles RER et T7 (équipés de six gares routières au total) ainsi qu'une fonction de liaison inter quartiers et de desserte des pôles générateurs locaux. Quatre transporteurs exploitent le réseau en se répartissant les trois grands bassins générateurs : la RATP et Athis-Cars en direction d'Orly et des communes du territoire, Garrel et Navarre en direction de Draveil et de la rive droite et Daniel Meyer en direction de Viry-Châtillon et du Sud.

Avec la mise en service récente du tramway aux Portes de l'Essonne, les lignes de bus desservant l'agglomération ont été réorganisées dans une logique de complémentarité avec le réseau structurant de transport en commun. Ainsi 37 lignes de bus desservent le territoire dont 28 sont en rabattement vers les trois gares routières de la gare RER de Juvisy-sur-Orge (1 300 bus par jour). Un réseau noctilien assure la continuité du service avec la mise en place de 5 lignes reliant Paris (Châtelet, Gare de Lyon) à la gare de Juvisy-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge.

B) Le territoire d'intervention du nouveau contrat de ville intercommunal

Les villes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge sont depuis longtemps inscrites dans une démarche de Politique de la Ville. En 1989, Athis-Mons bénéficie du dispositif du développement social des quartiers et en 1993, le quartier du Noyer-Renard est inscrit en Zone Urbaine Sensible. Juvisy-sur-Orge rejoint ensuite Athis-Mons dans la démarche avec la signature d'un premier contrat de ville intercommunal en 2000-2006. Il est complété sur le volet urbain par une opération de renouvellement urbain (ORU) en 2000 sur le quartier du Noyer Renard.

Cela étant, cette forte mobilisation des villes n'a pas réussi à enrayer la situation de paupérisation de la population sur certains territoires en véritable situation de décrochage socio-économique. C'est pourquoi, les villes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge ainsi que la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne ont souhaité s'inscrire dans une contractualisation avec l'État, au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé en juin 2007. Ce contrat accompagne le projet de renouvellement urbain du Noyer Renard dont la convention dite « ANRU » a été signée en décembre 2006.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) des Portes de l'Essonne a été prolongé jusqu'en 2014. Il définit les objectifs de la Politique de la Ville par thématiques d'interventions, balayant l'ensemble des actions et des dispositifs mis et à mettre en place.

Une étude pour le projet de renouvellement urbain du quartier Pasteur et ses franges à Juvisy-sur-Orge est lancée en 2011 dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

La Commune de Savigny-sur-Orge a rejoint la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne en janvier 2013. Deux quartiers ont bénéficié depuis 2007 d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale : le quartier des Prés-Saint –Martin et le Quartier de Grand Vaux.

François Lamy, Ministre délégué chargé de la Ville ouvre en octobre 2012 une concertation nationale sur la Politique de la Ville, dont les conclusions aboutissent le 21 février 2014 à la loi pour la programmation de la ville et la cohésion sociale. L'État décide de regrouper dans un contrat unique intercommunal (le Contrat de Ville) l'ensemble des dispositifs préexistants, urbain (PRU) et sociaux (CUCS, PRE, CLSPD..), de concentrer son intervention sur 1300 quartiers, et de repenser le pilotage et l'ingénierie pour le mettre en œuvre.

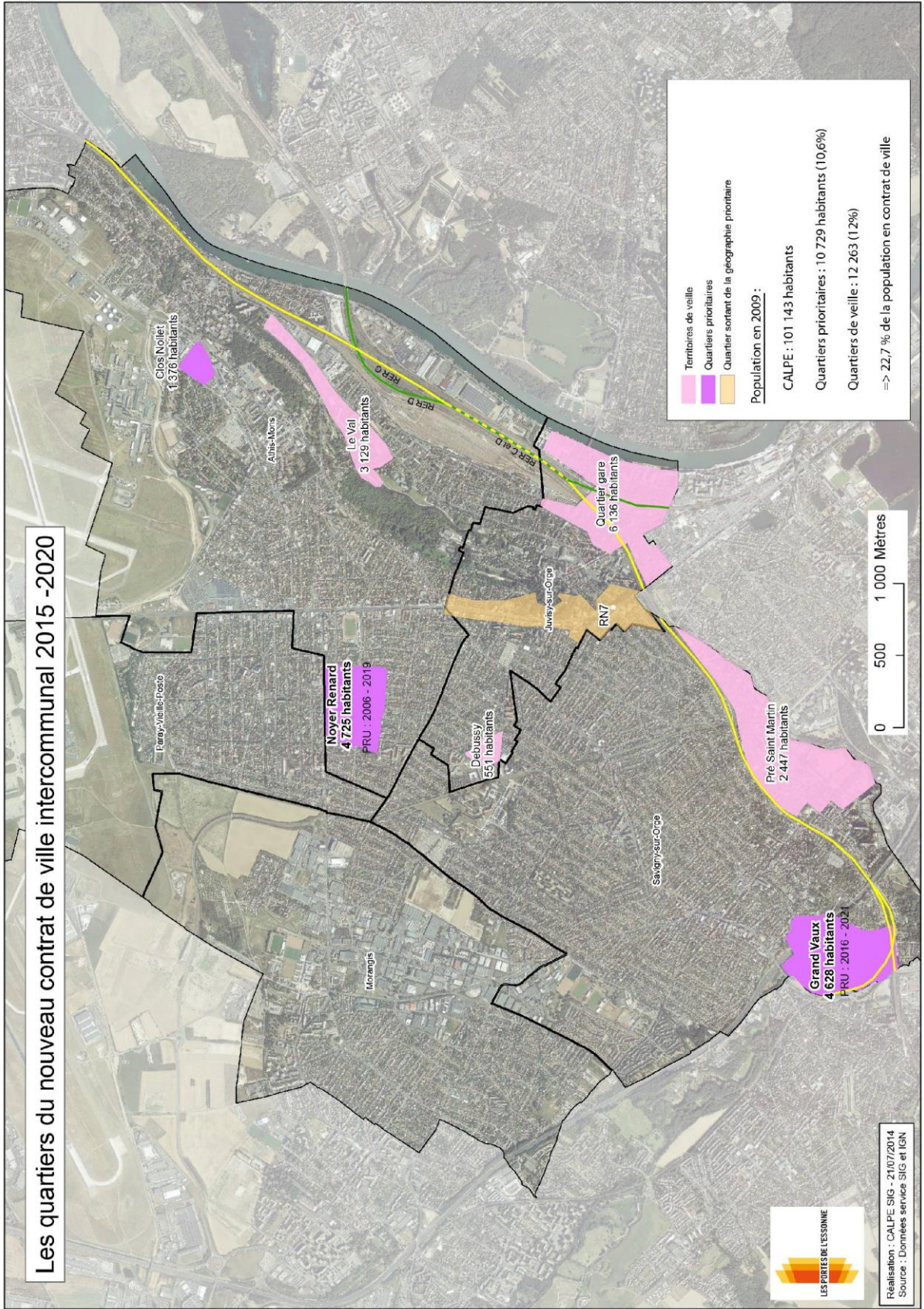
Le 17 juin 2014, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de la Ville annonce la liste des 1300 quartiers retenus dans la nouvelle géographie prioritaire. Sur les 8 quartiers initialement en Politique de la Ville, 3 bénéficieront de crédits prioritaires : le Noyer Renard et les Clos Nollet à Athis-Mons et le quartier de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge.

La nouvelle géographie prioritaire est basée sur le critère unique de revenu médian par habitant. Les quartiers qui sortent de la Politique de la Ville deviennent des quartiers de veille active et bénéficient d'un dispositif d'accompagnement. Les réalités territoriales et de

vie quotidienne des habitants dépassent ces périmètres stricts et sont pris en compte à travers la notion de quartier vécu.

Le 16 décembre 2014, l'État annonce les 200 quartiers d'intérêt national retenus pour le nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Le Quartier Grand Vaux en est bénéficiaire.

Les quartiers du nouveau contrat de ville intercommunal 2015 -2020



C) Les quartiers prioritaires :

- **Le Clos Nollet et le Noyer Renard à Athis-Mons**
- **Grand Vaux à Savigny-sur-Orge**

Noyer Renard



Chiffres Clés

Année de construction :
Début des années 1960

Nombre de logements
(2006) : 1735

Population (2009) :
4700 habitants

Superficie : 22 hectares

Part logements sociaux
(2009) : 97 %

Demandeurs d'emploi
(2012) : 443

Part de la population à
bas revenus 2009
(987€/mois) : 16 %

Part des jeunes adultes
sans diplôme de niveau
au moins égal au
baccalauréat début
2007 : 66,9 %

Indicateur de jeunesse :
3.1

Source INSEE

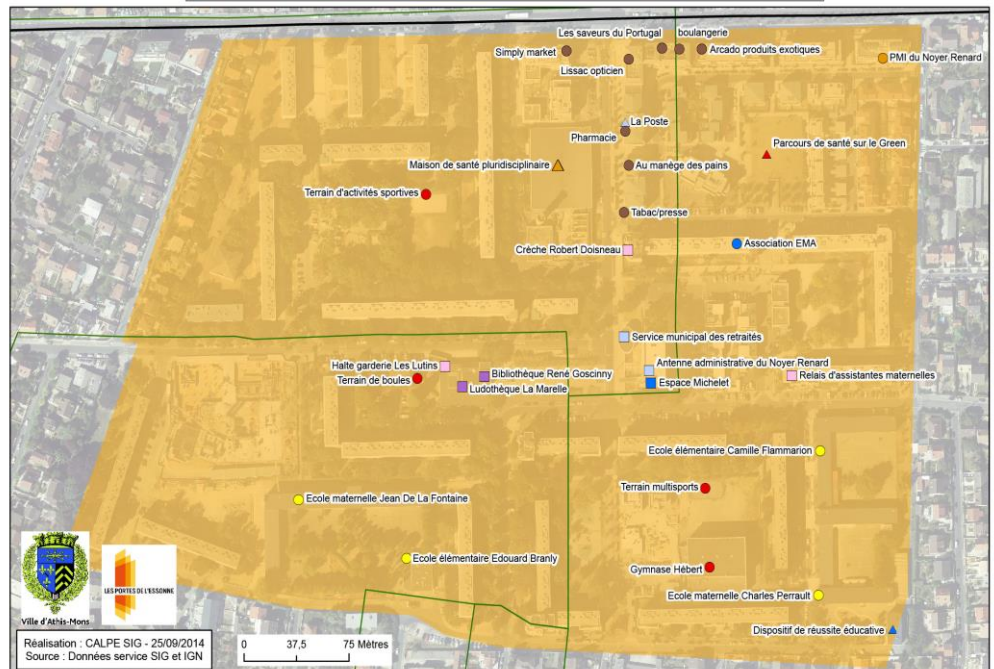
Transports publics

Tramway

7

Bus

485 485s
486



Contexte :

- Desservi par l'avenue de Morangis reliant le quartier du Noyer-Renard au centre-ville d'Athis-Mons, relativement éloigné.
- À proximité de la RN 7 et du projet de T7 qui circulera sur cet axe de Villejuif à la gare de Juvisy-sur-Orge.

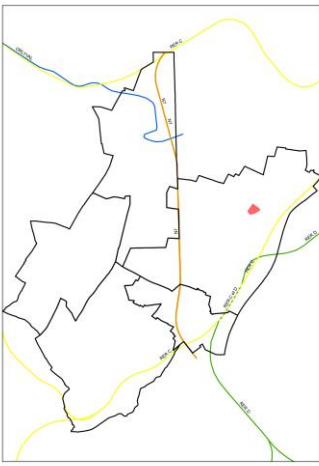
Un quartier monolithique

- Quartier constitué de barres uniformes (R+4) contrastant avec le tissu pavillonnaire environnant.
- Importantes emprises foncières non bâties.
- Présence de commerces : Simply Market et quelques commerces de proximité.
- Nombreux équipements publics dont 2 groupes scolaires, deux équipements dédiés aux activités de loisirs (espace Michelet et l'espace Goscinny).
- Un bailleur social historique et unique : Immobilière 3F.

Principaux enjeux du PRU (convention 2006)

- Diversifier l'offre de logements tout en maintenant le même nombre de logements sociaux sur l'ensemble de la commune.
- Désenclaver le quartier.
- Maintenir et développer l'attractivité des commerces.
- Définir clairement l'affectation des espaces : poursuivre les opérations de résidentialisation (lancées dans le cadre de l'ORU)
- Promouvoir une vision d'ensemble du développement durable.

CLOS NOLLET



Chiffres Clés

Année de construction :
1970

Nombre de logements
(2006) : 386

Population (2009) :
1 376 habitants

Superficie : 5 hectares

Part de la population à
bas revenus 2009
(987€/mois) : 11,7 %

Part des jeunes adultes
sans diplôme de niveau
au moins égal au
baccalauréat début
2007 : 58,7 %

Indicateur de jeunesse
(2008): 5,6

Source INSEE

Transports publics

RER



Bus



Contexte :

- Un quartier proche du centre-ville et de ses équipements de proximité.
- La gare RER proche mais peu accessible (dénivelé très important).

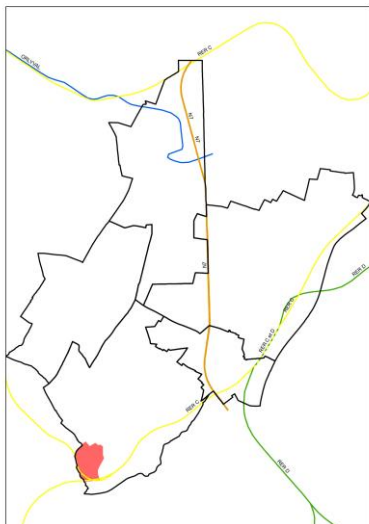
Le quartier :

- Un bailleur unique, la SIEMP. Les logements ne sont pas conventionnés, mais accueillent une population fragile.
- Présence de commerce de proximité.
- Un habitat dégradé, malgré une rénovation globale effectuée au début des années 2000.

Diagnostic et Enjeux :

- Une surreprésentation des jeunes et des familles monoparentales.
- Un sentiment d'isolement persistant.
- Une problématique de réussite scolaire importante.

GRAND VAUX



Chiffres Clés

Année de construction :
1970

Nombre de logements
(2006) : 1400

Population (2009) :
4151 habitants

Superficie : 28 hectares

Part logements sociaux
(2009) : 58 %

Part de la population à
bas revenus 2009
(987€/mois) : 18,4 %

Part des jeunes adultes
sans diplôme de niveau
au moins égal au
baccalauréat début
2007 : 55,3 %

Indicateur de jeunesse :
3,9

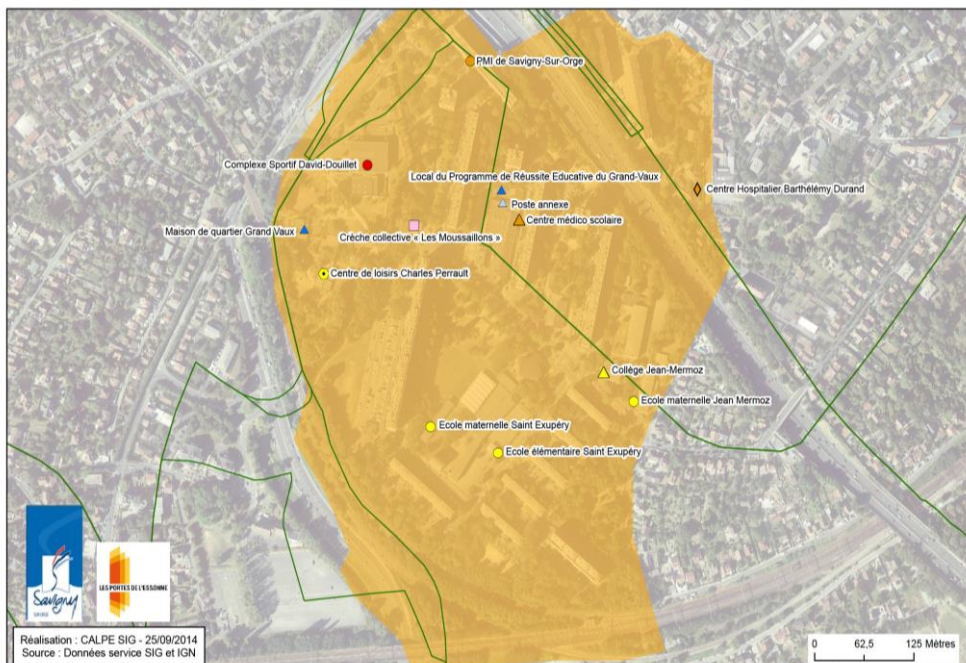
Pourcentage de
ménages non
imposables (2010) : 45%

Source INSEE

Transports publics

Bus

385



Contexte :

- Un quartier enclavé (l'A6 et les voies de chemin de fer).
- Une problématique forte d'accessibilité (desserte des bus insuffisante, faible équipement automobile des ménages).

Le quartier :

- Un habitat mixte : un bailleur unique pour 58% des logements (Coopération et Familles) et Copropriétés.
- De nombreux équipements de proximité sur le quartier (3 écoles, un collège, une PMI, une crèche, un centre sportif, un terrain couvert, un centre de loisirs, un skate parc, une maison de quartier agréée centre social, la réussite éducative, ...).
- Un habitat dégradé, pas de lisibilité de la séparation entre espace public et privé, voiries dégradées.
- Un espace commercial détérioré : 6 commerces ouverts sur les 40 locaux disponibles, délabrement du bâti.

D) Les quartiers de veille active :

- **Les prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge**
- **Debussy, la gare et RN7 à Juvisy-sur-Orge**
- **Le Val à Athis-Mons**

Prés Saint Martin



Chiffres Clés

Population (2009) :
2 447 habitants

Superficie : 47 hectares

Part logements sociaux
(2009) : 57 %

Part de la population à
bas revenus 2009
(987€/mois) : 10,8 %

Part des jeunes adultes
sans diplôme de niveau
au moins égal au
baccalauréat début
2007 : 43,5 %

Indice de jeunesse
(2008): 3,1

Source INSEE

Transports publics

RER



Bus

492



Contexte :

- Un quartier relativement excentré, mais à 1,5 km de la gare et relié par une ligne de bus au centre-ville.

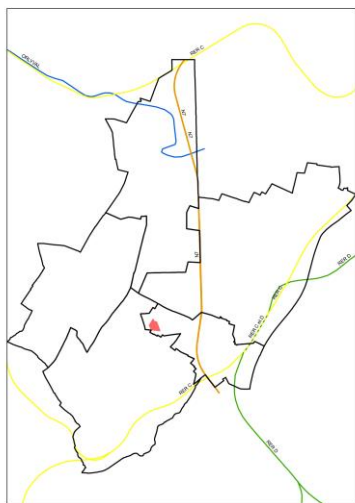
Le quartier :

- Un quartier éloigné des équipements sportifs, une faible vie associative (quasiment inexistante si ce n'est une association de locataires).
- Deux sites importants sont en friche et ajoutent au sentiment d'abandon du quartier : le terrain de l'ancienne entreprise de béton préfabriqué Préfalec ainsi que le terrain de l'ancien fabricant de clôture « Cantoni ».
- Aucun commerce n'est implanté sur le quartier.
- Il n'y a ni école ni collège, les enfants sont scolarisés dans des établissements extérieurs au quartier desservis par bus scolaires.
- Quelques équipements publics sont présents : une maison de quartier agréée centre social, la réussite éducative, le Centre de PMI Planification, le Centre Médico Psychopédagogique ainsi qu'une halte-garderie, un terrain de sport couvert.

Enjeux :

- Une problématique forte liée au trafic de stupéfiants.
- Des difficultés sociales, économiques et culturelles d'un grand nombre de familles.
- L'accès au service d'étude surveillée organisé à l'école Kennedy est rendu difficile car les bus scolaires ne desservent pas le quartier après 16H30.

Debussy



Chiffres Clés

Nombre de logements (2006) : 187

Population (2009) : 551 habitants

Superficie : 4 hectares

Part logements sociaux (2009) : 100 %

Part de la population à bas revenus 2009 (987€/mois) : 23,10 %

Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007 : 66,9 %

Indice de jeunesse (2008) : 3,5

Source INSEE

Transports publics

Bus

486



Contexte :

- Un quartier isolé, loin de grands axes de transports, une problématique lourde d'accessibilité.

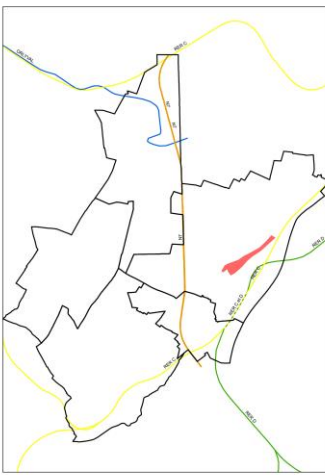
Le quartier :

- Peu d'équipements publics sur le quartier (une école et une maison de quartier).
- Sentiment de repli de la population, d'abandon.
- Quartier calme, connu pour son trafic de stupéfiants à l'échelle régionale.

Diagnostic et Enjeux :

- Des indicateurs sociaux très alarmants sur la résidence Debussy.
- Un quartier sortant de la Politique de la Ville à cause du nombre d'habitants de la résidence Debussy (550). En intégrant les résidences Champagne et Pierre et Lumière, le nombre d'habitants dépasse le seuil des 1000 et les réalités sociales sont similaires.

Le Val



Chiffres Clés

Population (2009) :
3 129 habitants

Superficie : 21 hectares

Part logements sociaux
(2009) : 63,2 %

Part de la population à
bas revenus 2009
(987€/mois) : 8,4 %

Part des jeunes adultes
sans diplôme de niveau
au moins égal au
baccalauréat début
2007 : 52,8 %

Indice de jeunesse
(2008): 2,4

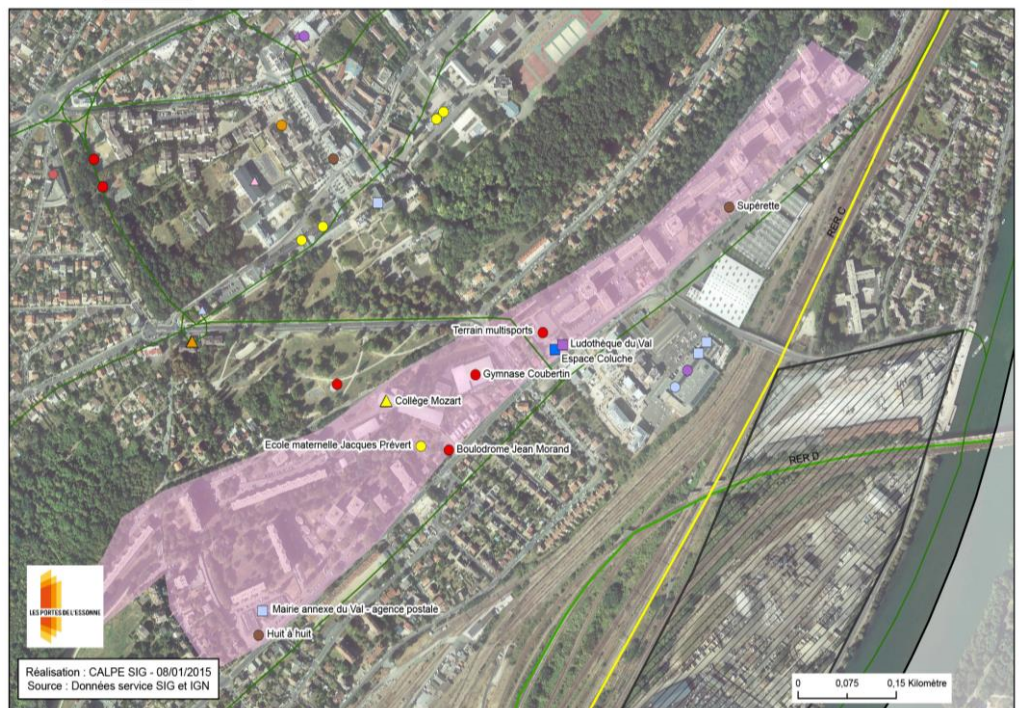
Source INSEE

Transports publics

RER



Bus



Contexte :

- Quartier sans cohésion urbaine et sociale. Le quartier n'est pas identifié comme tel par les habitants.
- Bonne desserte de transport en commun. Deux gares RER aux extrémités des quartiers, plusieurs bus.
- Quartier cerné par deux contraintes topographiques fortes, le coteau et le réseau ferré.

Diagnostic et Enjeux :

- Une problématique de trafic de stupéfiant en développement.
- La Résidence Mozart, une copropriété aux problématiques énergétiques importantes.
- Présence du centre social Coluche.

Gare de Juvisy-sur-Orge



Chiffres Clés

Population (2009) :

6 136 habitants

Superficie : 46 hectares

Part logements sociaux
(2009) : 10,4 %

Part de la population à
bas revenus 2009
(987€/mois) : 8,3 %

Part des jeunes adultes
sans diplôme de niveau
au moins égal au
baccalauréat début
2007 : 27,5 %

Indice de jeunesse
(2008): 1,4

Source INSEE

Transports publics

RER



Bus

| | | | |
|-----|-----|-----|-----|
| 285 | 385 | 399 | 486 |
| 487 | 488 | 191 | 100 |



Contexte :

- Quartier marqué par la gare RER de Juvisy-sur-Orge, pôle intermodal d'échelle régionale, 100 000 voyageurs/jours.
- Très bonne accessibilité au territoire (nœud du réseau de bus local) et aux pôles d'attractivité extérieurs (Paris à 15 minutes, Évry...)
- Projets de rénovation de la gare (Grand Pôle Intermodal, début des travaux 2015), arrivée du T7 prévue en 2018-2020, Rénovation urbaine du quartier Pasteur (lauréat de l'appel à projet de lutte contre l'habitat indigne lancé par l'État, l'ARS, la DRIHL et l'Anah).

Le quartier :

- Quartier très hétérogène, entre une population aisée sur les bords de Seine et un habitat dégradé faisant office de logement social « de fait », notamment dans le quartier Pasteur.
- Attractivité du quartier importante liée à la gare de Juvisy-sur-Orge
- Présence de commerces de proximité et d'un centre d'affaires.

Diagnostic et Enjeux :

- Enjeux de la gestion des flux de population générés par la Gare, notamment problématiques de sécurité.
- Problématique de logement insalubre, notamment sur le quartier Pasteur.
- Deux grands projets pour le quartier : le Grand Pôle Intermodal et le projet de rénovation urbaine « Cœur d'Agglo ».

Le quartier RN7

Reliquat lié à un projet d'aménagement urbain des abords de la RN7, ce quartier a été inscrit dans le CUCS des Portes de L'Essonne de 2007. Cependant, au vu des caractéristiques sociales et urbaines du secteur, il ne semble pas aujourd'hui pertinent de conserver ce périmètre en territoire de veille active.

L'enjeu des quartiers de veille, mobiliser le droit commun et assurer un suivi

Les quartiers sortant de la géographie prioritaire restent ainsi dans le contrat de ville comme des territoires de veille. Dès lors, ils ne pourront plus bénéficier des financements prioritaires de la Politique de la Ville. Pourtant, au regard des indicateurs sociaux et des retours des différents partenaires, les populations de ces quartiers connaissent des difficultés sociales qui justifient une attention spécifique.

L'enjeu pour la CALPE est donc d'utiliser les ressources d'ingénierie prévue dans le contrat pour assurer un suivi de ces quartiers et mobiliser des financements de droit commun.

E) Les quartiers vécus

La méthode de définition des quartiers en Politique de la Ville repose sur une analyse du revenu médian des populations afin de concentrer les moyens sur des zones précises concentrant les populations précarisées.

Au-delà de ces périmètres statistiques, l'action de la Politique de la Ville porte sur un ensemble urbain et social cohérent prenant en compte l'ensemble des aspects de la vie des habitants, c'est le quartier vécu.

Le « quartier vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : établissements scolaires, services publics, équipements sportifs ou culturels, zones d'activités et d'emploi, réseaux de transport, ...

L'attention particulière du droit commun déployé dans les quartiers en Politique de la Ville doit impliquer le quartier vécu, dès lors que ces moyens permettent d'agir sur la situation des habitants vivant dans les quartiers.

Par conséquent, les politiques de droit commun et les moyens exceptionnels de la Politique de la Ville sont mobilisés pour les structures, associations, équipements, espaces publics, infrastructures identifiés au travers du quartier vécu.

Sont ainsi considérés comme faisant partie du quartier vécu des quartiers prioritaires, les éléments structurants du quotidien des habitants des quartiers prioritaires :

1. Infrastructures et équipements

- a. Scolaires, petite enfance, enfance, jeunesse
- b. Structures de formation/insertion
- c. Services publics
- d. Santé
- e. Associatifs
- f. Sportifs
- g. Culturels et artistiques
- h. Transports

2. Les zones d'activité

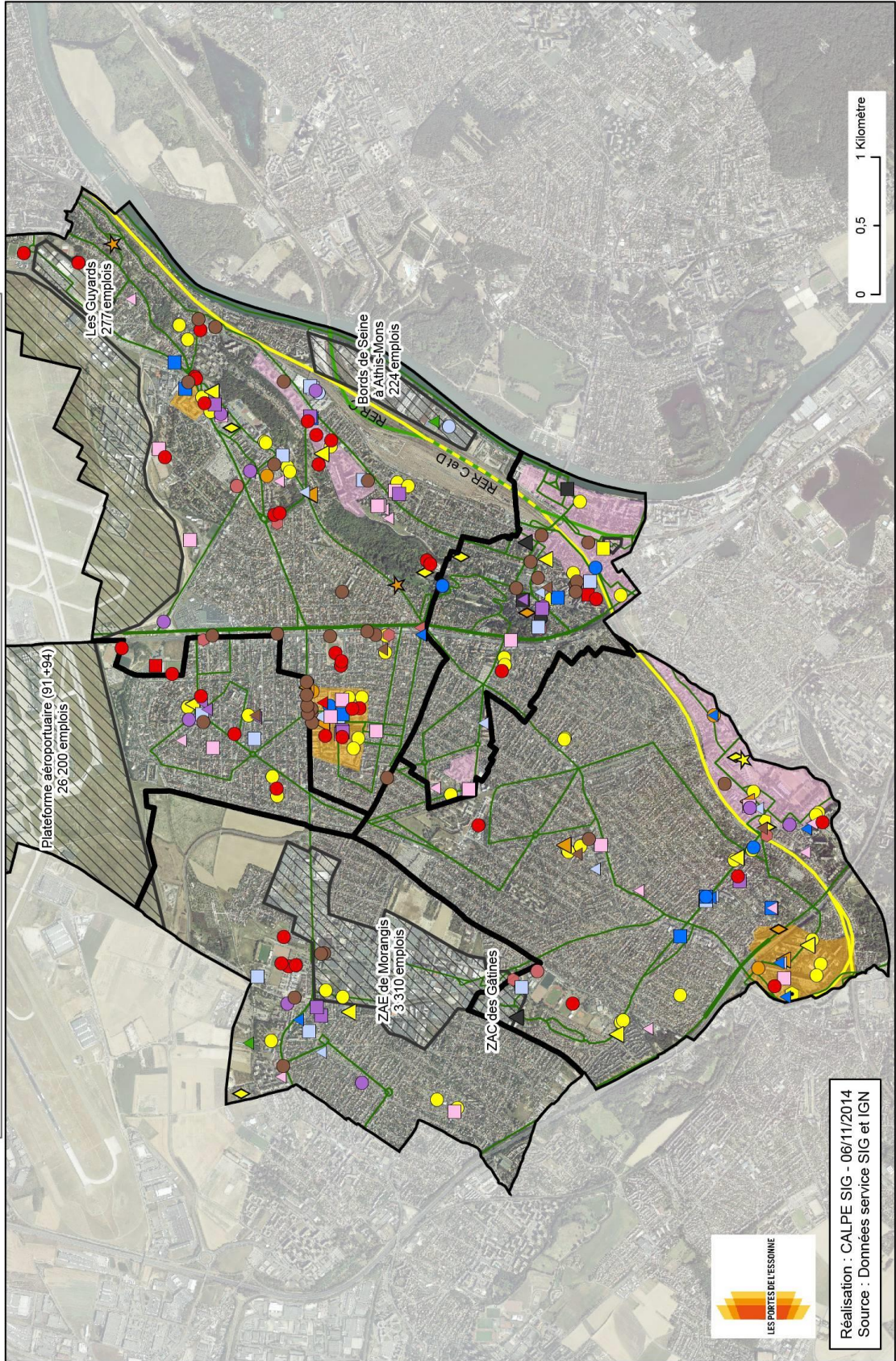
- a. Commerces de proximité
- b. Zones d'activité économique
- c. Centres commerciaux
- d. Marchés

3. Les espaces de vie collective

- a. Jardins, squares et parcs publics
- b. Espaces de jeux
- c. Espaces de vie citoyenne

Le quartier vécu sur l'agglomération Les Portes de l'Essonne a été établi à partir de la cartographie du zonage prioritaire. Il s'étend sur une large partie de l'agglomération.

Elaboration du nouveau contrat de ville intercommunal 2014-2020
Quartiers vécus - Carte intercommunale



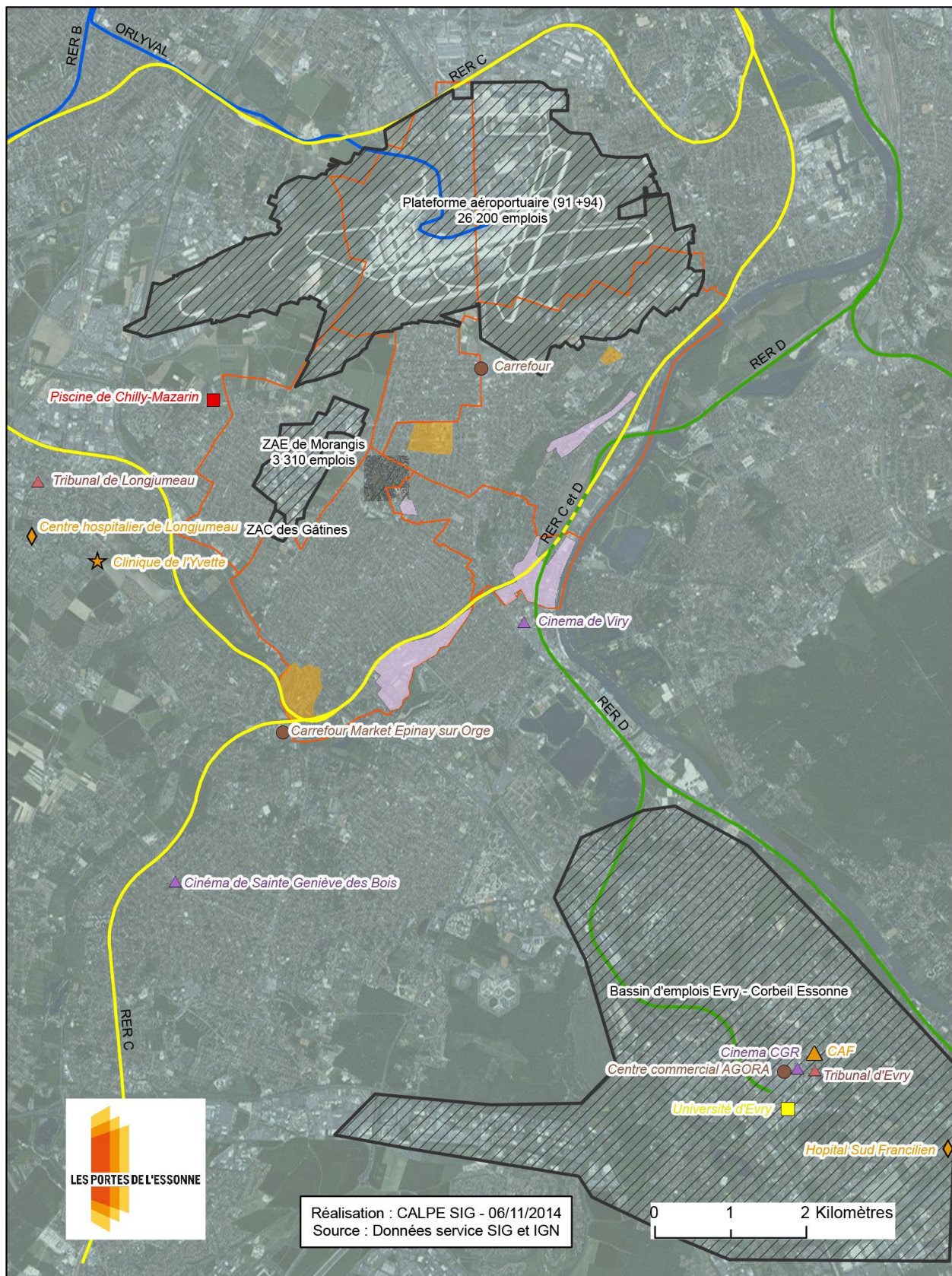
Elaboration du nouveau contrat de ville intercommunal 2014-2020

Légende

| | | |
|---|--|--|
| Transport | Formation | Social |
| — Lignes de bus, T7 | ★ CFA | ■ Espaces |
| — RER C | ■ Université, IUT | ▲ Maison des solidarités, CCAS, locaux dispositif réussite éducative |
| — RER C et D | ◇ Lycées | ● Associations |
| — RER D | ▲ Collèges | Administration |
| ● Gare RER, terminus T7 | ● Ecoles maternelles, élémentaires | ■ Mairie, annexes, centres municipaux |
| Santé | ● CIO | ● Communauté d'agglomération |
| ● PMI | ● Centres de loisirs | ▲ Poste |
| ▲ CMPP, maisons de santé, centres soins, CPAM | Emploi | Culture |
| ◇ Hôpital | ▲ Pôle Emploi | ■ Bibliothèque, médiathèque, ludothèque |
| ★ Cliniques | ● PLIE | ● Ecole, conservatoire, centre culturel |
| Consommation | ■ Mission locale | ▲ Salle, cinéma |
| ▲ Marché | ▨ Zones d'emplois | Sport |
| ● Alimentation générale | Sécurité et accès aux droits | ● Complexes sportifs |
| Petite enfance / séniors | ● Police | ■ Piscines |
| ■ Crèches, garderies, maison petite enfance | ● CSSP | ▲ Parcours de santé |
| ▲ Résidences personnes âgées | ▲ Tribunal, Maison de la justice et du droit | ■ Territoires de veille |
| | Cadre de vie | ■ Quartiers prioritaires |
| | ▲ Recyclerie, déchetterie | |

Elaboration du nouveau contrat de ville intercommunal 2014-2020

Quartiers vécus - Territoire élargi



F) État des lieux de la Politique de la Ville sur l'EPCI

Plusieurs dispositifs de la Politique de la Ville ont été déployés sur les quartiers prioritaires :

PRU Noyer Renard

Le Programme de Rénovation Urbaine du Noyer Renard est le dispositif le plus emblématique de la Politique de la Ville déployé sur le territoire. Depuis 2006, l'ensemble des signataires contribue à une transformation importante de l'habitat, de l'aménagement et du cadre de vie des habitants du quartier.

Principaux enjeux du PRU (convention ORU 2000 puis avec l'ANRU en 2006)

- Diversifier l'offre de logements tout en maintenant le même nombre de logements sociaux sur l'ensemble de la commune
- Irriguer davantage le quartier
- Maintenir et développer l'attractivité des commerces
- Définir clairement l'affectation des espaces : poursuivre les opérations de résidentialisation (lancées dans le cadre de l'ORU)
- Promouvoir une vision d'ensemble du développement durable

Avancement du projet

- Mars 2014 : lancement de l'avenant de clôture
- Septembre 2014 : marché d'évaluation du projet de rénovation urbaine et d'élaboration du plan stratégique local
- Fin 2015 : prévision d'achèvement des travaux se concentrant aujourd'hui sur le secteur 4 (îlot Branly)

Bilan et perspectives

- Vers une diversification de l'habitat aux entrées du quartier
- Constructions neuves dans les secteurs 1 et 4 «îlot Branly» : formes urbaines variées (collectif, individuel et semi-collectif) modifiant profondément la nature monolithique du quartier
- Part importante d'opérations d'accession à la propriété (360 logements) : accession sociale ou libre et nombreux promoteurs
- Diversification au sein du logement social reconstitué : 11 logements sociaux individuels d'I3F réservés aux artistes

Une intervention forte de l'Association Foncière Logement (AFL)

- Une opération de 12 maisons de ville (rappel de l'objectif du PRU : intégration et valorisation du tissu pavillonnaire dans le quartier) autour du «green», espace vert aménagé dans le cadre du PRU constituant un foncier plus facilement valorisable
- Deux opérations le long de l'avenue de Morangis en bordure du quartier : 26 logements avec des commerces en pied d'immeubles et une autre opération de 20 logements intégrant un centre de protection maternelle et infantile

Une reconstitution principalement hors du Noyer-Renard

- 2 logements sociaux sur 3 reconstruits hors site
- La majorité des ménages ont été relogés au Noyer-Renard (92%)

Un désenclavement du quartier par la restructuration des espaces publics et voiries

- Requalification d'espaces publics sur chaque secteur du quartier : «green», espace public sur l'îlot Branly, square des Marronniers, placette Branly
- Démolitions de bâtiments pour reconfigurer la trame viaire : création et dévoiement permettant la traversée des différents secteurs

Une démarche de gestion urbaine de proximité depuis 2001

- Conventions : 2001-2006 puis 2010-2013 et un avenant en 2014
- Évaluation de la GUP lancée en 2013 (bureau d'étude HTC)
- Intervention de la GUP via la régie de quartier (jeunes en insertion)
- Enjeux principaux : renforcer la sécurité, améliorer le stationnement et la circulation, développer les aires de jeux et le mobilier urbain
- Exemple d'action de la GUP : travail d'articulation avec la Régie des Quartiers Portes de l'Essonne (local relais mis à disposition de I3F)

Un dispositif de suivi et d'évaluation à pérenniser

- Collaboration entre la ville, Immobilière 3F, la Sorgem, l'association Foncière Logement et l'association CERQUAL (association pour la qualité des logements) : convention de partenariat signée en 2009
- Observatoire de la qualité des logements et des charges sur l'ensemble des opérations de construction et de réhabilitation menées à l'intérieur de la ZAC du Noyer-Renard

Les enjeux

- Quelle stratégie mettre en place pour poursuivre la clarification des propriétés foncières (propriétaire principal I3F) ?
- Quelle réflexion sur l'usage de l'espace libre central du secteur 3 (cf plan page 103) ?
- Comment atteindre l'objectif de reconstitution de l'offre locative sociale en tenant compte du retard du projet de reconstitution hors site ?
- Comment adapter la gestion urbaine de proximité aux enjeux d'un «quartier renouvelé» (formalisation et capitalisation sur les actions mises en place) en impliquant les nouveaux habitants ?
- Comment anticiper les stratégies d'évitement des équipements scolaires pour permettre une cohabitation entre anciens et nouveaux habitants ?

CUCS Portes de l'Essonne (Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge)

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) des Portes de l'Essonne signé en 2007 a été prolongé jusqu'en 2014. Il définit les objectifs de la Politique de la Ville par thématiques d'interventions, balayant l'ensemble des actions et des dispositifs mis et/ou à mettre en place.

Cette présentation thématique et qualitative renonce à une énumération laborieuse et peu parlante de toutes les actions menées depuis plusieurs années dans chacun des domaines, mais interroge plutôt l'investissement dans chacune de ces thématiques.

L'éducation

La présence d'un quartier ZUS sur le territoire de la ville d'Athis-Mons a permis en 2006 la mise en place du dispositif de Réussite éducative. Il a pour mission de prévenir les fragilités des enfants (scolaires, psychologiques, sociales) en les replaçant dans un contexte familial et social plus global. Orientées par les différents partenaires (les écoles, le club de prévention Médiante, le centre de loisirs, la MDS, les assistantes sociales...), les familles sont rencontrées par des référents du dispositif afin de co-construire un parcours qui vise à accompagner les enfants dans la résorption de leurs difficultés. Le dispositif anime plusieurs ateliers d'accompagnement personnalisé, linguistiques, de théâtre, en petits groupes et adaptés aux problèmes de chaque enfant. Le travail partenarial n'est pas à sens unique. Les référents de la Réussite Éducative sont amenés à réorienter les

familles vers d'autres acteurs lorsque les problèmes identifiés dépassent leurs champs d'intervention (CMPP, Réseau Linguistique...).

La réduction du financement de l'ACSE depuis 2008 entraîne une réduction progressive du périmètre d'intervention (concentration sur un public 3-12 ans au lieu de 2-16 ans, moins d'ateliers proposés, resserrement des zones d'intervention). La Réussite Éducative a par ailleurs des contrats de prestations avec différents partenaires associatifs. Elle a notamment participé activement à la création d'ANTEA, le centre d'accueil psychologique d'urgence pour les enfants de l'association ACJ.

Le Réseau Linguistique est une structure qui propose depuis 2003 des ateliers d'apprentissage socio-linguistiques ainsi que des actions de lutte contre l'illettrisme. En lien avec les différents partenaires sociaux et associatifs du territoire, le Réseau Linguistique aide plus de 200 personnes par an à mieux vivre sur leur territoire. L'accès à ces différents ateliers est gratuit.

Au regard du pourcentage de jeunes adultes non diplômés (environ 67% au Noyer Renard et à Debussy-Champagne), il pourrait être pertinent de mettre en place un outil avec l'ensemble des partenaires (Médiane, Éducation Nationale, Réussite Éducative, Services Jeunesses) afin d'être plus réactif face aux problématiques de décrochage scolaire.

La santé

Les besoins en termes de Santé sur le territoire ne sont pas suffisamment précisés, malgré le constat de difficultés d'accès aux soins identifié par les différents acteurs sociaux et médicaux du territoire. Pour y remédier, le RIR IDF a été mandaté par la CALPE sur les trois communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste afin de mener à bien un diagnostic de l'offre de Santé sur le territoire. Il est encore en cours.

Bien que la création d'un Atelier Santé Ville ait été inscrite dans le PLH, ce dispositif n'a pas été mis en place.

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier du Noyer Renard, un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire est en cours de finalisation (printemps 2015), qui améliorera grandement l'accessibilité aux soins de la population particulièrement fragile du quartier.

Par le biais du CUCS, deux structures d'accueil psychologique d'urgence, PEREN et ANTEA sont subventionnées. Elles offrent aux publics les plus en difficulté psychologique, respectivement adultes et enfants, une écoute et un accompagnement d'urgence, puis un accompagnement si nécessaire vers des structures plus médicalisées qui relèvent du droit commun (CMP, CMPP).

L'emploi, la formation et le développement économique

L'emploi et l'insertion sont des thématiques essentielles de la Politique de la Ville sur nos territoires à destination des populations qui connaissent dans ces domaines de grosses difficultés. En effet, les 3 quartiers prioritaires concentrent entre 20 et 25% des familles concernées par une allocation chômage en 2009 (chiffres INSEE). Les freins à l'emploi dans les quartiers prioritaires sont bien connus. Il semble plus intéressant de se pencher ici sur les leviers à notre disposition.

La Mission Locale et le PLIE travaillent à l'accompagnement global des publics les plus éloignés de l'emploi notamment dans leurs recherches. Certains ateliers spécifiques pour des publics particulièrement fragiles ont été financés dans le cadre du CUCS (Jeunes, mères célibataires...). Ces structures n'ont pas d'antenne dans les quartiers prioritaires. Le relais emploi/insertion se fait beaucoup par le prisme associatif au Noyer Renard avec EMA, et plus largement à Athis-Mons avec l'association Athis Alpha qui propose des ateliers linguistiques orientés vers l'amélioration de l'employabilité de leur public.

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, le PLIE a été chargé de la mise en œuvre de la Charte Locale d'Insertion. Elle prévoit la réalisation d'un minimum de 5% des heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'ANRU en insertion, ce qui correspond à 63 000 heures d'insertion. Différents avenants ont porté l'objectif à près de 74 000 heures. Aujourd'hui, sur l'ensemble des heures prévues dans la charte, 72.3% ont été effectuées. Le pourcentage d'heures d'insertion réalisées par rapport aux marchés lancés à ce jour dépasse lui les objectifs avec 109%.

Dans le cadre de cette charte, 10% des embauches directes ou indirectes liées à la gestion urbaine de proximité doivent être faites en insertion. La régie des quartiers Les Portes de l'Essonne détient plusieurs marchés sur le quartier du Noyer Renard (enlèvement d'objets et déchets sur rendez-vous, entretien des espaces verts, collecte de déchets sauvages). Ces marchés dépassent le cadre du quartier.

Le cadre de vie et l'habitat

Le territoire bénéficie, à ce jour, d'un dispositif de rénovation urbaine qui vise notamment par une action partenariale forte, à une intervention de rénovation majeure dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie. Il s'agit du Programme de Rénovation Urbaine du Noyer Renard (PRU) à Athis-Mons.

Le Programme de Rénovation Urbaine du Noyer Renard a été signé par les différents partenaires en 2006 et fait suite à l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) engagé dès 2000. La reconstitution de 338 logements sociaux, la construction de 351 logements en accession à la propriété, la réhabilitation de commerces, la résidentialisation de plusieurs immeubles, l'aménagement des espaces collectifs participent à la transformation du quartier. La question qui se pose aujourd'hui est celle de la pérennisation des investissements lourds réalisés sur le Noyer Renard, partagée par tous les acteurs de la rénovation urbaine.

La Gestion Urbaine de Proximité en est un des leviers. Mise en place dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU, elle a pour mission l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants et la coordination des différents partenaires nécessaires à celle-ci (entretien de l'espace public, clarification de la définition des espaces...). Plus globalement, son objectif est de favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants. Le maintien de la GUP semble être un élément clé d'une bonne sortie de convention, afin d'éviter la dégradation rapide de ces lourds investissements. La mise en place d'un Plan Stratégique Local définira les interventions et les modalités de gestion nécessaires à la poursuite de la transformation et la requalification du quartier, les conditions d'une gestion urbaine et sociale de qualité garantissant le bon fonctionnement du quartier, la pérennité des investissements, ainsi que les autres axes prioritaires d'intervention, notamment en matière d'accès à l'emploi.

Les premières études concernant l'aménagement du quartier Pasteur et de ses franges ont été réalisées dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) lancé en 2009. Ces études se sont achevées début 2014.

Le quartier a été retenu en juillet 2014 au titre de l'appel à projet régional lancé par le Préfet de Région, l'Agence Régionale de Santé et l'ANAH visant à traiter l'habitat indigne à une échelle urbaine. Au premier semestre 2015, un protocole d'accord entre la ville, l'agglomération et l'État (ANAH – DRIHL) précisera le programme d'études complémentaires et les moyens mis en œuvre par les partenaires pour conduire le projet.

Afin d'accompagner le projet « Cœur d'Agglo », la CALPE engage début 2015 un mandat de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'études préalables permettant de :

- mener les études complémentaires nécessaires à l'opérationnalité progressive et rapide du « cœur d'agglo » : études de programmation urbaine, architecturale et paysagère / études techniques préalables (déplacement-mobilité, VRD,

- écologique...) / études spécifiques liées à la LHI, mission AMO développement durable ;
- garantir l'articulation des études et des dispositifs en cours : révision du PLU, OPAH2, LHI, PLH communautaire...,
 - établir un bilan d'aménagement global,
 - définir les contours d'une opération d'aménagement pour une prise de décision d'ici fin 2015 sur les objectifs et les modalités de concertation.

La prévention de la délinquance et la sécurité

Le « vivre ensemble » dans les quartiers prioritaires est globalement complexe. Les trafics de stupéfiants, ainsi que les problèmes d'appropriation exclusive de l'espace public persistent et demandent des moyens et une ingénierie sur la durée. Ils entraînent dégradations et nuisances. Ces problématiques locales prennent une autre dimension au quartier Gare de Juvisy-sur-Orge, du fait du rayonnement de cette gare majeure d'Ile de France, qui attire une population qui dépasse très largement le territoire.

Plusieurs dispositifs de coordination sur les thématiques de la sécurité se sont succédés sur le territoire. En 2000, un premier Contrat Local de Sécurité est signé par les villes d'Athis Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste, suivi d'un second en 2003.

En 2012, les trois villes lancent un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). En décembre 2014, un nouveau CISPD est signé sur le territoire élargi de la CALPE, incluant les villes de Morangis et de Savigny-sur-Orge.

La responsable du service Droit Prévention et Sécurité de la CALPE est chargée de la coordination des dispositifs et actions mises en œuvre et anime les réunions bimensuelles regroupant l'ensemble des partenaires impliqués. Ces temps de rencontres permettent un partage de l'information et une concertation afin d'optimiser la gestion quotidienne de problèmes liés à la sécurité. Elle permet aussi une vision plus globale et stratégique de l'intervention sur le territoire, à plus long terme.

L'évaluation réalisée par un bureau d'étude extérieur en 2007 a par ailleurs identifié trois axes prioritaires : la sécurité routière, l'accès au droit et le cadre de vie.

Prévention routière : plusieurs actions ont été engagées pour toucher tous les publics. Des stages avec l'association Prévention Routière destinés aux seniors, l'instauration de la journée de la courtoisie pour l'ensemble des habitants, des formations proposées aux agents de la collectivité...

Citoyenneté et accès au droit : le renforcement de la place de la Maison de la Justice et du Droit dans le jeu des acteurs locaux est accompagné d'une campagne d'information sur les services qu'elle propose et lui donne une meilleure lisibilité sur le territoire. Une large campagne de lutte contre les violences faites aux femmes est réalisée et réactualisée régulièrement.

Cadre de Vie : la coordination qui s'effectue dans le cadre des cellules de veille permet une gestion plus réactives des problématiques liées avec le cadre vie, telles les voitures ventouses, ou la gestion des incivilités (dégradations, tags) en lien avec la GUP.

Deux actions portées par la CALPE sont financées dans le cadre du CUCS. L'action de prévention des violences faites aux femmes et la prévention des violences à l'école, avec un travail particulier sur les relations garçons/filles. Un système de vidéo protection est mis en place à partir de 2015, avec l'aide des financements du FIPD.

L'association Médiane est le club de prévention qui intervient sur le territoire. Cofinancés par le Conseil Départemental de l'Essonne et par la CALPE, des binômes d'éducateurs spécialisés effectuent un travail de rue envers les jeunes en décrochage. Ces actions de médiation sont accompagnées d'actions plus conviviales financées dans le cadre du CUCS visant à renforcer le lien social entre ces jeunes et leur famille, et plus largement leur environnement.

La culture et le sport

La continuité de l'action culturelle et sportive à destination des populations des quartiers prioritaires est notamment due au dynamisme des structures institutionnelles et associatives (centre culturel, école d'art Camille Lambert, Centre sociaux, réseau des médiathèques, Maison de la Banlieue de l'Architecture...) qui proposent régulièrement des projets, notamment autour de l'accès à l'art. Le sport quant à lui joue un rôle essentiel, notamment pour toucher le public adolescent difficile à atteindre autrement. Si peu de projets proprement sportifs sont proposés, le sport est néanmoins un des outils principaux des actions de prévention de la délinquance.

Programme de Réussite Éducative (PRE) à Athis-Mons

Le dispositif de Réussite Éducative ne propose pas à proprement parlé un accompagnement à la scolarité comme cela est proposé dans le cadre du CLAS. Même si la nature des orientations peut concerner la question scolaire et si certaines actions sont liées aux apprentissages, le dispositif accompagne plus largement et globalement les enfants et les familles en parcours.

Les actions liées davantage aux apprentissages le sont dans le cadre d'un accompagnement spécifique et individualisé.

Des actions comme les accompagnements personnalisés (AP), s'adressent aux enfants présentant des difficultés importantes ou pas au niveau scolaire. Ces fragilités peuvent concerner autant les apprentissages, la méthodologie que le développement personnel. Un tutorat permet de restaurer la confiance et les compétences transversales nécessaires à la réussite des parcours pour un public qui ne trouve pas ou peu les ressources dans son environnement social ou familial.

D'autres actions comme les ateliers « je de mots » ou les ateliers linguistiques visent à améliorer la pratique de la langue française et à un enrichissement du vocabulaire pour mieux lire, comprendre et s'exprimer, mais aussi de retrouver le goût et le plaisir de jouer avec la langue, ou bien pour les situations les plus fragiles de permettre à des enfants ayant cumulé un handicap linguistique de dépasser cette problématique tant du point de vue de l'acquisition de la langue française que dans leur relation aux autres et à leur environnement social et culturel.

L'ensemble de ces actions, comme le reste du parcours en Réussite Éducative, est proposé et mis en place après concertation avec l'ensemble des partenaires qui sont en lien avec les familles suivies par le dispositif. Chaque parent, dont l'enfant bénéficie d'une action, est associé à l'élaboration des objectifs pédagogiques (lors du diagnostic partagé) et à l'évolution de la problématique (lors des bilans partagés). A ces occasions, les parents rencontrent l'intervenant chargé de l'accompagnement de leur enfant et également l'enseignant.

Équipe permanente → 5 (3 ETP + 0,70 ETP + 0,30 ETP)

Vacataires → 24

File active → 150 parcours environ

- Accueillir les familles et analyser leurs demandes
 - Informer
 - Orienter / Guider
 - Organiser et animer les instances de concertation
 - Donner du sens au parcours et au rôle de parent
 - Suivre et faire vivre le parcours avec la famille et les partenaires
 - Ne pas se substituer aux parents

- Créer un espace d'écoute bienveillante
- Accompagner les parents vers une autonomie plus grande
- Étayer et soutenir la famille dans son rôle éducatif
- Libre adhésion au dispositif
Dans une démarche de demande d'aide et de soutien
En situation de fragilité, voire de grande fragilité
Souvent démunis mais pas démissionnaires
- Mises en place en fonction de la problématique de chaque famille et régulièrement réajustées lors des entretiens
Ils s'effectuent en lien avec les différents partenaires autour de la famille
- Plus grande légitimité par rapport aux institutions
Plus confortées dans leur rôle de parent
Plus d'autonomie (éducation, démarches administratives...)
Moins isolées tant au niveau social que familial

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et Programme de Réussite Éducative (PRE) de Savigny-sur-Orge

Le dispositif du PRE a été mis en place en 2009.

- *Veille éducative* :
 - Une cellule de veille organisée tous les 2 mois par le Programme de Réussite Éducative pour coordonner les actions : repérage et suivi individuel des jeunes par les différents partenaires sociaux, échange d'informations.
 - Volet suivi individuel : un référent de parcours au profil d'éducateur sur chaque quartier (Grand-Vaux et Prés-Saint-Martin) pour un suivi éducatif et social des élèves et de leurs familles.
- *Renforcement de l'accompagnement scolaire* :
Par le PRE (130 enfants/an) :
 - Des médiateurs scolaires à domicile : aide aux devoirs et mobilisation des familles autour de la scolarité.
 - Des ateliers « langage » à destination des maternels et des élémentaires primo-arrivants ou maîtrisant peu le français (apprentissage du français).
 - Des ateliers lecture type « coup de pouce » à destination des enfants de CP ou CE1.
 - Des ateliers « Aide aux devoirs et jeux mathématiques » à destination des enfants de CE2 ou CM1.
 - Des ateliers thématiques : ex « Atelier marionnettes pour développer le langage ».
- *Ecole des parents : des actions d'aide à la parentalité*
 - Des Cours de Français Langue Étrangère à destination des parents.
 - Des cafés parents animés par des psychologues.
 - Une pièce de théâtre Forum sur le thème de la parentalité.
 - Des médiateurs scolaires à domicile chargés de mobiliser les parents autour de la scolarité.
 - Des référents de parcours chargés du suivi individuel des jeunes et des familles (confère plus haut).
 - Des sorties familiales parents enfants dans des musées (Louvre, Quai Branly, Orsay, Versailles, etc.) ou des parcs avec ferme pédagogique.
- *Prévention et traitement de l'absentéisme et de la déscolarisation*
 - Deux référents de parcours au profil d'éducateur réalisent un suivi éducatif des enfants et adolescents. Ils peuvent prendre en charge un élève le temps d'une exclusion (mise en place de soutien scolaire, visite de CIO, recherche de stage, réflexion sur l'orientation professionnelle, reconnaissance des faits en cas de dérapage).

- Les médiateurs scolaires mobilisent les élèves autour de la scolarité.
 - Un espace ludique sur le temps périscolaire du midi pour donner aux enfants l'envie d'aller à l'école. Les jeux ont été choisis par des psychologues pour permettre aux enfants de compenser/décompenser et abaisser les violences à l'école.
 - Un atelier « lecture à l'école maternelle » - lecture individuelle de livres aux enfants de maternelle.
- *Prévention des violences scolaires*
- Un espace ludique à l'école élémentaire de Grand-Vaux. Entre 2012 et 2013, un agent de service civique a été chargé de mettre en place, dans le cadre du PRE et du CLSPD, des actions de prévention contre le racket, les violences verbales, les dangers d'internet et les jeux dangereux depuis octobre 2012. Il intervient en binôme avec le correspondant Sûreté Prévention Partenariat : interventions auprès des classes de 6^{ème} 4^{ème} et 3^{ème} des 3 collèges.
- Dans le cadre du collège : « Question de regard » : réalisation dans les collèges d'un film policier et d'un film documentaire sur l'univers professionnel de la police.*
- A noter : un **suivi des enfants ou adolescents très individualisé** dans le cadre du PRE :
- suivi éducatif individuel réalisé par les référents de parcours.
 - suivi scolaire individuel à domicile réalisé par les médiateurs scolaires.
 - tous les autres ateliers sont réalisés dans le cadre de groupes très restreints : 3 à 6 élèves maximum. Les élèves font l'objet d'une fiche de suivi individuel.
- **Un partage de l'information entre les différents acteurs** gravitant autour de l'enfant (PRE, MDS, ASE, Éducation Nationale). Sa situation est évoquée dans le cadre de réunions pluri-partenariales.

Evaluation :

Les enseignants sont très soucieux du maintien du Programme de Réussite Éducative, et de la subsistance des actions de renforcement de l'accompagnement scolaire. Les enfants bénéficient d'un accompagnement individualisé, que l'éducation nationale n'est pas en capacité d'offrir aux élèves. Les groupes d'accompagnement éducatif sont en effet surchargés (12 élèves). Les ateliers du PRE s'inscrivent donc en complément. Chaque enfant fait l'objet d'une fiche de bilan individuel. Les équipes font le point tous les 2 mois avec les enseignants lors de cellules de veille.

- **les ateliers langage**

Les enseignants de maternelle des 3 établissements scolaires (Maternelles Saint-Exupéry, Mermoz, et Chateaubriand) notent que les élèves suivis en ateliers langage progressent, tant au niveau du langage que du comportement. Ils osent parler. Ils développent du vocabulaire. Un certain nombre d'élèves, qui ne parlait pas le français à l'entrée en maternelle, était maintenu en grande section avant l'arrivée du PRE. Ce n'est plus le cas pour ceux qui ont suivi les ateliers langage sur 3 ans. Les enseignants notent un gain d'assurance pour tous les enfants qui participent aux ateliers. La plupart des enfants identifiés par les enseignants pour suivre l'atelier se présentent. Les ateliers se sont institutionnalisés car certains parents viennent d'eux-mêmes, sans passer par le biais des enseignants. Les enfants ont l'occasion d'être repris par des adultes francophones, qui corrigent leurs fautes de grammaire ou de prononciation, ce qui n'est pas le cas en classe, vu le grand nombre d'élèves présents. Ces ateliers sont complémentaires de ceux proposés par l'éducation

nationale en accompagnement éducatif, car le suivi est beaucoup plus individualisé – groupes de 3 à 6 élèves, contre 12 en accompagnement éducatif.

- **les ateliers lecture type Coup de pouce**

De manière générale, pour tous les élèves, les enseignants notent des progrès en lecture et des progrès de comportement. Les élèves font beaucoup plus d'efforts lorsque les adultes s'intéressent à leur scolarité. Les animateurs des clubs coup de pouce leur apportent ainsi l'attention dont ils ont besoin pour s'épanouir à l'école.

Le résultat diffère en fonction des difficultés des élèves. Le résultat est particulièrement intéressant pour les enfants issus de familles non francophones ou de parents aux horaires décalés. Les enfants issus de familles étrangères ou dont les parents sont en horaires décalés n'ont pas toujours à la maison des personnes en capacité de les faire lire tous les jours, soit parce qu'ils ne savent pas lire le français, soit par manque de temps. Or l'apprentissage de la lecture passe par la répétition et une lecture quotidienne. Ainsi les élèves qui n'ont pas de difficultés particulières, mais que les parents ne sont pas en capacité de suivre à la maison, progressent très vite.

Les élèves en grande difficulté (dyslexie, déficiences cognitives) conservent des difficultés et nécessitent un suivi plus rapproché. Les animateurs orientent en parallèle les élèves vers les référents de parcours pour la recherche d'orthophoniste ou si besoin la constitution de dossiers M.D.P.H.

- **Les médiateurs scolaires à domicile**

Les enseignants notent chez les élèves d'école élémentaire une progression en termes de comportement : des élèves plus attentionnés en classe, qui font leurs devoirs, qui s'investissent mieux dans leur scolarité. Au bout de 6 mois de fonctionnement, on note une réelle progression scolaire chez les élèves. Chez les adolescents en difficultés, mais consciencieux et chez les adolescents fonctionnant à l'affectif, les résultats sont probants également. Par contre, chez les adolescents en voie de prédélinquance, les résultats sont plus nuancés. Ces derniers abandonnent l'accompagnement, n'honorent pas toujours les rendez-vous des médiateurs scolaires ni des référents de parcours. Le coût des médiateurs scolaires à domicile étant très onéreux, un nouveau concept est expérimenté : la prise en charge des élèves, non plus à domicile, mais au local du PRE, par groupe de 3 élèves issus d'une même classe. Cependant, ce dispositif ne permettra plus d'entrer dans les familles : à cette occasion, les professionnels se sont en effet rendu compte que certains des élèves ne travaillaient pas à domicile, car ils n'avaient pas de bureau, pas d'éclairage dans leur chambre, parce que les parents regardaient la télévision trop fort, etc. Les médiateurs n'auront plus accès à ce type d'information et ne seront plus en mesure de faire évoluer les choses dans les familles.

- **Les ateliers « Aide aux devoirs et jeux mathématiques »**

Les enseignants notent des progrès en termes de comportement. Ils se félicitent également que les devoirs soient faits. Au travers des jeux à 2 dés, les élèves comptent de moins en moins sur leurs doigts. Ils ont presque tous acquis la technique du sur-comptage.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à Athis-Mons

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (C.L.A.S.) est porté sur le territoire athégien par une association, depuis 1989: Une Chance Pour Réussir (U.C.P.R.).

Mandatée par la Municipalité pour le conduire, l'association UCPR propose plusieurs activités : séances d'accompagnement scolaire le soir et le mercredi après-midi (1h, 2 fois

par semaine en petits groupes), ateliers pédagogiques et culturels (lecture/écriture, peinture, journalisme, théâtre) et sorties culturelles. Près de 250 enfants par an, du CP à la 3e, sont ainsi aidés par l'UCPR.

L'objectif est d'offrir aux enfants des écoles élémentaires et des collèges un appui et les ressources nécessaires à leur réussite scolaire, lutter contre l'échec scolaire et promouvoir les actions culturelles et artistiques. Les ateliers de développement personnel ont eu lieu tout au long de l'année les mercredis et les vacances scolaires.

Cela est accompagné par une implication forte autour du travail sur la parentalité.

Cette association est particulièrement reconnue sur le territoire, non seulement pour la qualité de ses accompagnements mais également pour le lien qu'elle a su établir avec les enseignants et les parents.

L'équipe est composée de 3 permanents, qui ont connu cette année le renfort de 2 services civiques, et de plus d'une vingtaine de vacataires (correspondant à 1.5 Temps Plein).

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à Juvisy-sur-Orge

La ville propose un accompagnement à la scolarité (CLAS) dans deux structures municipales, à savoir les locaux de l'ALSH et ceux de la maison de quartier Albert Sarraut sur le quartier du Plateau.

En s'engageant dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, la volonté de la ville est de proposer aux familles un service de qualité, adapté à leurs attentes et à ceux de leurs enfants, et de favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement des enfants et le soutien à la parentalité.

La coordination est effectuée par la ville, accompagnée d'une équipe d'animateurs salariés d'ACJ mis à disposition et de bénévoles.

Suite aux problématiques identifiées sur les différents quartiers de la ville et des familles des axes de travail ont pu être déterminés.

Prévenir le décrochage scolaire

- Certains enfants ont des difficultés scolaires, comportementales et sociales et se trouvent démotivés. Le CLAS leur apporte un soutien au niveau scolaire, sur les règles de vie à avoir en collectivité et permet de partager un temps avec d'autres enfants.
- L'accueil du soir permet aux jeunes d'avoir un espace plus approprié pour travailler.
- Prévenir du décrochage scolaire, notamment sur les quartiers du Plateau et de l'Entrevoies. Ces quartiers du Plateau étant les quartiers où le pourcentage des jeunes adultes non diplômés étant très élevés.

Soutenir les parents dans une fonction parentale

- Soutenir les familles en proposant une aide éducative pour la réussite scolaire de leur enfant.
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale (notamment pour les ménages isolés et en rupture sociale et/ou familiale).
- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle, sociale et familiale des parents en assurant des accueils éducatifs.
- Renforcer les activités de loisirs permettant d'initier les enfants et les jeunes à des pratiques culturelles et sportives favorisant l'épanouissement selon les attentes et

- leurs besoins, dans un souci de renforcement de leurs capacités d'initiatives, d'autonomie, et de valorisation de leurs potentialités.
- Améliorer l'information et l'orientation des familles sur les différentes possibilités offertes sur le territoire (réunion partenariale avec les parents, dynamiser les lieux et d'échanges...)
 - Assurer un lien entre le parent et l'école.

Renforcer les dynamiques de quartier

- Dynamiser le quartier par un temps périscolaire, permettant d'avoir des pratiques culturelles et sportives.

Proposer une découverte culturelle et une connaissance des ressources du territoire

- Beaucoup de familles sont éloignées de la culture et des différentes pratiques culturelles.
- Du fait de son éloignement du centre-ville, dans lequel se trouve une grande partie des institutions culturelles, une partie des familles du quartier Plateau se rendent difficilement au sein de ces institutions.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à Savigny-sur-Orge

Le dispositif CLAS a été mis en place à Savigny-sur-Orge en 2009.

Le CLAS est pris en charge par des salariés et des bénévoles des maisons de quartier, agréées Centre social.

« **Aide méthodologique et aide aux devoirs** » : les animateurs et les bénévoles guident les enfants dans leurs devoirs, les amènent à devenir autonomes, les accompagnent dans leurs recherches documentaires, valorisent leurs progrès. Les enseignants notent des progrès des élèves : des devoirs faits, des leçons apprises, un intérêt plus important pour les apprentissages. Les enseignants sont invités à se rendre régulièrement à la maison de quartier afin de rencontrer accompagnateurs, parents et enfants. Les enfants font l'objet d'une fiche de bilan individuel trimestriel. Ce dispositif s'inscrit en complément de l'accompagnement éducatif et du Programme de Réussite Éducative. Les enseignants félicitent le travail remarquable des bénévoles, souvent anciens professeurs à la retraite, qui interviennent aux côtés des équipes et qui ont besoin d'être soutenus. Ils notent cependant un essoufflement de ces derniers : de moins en moins nombreux au fil des années, assurant moins de créneaux horaires. Les enseignants font aussi remarquer l'exiguïté des locaux au regard du nombre d'élèves à prendre en charge, le bruit dans lequel travaillent les élèves, parce que trop nombreux par salle. Les accompagnants du CLAS n'ont pas accès aux évaluations de l'éducation nationale, mais les enseignants qui travaillent dans les écoles bénéficiant du CLAS font remarquer que les élèves ont un niveau plus homogène que dans les autres écoles. Le CLAS est un dispositif très adapté pour les élèves moyens. Notons qu'à Grand-Vaux et aux Prés-Saint-Martin, les élèves en grandes difficultés sont orientés vers le P.R.E.

Dans les quartiers prioritaires et de veille, les enseignants félicitent également le travail réalisé au sein des **apports culturels**, qui permet d'élargir les centres d'intérêt des enfants.

Le dispositif CLAS est un excellent dispositif dont l'avenir est compromis par la baisse continue du nombre de bénévoles. Il conviendrait de pallier le manque de bénévoles par le recrutement de volontaires en service civique.

- Veille éducative :
 - o Réunion trimestrielle entre les chefs d'établissement et les équipes du CLAS

- Participation des équipes de réussite éducative et du CLAS aux conseils d'écoles
- Renforcement de l'accompagnement scolaire (121 enfants/an):
 - Aide aux devoirs, apports méthodologiques,
 - Apports culturels, activités (jeux, loisirs créatifs, chorale) réalisées dans le cadre familial.
- Actions d'aide à la parentalité
 - Implication des parents dans l'aide aux devoirs proposée par le CLAS
- Le CLAS – contrat local d'accompagnement à la scolarité - est également plébiscité par les enseignants.

Les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD)

Plusieurs dispositifs de coordination sur les thématiques de la sécurité se sont succédés sur le territoire. En 2000, un premier Contrat Local de Sécurité est signé par les villes d'Athis Mons, Juvisy-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste, suivi d'un second en 2003.

En 2012, les trois villes lancent un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). En décembre 2014, un nouveau CISPD est signé sur le territoire élargie de la CALPE, incluant les villes de Morangis et de Savigny-sur-Orge.

Plusieurs dispositifs sont issus de ce dispositif cadre :

- Des cellules de veille sécurité (Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge) : *elles permettent la réalisation d'un diagnostic permanent sur les problématiques de sécurité présentes sur le territoire et génèrent une plus grande réactivité dans la circulation des informations entre les partenaires.*
- L'animation de partenariats thématiques (Éducation Nationale).
- Des actions de prévention (violences à l'école, sécurité routière).
- Des groupes de travail spécifiques (violences faites aux femmes, décrochage scolaire...).
- La mise en place prochaine de la vidéo protection sur Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge (déjà présente sur Savigny-sur-Orge).
- La présence d'une Maison de la Justice et du Droit à Athis-Mons.

PARTIE 2 : la gouvernance

La réforme de la Politique de la Ville remet au premier plan ses principes fondamentaux (contractualisation, participation des habitants, projet de territoire, rapport au droit commun...) tout en s'inscrivant dans les mouvements des lois de décentralisation.

Cette nouvelle contractualisation passe par une réflexion sur son organisation, sur sa transformation progressive et sur son évolution tout au long de la mise en œuvre du projet.

Ainsi, pour donner sens au contrat de ville, trois enjeux ont été clairement identifiés qui nécessitent une attention particulière :

- l'évolution des rôles respectifs des communes et de l'intercommunalité ;
- les attentes des acteurs locaux vis-à-vis de l'État pour les accompagner dans les changements en cours ;
- l'évolution et le renforcement de l'ingénierie locale pour être à la hauteur des enjeux identifiés.

Les articles de la loi du 21 février 2014 précisent les éléments suivants :

- Les contrats de ville sont conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements et, d'autre part, les communes et EPCI concernés. Ils sont signés obligatoirement par les départements et les régions. Ils peuvent également l'être par la CDC, les bailleurs, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité.
- Sur son territoire, l'EPCI est chargé du diagnostic, de la définition des orientations, de l'animation et la coordination du contrat de ville et, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.
- Sur son territoire, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat.
- Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires.
- Les objectifs des contrats de ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'EPCI avec les communes ou, à défaut, par la commune.
- Les représentants des conseils citoyens participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux PRU.
- L'EPCI définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville (élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité dans la 1^{ère} année de mise en œuvre du contrat, à défaut institution d'une dotation de solidarité communautaire dans le cadre du contrat de ville).

Ainsi la gouvernance du contrat de ville intercommunal des Portes de l'Essonne s'appuie sur une organisation intégrée et simplifiée :

- Une conférence des maires, instance des décisions des politiques de l'agglomération
- Un comité de pilotage qui veille à la bonne mise en œuvre du contrat en réunissant tous les acteurs concernés et mobilisés

- Un comité technique qui assure un suivi plus opérationnel des actions mobilisées dans le contrat, observe et évalue les actions, mobilise les partenariats.

A) Les modalités de pilotage

La Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne remplit ses missions de pilotage et assume pleinement l'exercice de sa compétence Politique de la Ville en associant étroitement les 3 villes concernées par les territoires prioritaires ou de veille active : **Athis-Mons, Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge**.

Si le Président et les Maires des communes concernées occupent une place centrale, le vice-président en charge de la Politique de la Ville est bien évidemment partie prenante de la gouvernance du contrat.

Ils se réunissent au sein de la conférence des maires, instance de débat et de prises de décision partagées, dans laquelle chaque Maire peut rappeler quelle déclinaison communale il attend du contrat de ville et où se construit collectivement une approche partagée des enjeux locaux.

La conférence des maires

Elle se réunit en amont des comités de pilotage et aussi souvent qu'un arbitrage doit être rendu.

Elle est chargée de :

- valider les orientations du contrat et ses évolutions,
- valider la déclinaison opérationnelle des orientations,
- échanger sur les priorités d'intervention pour chaque ville,
- échanger sur les perspectives et les préconisations faisant suite aux bilans, suivis et évaluations,
- statuer sur des questions de gouvernance à présenter au comité de pilotage,
- préparer la négociation avec les cocontractants,

Le comité de pilotage

Co-présidé par le sous-préfet d'arrondissement et le Président de la CALPE et associant les Maires des trois villes, il se réunit pour valider le contrat de ville, puis une fois par an pour s'assurer :

- de la bonne mise en œuvre du contrat,
- de la définition des priorités (le triptyque : observation- suivi- évaluation servira à ajuster les priorités),
- des modalités d'organisation des actions mises en œuvre,
- de la coordination politique et technique des interventions dans les territoires prioritaires,
- de la bonne association des partenaires au niveau intercommunal,

Participants : le Vice-Président de la CALPE chargé de la Politique de la Ville, les Maires, les financeurs et les signataires, des représentants des conseils citoyens, les bailleurs, les acteurs économiques et sociaux, les services intercommunaux et communaux mobilisés.

A la demande des participants et en tant que de besoin, les instances de pilotage et d'animation se réuniront.

La place et le rôle de chaque cocontractant

➤ L'État

L'État est un acteur essentiel aux côtés de la CALPE et des trois villes dans le cadre de cette démarche contractuelle : d'une part parce que l'État est responsable de la définition du cadre national, et notamment de la nouvelle géographie prioritaire, d'autre part parce qu'il est garant des enjeux de cohésion et de cohérence des actions menées dans le cadre de la solidarité nationale.

Ses champs d'intervention sont variés et sont centraux pour l'amélioration de la situation sociale des quartiers :

- sécurité et tranquillité publique,
- prévention de la délinquance,
- justice,
- santé,
- éducation,
- emploi.
- logement

Le rôle de l'État dans ce nouveau contrat se situe à plusieurs niveaux, qui sont un gage de réussite de sa mise en œuvre :

- la déclinaison, conjointement avec la CALPE et les 3 communes, de la Politique de la Ville mise en œuvre tout au long du contrat au bénéfice des quartiers prioritaires, vécus et de veille;
- la mobilisation et l'animation des politiques relevant de son champ de compétences et notamment de l'ensemble du droit commun pour répondre aux problématiques des quartiers concernés, à travers la coordination des directions départementales autour du Préfet ;
- la négociation auprès des autres partenaires d'engagements en faveur des quartiers prioritaires, vécus et de veille : l'État doit également être en mesure de demander aux autres partenaires de mobiliser leur droit commun en adéquation avec les réalités sociales, urbaines et économiques des quartiers de la Politique de la Ville ;
- la mobilisation du FSE pour lequel l'État est autorité de gestion, qui doit venir s'additionner aux politiques sectorielles conduites par le niveau national et donc intervenir en soutien du contrat de ville, afin d'exercer un effet de levier sur les politiques nationales notamment celles conduites à l'échelle intercommunale pour la Politique de la Ville.

➤ Le Conseil Départemental de l'Essonne

Le Conseil Départemental de l'Essonne est également un partenaire incontournable par ses compétences :

- action sociale et médico-sociale,
- insertion sociale et professionnelle,
- prévention spécialisée,
- gestion des collèges,
- fonds de solidarité pour le logement.

Les Maisons Départementales des Solidarités, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale et urbaine dans les quartiers.

Par ailleurs, en juillet 2012, le Conseil Départemental a adopté le plan départemental de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de cohésion urbaine et sociale sur la période 2013-2017. Ce plan tient compte tant du contexte national que des enseignements tirés du programme « Villes Essonne Solidaire ». Le Conseil Départemental poursuit ses engagements pris dans les programmes de rénovation urbaine en priorisant l'intervention de la Politique de la Ville sur les territoires qui relèvent de l'action de l'ANRU.

En décembre 2012, le Conseil Départemental relève le défi du logement en adoptant un programme d'actions pour la période 2013-2017 en faveur des publics prioritaires (les personnes cumulant des difficultés économiques et sociales, les femmes victimes de violences ; les jeunes, les personnes âgées, à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, les gens du voyage, les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville).

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences et notamment de l'ensemble du droit commun est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille. De plus, la part FSE « emploi- inclusion sociale » des fonds européens délégués au Conseil Départemental par l'État doit soutenir la démarche de développement social et urbain.

L'articulation entre le contrat de ville et le plan départemental de cohésion sociale et urbaine est essentielle ; les ponts entre ces deux documents stratégiques doivent permettre une intervention conjointe sur des priorités partagées.

➤ **Le Conseil Régional d'Île-de-France**

Le Conseil Régional d'Île de France au titre de la délibération du 12 février 2015 a décidé de poursuivre et de renouveler l'intervention régionale en faveur des collectivités territoriales d'Île de France et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Un bilan transversal annuel des interventions régionales de droit commun et spécifiques, en investissement et en fonctionnement sera réalisé et articulé **autour de 3 axes prioritaires : le développement économique, la formation professionnelle et l'emploi.**

Le Conseil Régional mobilisera prioritairement les dispositifs régionaux de droit commun en investissement et en fonctionnement pour :

- les politiques éducatives, la formation, le développement économique et l'accès à l'emploi,
- l'amélioration du cadre de vie et des mobilités,
- la cohésion sociale et la citoyenneté.

Il les mobilisera en faveur des trois axes transversaux des contrats de ville :

- la jeunesse,
- l'égalité hommes/femmes,
- la lutte contre les discriminations.

Une bonification des taux d'intervention régionaux de droit commun sera étudiée dans un délai d'un an à compter de la délibération, pour les territoires relevant de la géographie prioritaire, sur la base d'un bilan de mise en œuvre.

Des élus régionaux seront désignés pour être les référents des contrats de ville.

Le Conseil régional propose que les citoyens soient d'avantage être associé à la détermination des enjeux par la création d'une « assemblée des quartiers populaires », instance de dialogue, d'analyse et de proposition, associant

habitants, acteurs associatifs, professionnels et chercheurs.

Il propose la mise en place de dispositifs de « tables locales de quartiers » pour soutenir la participation des habitants aux débats relatifs à la vie dans les quartiers prioritaires.

Il propose de reconduire en 2015 l'appel à projet « construire ensemble la Politique de la Ville ».

➤ **La Caisse des Dépôts et Consignations**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la Ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la CALPE.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économique, urbain et logement du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

d'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...);

d'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants

concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

B) L'ingénierie : les modalités de l'animation territoriale

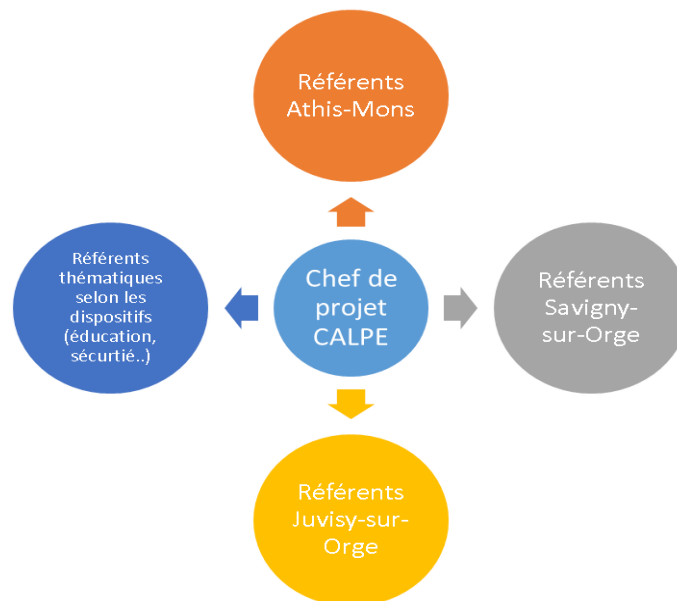
Proposition d'une nouvelle organisation, gage de dynamisme et d'efficacité :

La nouvelle organisation doit reposer sur :

- la mobilisation de compétences incontournables :
 - animation du contrat de ville,
 - mobilisation du droit commun,
 - mise à jour du diagnostic et suivi des observatoires,
 - suivi des programmations annuelles,
 - suivi des porteurs de projet.

- la mobilisation de compétences spécifiques :
 - gestion administrative et financière,
 - ingénierie dédiée aux fonds spécifiques (fonds européens...),
 - démarche participative,
 - l'animation de dispositifs spécifiques (PRE, CISPD, PRU....).

Organisation de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2020 :



L'équipe d'animation du contrat est pilotée par le responsable du pôle aménagement habitat-Politique de la Ville et s'organise autour :

- d'un groupe de suivi opérationnel animé par le chef de projet CALPE et constitué des 3 référents Politique de la Ville des 3 villes signataires et du délégué du Préfet; il se réunit **deux fois par mois** et est en charge du suivi et de l'évaluation en continu des actions portées dans le cadre de contrat de ville :
 - suivi de l'animation territoriale : coordination, réseaux territoriaux, articulation des dispositifs, complémentarités avec les politiques sectorielles,
 - mise au point des outils et supports des comités techniques et comités de pilotage,
 - mise en œuvre de l'observation-suivi-évaluation,
 - assurer le suivi de la programmation annuelle.

- de comités techniques thématiques (selon les cinq thématiques retenues dans l'architecture du contrat de ville). Animés par le groupe de suivi opérationnel, ils se réunissent à minima **tous les deux mois** associant en fonction des thématiques :
 - l'équipe PRU d'Athis-Mons,
 - l'équipe PRU de Savigny-sur-Orge,
 - les référents PRE/CLAS,
 - les référents CALPE : CISPD / Réseau linguistique/Affaires culturelles,
 - les référents thématiques CALPE, villes, bailleurs, de l'État et autres institutionnels...,
 - les porteurs de projets (associations/services ou équipements des collectivités).
 Ils permettent d'assurer le suivi, la coordination du contrat par thématique et de veiller à la complémentarité villes/agglomération.

Un comité de direction semestriel animé par le chef de projet rassemblant le groupe de suivi opérationnel et les DG/DGA villes/CALPE permet de faire le lien avec l'ensemble des services mobilisés. Il permet de :

- définir et coordonner les principes de fonctionnement des collaborations techniques et administratives entre les dispositifs,
- travailler à l'articulation humain-urbain,
- préparer les comités de pilotage,
- préparer les orientations stratégiques et les arbitrages budgétaires.

Chaque dispositif spécifique : PRU, PRE, CISPD conserve ses groupes de suivi techniques et de pilotage. Le groupe suivi opérationnel est associé à ces dispositifs.

C) La participation des habitants

Le contexte

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens. Leur mise en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Les enjeux

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels,
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes,
- Un espace qui favorise la co-construction des contrats de ville.

Les principes

Plusieurs principes guident la mise en place des Conseils citoyens :

Liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

Les prérogatives

Les conseils citoyens sont des lieux d'expression qui favoriseront les pratiques émergentes et s'appuieront sur les expérimentations en cours.

La mission du conseil citoyen sera de faire émerger et valoriser une expression libre des habitants des quartiers. Il devra :

- Favoriser la participation des habitants,
- Chercher à associer ceux que l'on entend le moins,

- Veiller à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune,
- Favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels.

Les conseils citoyens contribueront autant que possible à l'élaboration du contrat de ville et communiqueront aux acteurs du contrat de ville leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.

La participation des conseils citoyens aux contrats de ville sera conçue de manière transversale et concernera tous les dispositifs : projet de renouvellement urbain, programmes de réussite éducative, ateliers santé ville, zones de sécurité prioritaire.

Déclinaison territoriale par ville/quartier :

- **Ville d'Athis-Mons**

Les Conseils citoyens sont mis en place sur les deux quartiers prioritaires de la Ville, à savoir le Noyer Renard et le Clos Nollet. Un collège « résidents » et un collège « acteurs institutionnels » sont mis en place pour chacune de ces instances de concertation.

Les listes des participants des Conseils sont arrêtées au niveau municipal mais sont en attente de validation par le Préfet de l'Essonne.

Pour le Conseil Citoyen du Noyer Renard : 20 personnes sont susceptibles d'y participer.

- Le collège « Résidents »
 - ❖ Parité Homme/Femme respectée (6 hommes, 6 femmes).
 - ❖ Pyramide des âges équilibrée : tranche 30 à 49 ans et tranche 50 ans et plus.
- Le collège « Acteurs institutionnels »
 - ❖ Diversité de structures représentées : associations, écoles, bailleur, commerces...
 - ❖ Parité non réalisée mais relativement équilibrée.

Pour le Conseil Citoyen du Clos Nollet : 20 personnes seraient susceptibles d'y participer.

- Le collège « Résidents »
 - ❖ Pas de parité lors des dépôts de candidatures (11 femmes, 1 homme).
 - ❖ Pyramide des âges équilibrée : tranche de 30 à 49 ans et tranche 50 ans et plus.
- Le collège « Acteurs institutionnels »
 - ❖ Diversité de structures représentées : associations, écoles, bailleur, commerces...
 - ❖ Parité non réalisée mais relativement équilibrée.

Les Conseils Citoyens permettent de bien représenter les différentes forces vives dans chacun des deux quartiers. La question la plus problématique est celle de la parité, notamment pour le collège « Résidents » du Conseil du Clos Nollet. La ville mobilisera les moyens nécessaires pour rechercher une meilleure parité.

- **Savigny sur Orge**

Les habitants sont associés à la rénovation du quartier et à la rédaction du contrat de ville par le biais de deux organes :

- le conseil citoyen
- la maison du projet

- **Le Conseil Citoyen**

Sa composition

La composition du conseil citoyen est en cours de validation par les services du Préfet délégué à l'égalité des chances et doit faire l'objet d'un arrêté du Préfet.

Pour élaborer cette liste, la ville de Savigny-sur-Orge a lancé en septembre une campagne de communication en direction de l'ensemble des habitants de Grand-Vaux/Grand Val :

- distribution d'un tract toutes boites à lettres sur les quartiers de Grand-Vaux et Grand-Val,
- affiches dans les cages d'ascenseurs des immeubles du quartier et sur les grilles des écoles,
- tract dans les cahiers des élèves des écoles maternelles Mermoz, Saint-Exupéry et de l'école élémentaire Saint-Exupéry.
- information relayée à l'oral par les équipes de la maison de quartier de Grand-Vaux.
- information sur le site internet de la ville.
- information dans le journal du bailleur Coopération et familles.

Cette campagne d'information a été suivie par deux réunions d'information le 3 octobre, l'une programmée en après-midi (pour que les mères de famille puissent se libérer) et l'autre programmée en soirée (pour les actifs).

A l'issue de cette campagne d'information et de ces deux réunions, la ville a laissé un délai de 3 mois et demi aux habitants pour se manifester. La ville a reçu 27 candidatures qui ont été retenues, le nombre de candidatures étant jugé insuffisant pour procéder à un tirage au sort.

La parité Hommes/Femmes est relativement équilibrée puisque la liste compte 15 femmes pour 12 hommes. Toutes les générations sont représentées (9 personnes nées entre 1976 et 2000, 10 personnes nées entre 1960 et 1975, et 8 personnes nées entre 1940 et 1959). Toutes les résidences ou copropriétés du quartier sont représentées (l'Yvette, les Sables, Coopération et Familles, Centre Commercial de Grand-Vaux, Grand-Val) à l'exception de la résidence des Roches.

Ce conseil citoyen paraît donc représentatif des composantes du quartier.

Le délégué du Préfet a été associé à chacune des étapes de la constitution de cette liste.

Dans un premier temps, le conseil citoyen sera porté par le Centre social de Savigny-sur-Orge. Le directeur du centre social sera nommé coordonnateur du conseil citoyen. Il veillera à l'expression de tous les points de vue, tout en veillant au respect des principes que sont la neutralité, la laïcité et l'indépendance.

Le Conseil Citoyen de Grand Vaux s'est réuni à trois reprises pour émettre un avis sur les éléments de diagnostic et d'orientation du Contrat de Ville.

Dans le prolongement du Conseil citoyen sera mise en place une Maison du Projet, dont l'objectif sera de communiquer sur le Projet du PRU de Grand Vaux.

- **La Maison Du Projet**

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014, sur la programmation de la Politique de la Ville et la cohésion sociale, le principe de co-construction du projet avec les habitants des quartiers prioritaires a été inscrit.

Pour donner corps à ce principe, de nouveaux outils doivent être mis en place. Pour les sites bénéficiant du NPNRU, la création d'une maison de projet sera nécessaire.

La maison du projet devra être installée en cœur de quartier pour accompagner le projet et permettre aux habitants de prendre connaissance de la restructuration du quartier.

Les habitants, les représentants des associations et les acteurs économiques seront associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de Rénovation Urbaine, selon les modalités prévues dans le contrat de ville.

La maison du projet sera un pôle de services de proximité porté par la ville, destiné à faire participer les habitants à la construction du quartier de demain. Cette structure mettra en place plusieurs outils de communication pour répondre aux attentes : expositions, ateliers et visites guidées.

La maison du projet sera aussi un centre de ressources chargé de mettre en relation les différents acteurs du cadre de vie, de la gestion urbaine de proximité. Ce sera avant tout un espace d'accueil et d'échange :

- lieu d'information, d'accueil et de médiation pour tous les habitants qui souhaitent s'informer sur le projet : plan / maquette/ outils de communication divers,
- lieu d'échange et de débat sur le projet,
- lieu pour réfléchir et créer : visant à favoriser l'émergence de projets autour du grand projet de rénovation urbaine.

PARTIE 3 : le cadre stratégique du contrat

A) Le diagnostic participatif établi par pilier

1 - Laïcité, citoyenneté, vivre ensemble

Si la laïcité et la citoyenneté constituent des enjeux pour les quartiers en Politique de la Ville, la fracture sociale et territoriale persiste et délite le bien vivre ensemble. Ces notions constituent le fil conducteur du contrat de ville, permettant de lier l'ensemble des thématiques d'intervention (éducation, emploi et développement économique, rénovation urbaine, santé, sécurité et prévention de la délinquance).

L'investissement dans les quartiers prioritaires doit permettre d'affirmer davantage les valeurs de la République. Il convient en particulier de réinvestir l'école et les espaces publics pour promouvoir ces principes, de s'appuyer sur les équipements et services publics, de soutenir les associations.

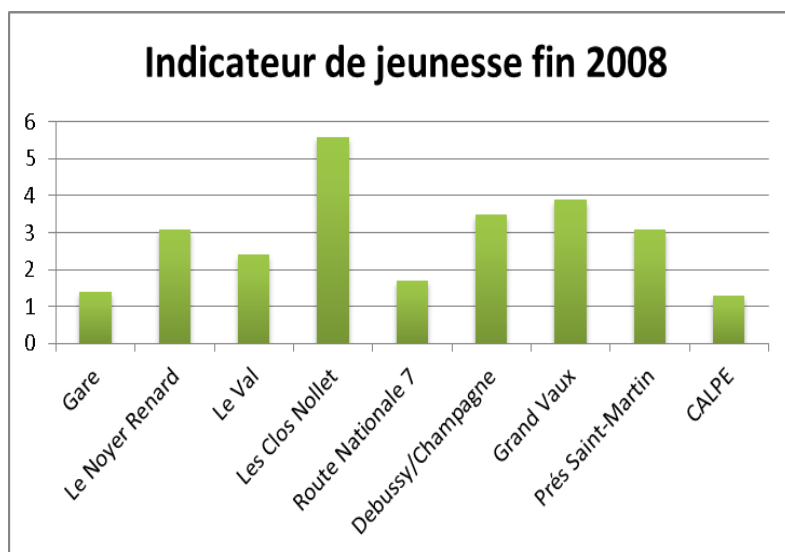
L'enjeu principal est d'améliorer le vivre ensemble et de favoriser le lien social en replaçant le citoyen en tant qu'acteur et en lui permettant de se réinvestir dans son quartier et dans sa ville. C'est ainsi que l'on fabrique à nouveau de l'inclusion sociale et que l'on prévient les ruptures. L'accompagnement des familles doit être au centre de l'intervention publique, afin de soutenir les parents dans leur rôle et de prévenir les processus de marginalisation.

Cela nécessite une présence accrue des acteurs dans les quartiers en particulier au travers d'actions de médiation, d'accompagnement des habitants en faveur de la participation citoyenne. L'intervention concertée et partagée entre les acteurs dans les quartiers prioritaires doit reposer sur un socle commun de formation, d'échange de pratiques, de partage.

2- Cohésion sociale

La cohésion sociale a été abordée dans le cadre du Contrat de Ville des Portes de l'Essonne à travers plusieurs thématiques, chacune abordée dans le cadre d'ateliers regroupant les partenaires. Il s'agit de l'éducation, de la culture et du sport, de la santé et de la prévention, la sécurité et l'accès au droit.

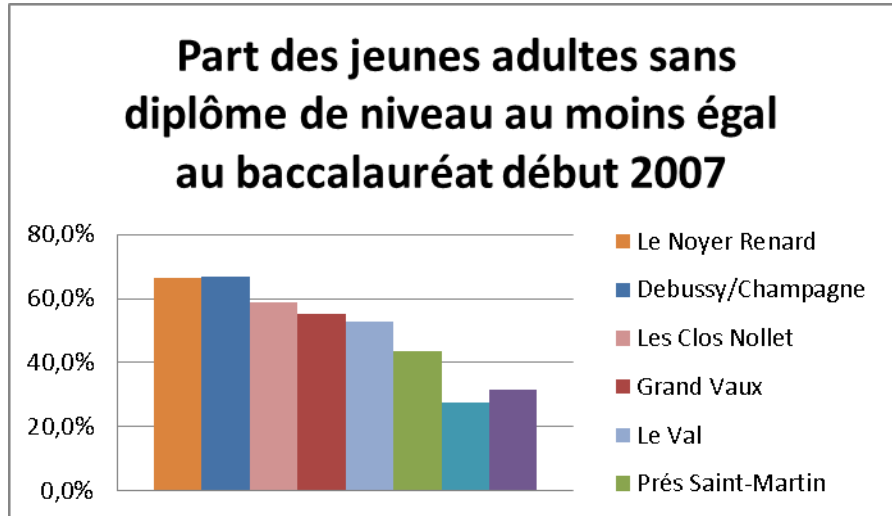
- **Éducation, culture et sport**



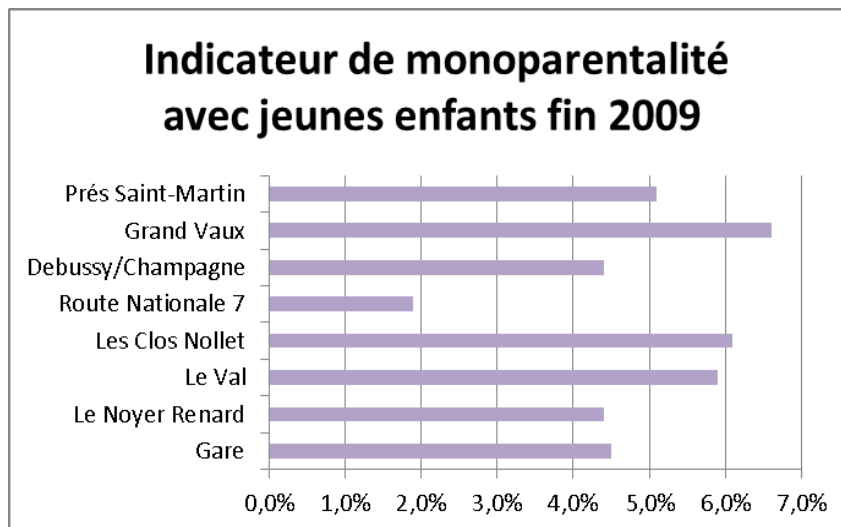
Les quartiers prioritaires et les quartiers en veille se caractérisent par un indice de jeunesse (part des – de 20 ans sur celle des + de 60 ans) élevé. Ce constat est particulièrement sur les trois quartiers prioritaires (Clos Nolle, Grand Vaux et Noyer Renard), ainsi que sur les quartiers de Debussy-Champagne, du Val et des Prés-Saint Martin.

Cette jeunesse des quartiers est une opportunité mais qui doit être prise en compte, elle détermine des enjeux éducatifs particulièrement marqué sur ces territoires.

Cet enjeu éducatif est d'autant plus prégnant au regard de la qualification des jeunes adultes dans ces quartiers. En effet, la part de jeunes adultes sans diplôme au moins équivalent au baccalauréat est bien supérieure dans ces quartiers que sur le reste du territoire



de la CALPE. Ainsi, la population des quartiers est plus jeune que le reste des villes, et une part plus importante de ces jeunes est concernée par la non obtention d'un diplôme au sortir du parcours scolaire.



Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales est surreprésenté par rapport au reste du territoire. Si la monoparentalité n'est pas systématiquement liée aux problèmes d'éducation, elle doit être prise en compte comme un facteur social qui peut expliquer certaines difficultés,

notamment la disponibilité dans le suivi scolaire des enfants ou certaines problématiques d'autorité.

Concernant l'éducation dans les quartiers prioritaires, les partenaires ont partagé plusieurs éléments de diagnostic :

Atouts :

Des partenariats forts existent entre l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les associations. De nombreux projets sont mis en place. Les deux PRE ont permis une coordination des acteurs et le suivi de nombreux élèves. Les relations avec les collèges semblent moins développées. De nombreux dispositifs sont déployés sur les territoires et bénéficient aux habitants des quartiers : les CLAS, les PRE, le Rased. De plus, les quartiers sont plutôt bien dotés au niveau des infrastructures (CMPP, PMI, MDS, Bibliothèques, gymnases, etc.).

Globalement, la mobilisation des parents est plutôt importante dans le suivi de la scolarité des enfants, bien que la barrière de la langue constitue un frein réel pour les familles ne maîtrisant pas bien le français. La relative stabilité des équipes enseignantes dans les écoles favorise par ailleurs le lien avec les familles. Concernant les problématiques spécifiques de l'apprentissage de la langue, plusieurs dispositifs dispensent des cours à destination des enfants et des adultes (Réseau Linguistique, PRE, Centres sociaux...) L'association EMA intervient dans les écoles et les collèges pour sensibiliser aux bons usages des technologies numériques.

Faiblesses :

Si de nombreux dispositifs interviennent dans les quartiers dans le domaine de l'éducation, cette offre n'est pas toujours bien identifiée par les habitants. L'éloignement de certains habitants avec les institutions ne facilite pas la transmission de l'information.

Les jeunes s'orientent peu vers les formations longues et privilégient les sorties plus rapides du système scolaire. Plusieurs facteurs sont avancés par les professionnels pour expliquer cette tendance : auto censure, nécessité de soutenir financièrement les familles.

Les pères sont moins présents que les mères dans le suivi scolaires des enfants (disponibilités, attribution des rôles liés à la culture...).

Dans certains quartiers, la porosité entre les communautés est limitée, l'entre soi est très marqué. Cela peut poser quelques problèmes dans l'organisation d'événements (sorties familiales à Grand Vaux par exemple) et limite l'enrichissement lié aux échanges interculturels. Ces phénomènes peuvent aussi constituer un frein à l'apprentissage de la langue française.

La baisse du bénévolat et les difficultés financières des associations et des institutions ne facilitent pas le maintien et la mise en place de nouveaux projets.

Menaces/ Freins :

La lutte contre le décrochage scolaire mobilise les institutions sans pour autant que le résultat de cet engagement ne parvienne à inverser la tendance. C'est pourtant un enjeu majeur de ces quartiers dont une part importante de la population jeune sort sans diplôme du système scolaire. L'éloignement des jeunes vis-à-vis des institutions est avancé comme un des facteurs expliquant cet échec.

L'accès aux soins spécialisés liés au développement et à l'apprentissage des enfants (ophtalmologistes, orthophonistes, CMPP..) est particulièrement difficile. Les temps d'attentes sont notamment très élevés, et conduisent certaines familles à renoncer aux soins.

L'éloignement de certains établissements scolaires, notamment pour les Prés Saint Martin ou Debussy Champagne ne facilite pas le lien avec les familles et implique des besoins de mobilité auxquels ne répondent pas forcément bien l'offre de transports publics.

Les filles, dont les résultats scolaires sont globalement meilleurs que ceux des garçons, s'orientent moins vers les filières d'excellence. L'autocensure ou la pression sociale ne favorisent pas la mixité dans l'orientation scolaire et professionnelle.

L'attrait de l'économie parallèle constitue un motif de décrochage scolaire pour une partie des jeunes dans les quartiers.

Concernant les structures périscolaires, un phénomène de concurrence entre les structures a été observé, une absence de synergie.

La méconnaissance et les mauvais usages des technologies numériques posent problèmes, dans et hors des écoles. Un apprentissage des codes de ces nouveaux médias est souvent nécessaire, et les familles ne sont pas forcément en capacité d'expliquer ou de contrôler l'usage d'outils qu'elles ne maîtrisent pas forcément.

Les stratégies d'évitement dans le choix du collège renforcent l'absence de mixité sociale dans les écoles. Pour les jeunes des quartiers, une plus grande difficulté d'accès aux

stages, aux formations ou aux lycées les plus prisés est constatée. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce handicap, notamment des phénomènes de discrimination liés à l'adresse.

Opportunités :

La révision des rythmes scolaires apparaît comme une opportunité permettant un accès à la culture et au sport, à condition que les villes puissent mettre en place ces activités périscolaires à des tarifs accessibles aux populations des quartiers.

Un enjeu dans l'accompagnement des familles comme dans l'apprentissage du français semble lié à l'accueil des plus jeunes.

Il semble nécessaire de s'appuyer sur les dispositifs existants du CLAS et du PRE pour maintenir l'accompagnement des enfants en difficultés scolaires, tout en renforçant leur rôle de coordination et d'échange entre les différents partenaires de l'éducation.

Concernant l'accès aux médecins spécialisés, la mise en place de permanence de médecins spécialistes, voire du CMPP directement dans les écoles serait un levier important.

Bien que les problématiques de mobilité des jeunes limitent souvent leurs déplacements à l'extérieur du quartier, il a semblé important de ne pas chercher à tout prix à implanter une offre de loisirs, de dispositifs, de formation au plus près des quartiers, mais plutôt de travailler sur les freins qui les empêchent de sortir des quartiers.

Le même exercice a été réalisé concernant les enjeux d'accès à la culture et au sport :

Atouts :

Concernant l'accès à la culture et au sport, les quartiers prioritaires connaissent des situations différentes. Pour les quartiers de Grand Vaux et du Noyer Renard, l'offre d'infrastructures et d'activités est importante. Pour des quartiers plus isolés comme Debussy Champagne, un manque d'infrastructures est à déplorer (problèmes des « petits quartiers »).

De nombreux partenariats entre les services municipaux, communautaires, associatifs ont été mis en place et renforcent cette offre.

La présence de centres sociaux ou de maisons de quartiers joue un rôle prépondérant dans l'offre culturelle dans les quartiers et est souvent un des principaux piliers de la cohésion sociale du quartier.

Concernant la tarification, plusieurs dispositifs visent à rendre la culture et le sport accessibles à tous. En effet, l'application du quotient familial à Savigny-sur-Orge, ou le Pass Loisir à Athis-Mons vont en ce sens. Cependant, concernant les activités proposées par les associations sportives, le coût des inscriptions peut être un frein à la pratique, notamment pour des familles nombreuses.

De nombreuses associations interviennent dans les quartiers autour de ces thématiques, tout particulièrement dans le quartier du Noyer Renard.

Les équipes professionnelles sont sensibilisées aux réalités des quartiers et s'investissent dans la conception et la mise en œuvre de projets adaptés et de qualité.

Les équipements informatiques de la population (smartphone, ordinateurs) sont des supports de communication et de travail mobilisés et mobilisables pour les acteurs de la culture et du sport afin d'intéresser le public.

Faiblesses :

Malgré les efforts de tarification, certaines activités demeurent inaccessibles pour une partie des habitants des quartiers prioritaires.

Au niveau des infrastructures, si les équipements sont présents sur plusieurs quartiers, on note une sur-occupation des locaux sportifs qui sont en saturation. De plus, il n'y a pas de coordination dans la gestion des infrastructures à l'échelle intercommunale. Concernant les centres sociaux ou les maisons de quartiers, il n'y en a pas dans chaque quartier.

La précarisation du milieu associatif interroge la pérennité d'actions permettant l'accès au sport et à la culture, dans lesquelles elles jouent un rôle prépondérant. La baisse régulière des subventions, la lourdeur administrative des appels à projets et la baisse du nombre de bénévoles inquiètent la pérennité des projets.

Malgré la politique tarifaire adaptée, les équipements et des événements culturels, notamment hors des quartiers, sont assez peu fréquentés par les habitants. La coordination et la communication entre les porteurs de projets est insuffisante. Un échange sur les succès et les difficultés des actions pourrait avoir une réelle plus-value.

Enfin, il apparaît plus difficile de toucher le public féminin, notamment pour les activités sportives.

Menaces/Freins :

La réforme des rythmes scolaires réduit les créneaux disponibles pour la culture et le sport sur le temps scolaire. L'éventuelle incapacité des collectivités à proposer des activités de qualité et accessibles réduirait de fait l'accessibilité à la culture dans les quartiers.

La culture et le sport pâtissent de la démarche de priorisation faite par les financeurs, qui réduisent les crédits consacrés à la mise en œuvre d'actions dans les quartiers. **Si dans la gestion de l'urgence, la culture et le sport apparaissent comme moins prioritaires que l'éducation ou l'emploi, c'est oublier que ces activités sont un vecteur central de cohésion sociale, et qu'elles participent à véhiculer les valeurs de la république et du vivre ensemble.** Le résultat de ces actions est cependant moins visible sur un plus long terme.

L'image négative des quartiers prioritaires ne facilite pas les échanges entre les populations de ces quartiers et le reste de la ville. Il est par exemple difficile de mobiliser certaines associations à s'investir sur ces territoires ou de faire se déplacer les publics de l'extérieur du quartier vers celui-ci.

Opportunités :

La réforme des rythmes scolaires oblige les acteurs éducatifs à travailler ensemble et à trouver des solutions pour proposer des activités périscolaires. En cela, elles représentent une opportunité dans l'accès à la culture et au sport.

La communauté d'agglomération propose un espace d'échange entre les villes qui permet la mutualisation des moyens et des expériences. Si la culture est une compétence transférée, de fait traitée à l'échelle intercommunale, le sport pourrait faire l'objet de réflexion à cette échelle également.

Il apparaît essentiel de replacer les habitants au cœur des projets qui leur sont proposés, de conforter la méthodologie de co-construction afin de sortir d'une logique de consommation des activités sportives et culturelles. Les conseils citoyens pourraient être un relai de besoins et des attentes des habitants.

Mobiliser de nouvelles associations sur les quartiers représente une opportunité, notamment à Grand Vaux. La ville de Savigny-sur-Orge compte beaucoup d'associations, mais peu interviennent dans les quartiers.

• **Santé**

Le territoire de la Calpe compte plusieurs institutions de soins structurantes :

- un Hôpital privé à Athis-Mons (deux sites),
- un Hôpital Public et une Maison Médicale de Garde à Juvisy-sur-Orge,
- PMI, CMPP, CMP dans les trois villes,

- un CDPS à Juvisy-sur-Orge,
- deux centres de santé à Athis-Mons,
- ANTEA et PEREN, accueils psychologiques d'urgence portés par l'Association Communauté Jeunesse,
- un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), porté par l'association Ressources,
- un centre de prévention et soin en addictologie à Juvisy-sur-Orge par le CAARUD.

Le nombre d'équipements de soins sur le territoire est plutôt cohérent avec les besoins du territoire.

Un diagnostic sur l'offre de soins a été réalisé à la demande de la CALPE en 2012 par l'association RIR Ile de France sur les villes d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge.

L'offre de soins sur les villes est aujourd'hui plutôt satisfaisante. Les professionnels ont néanmoins fait part d'une **préoccupation particulière concernant le renouvellement de l'offre, notamment au vu de la pyramide des âges des personnels soignant et l'attractivité limitée du territoire.**

Dans les quartiers, le nombre de professionnels de santé en exercice libéral est quant à lui faible voir nul.

L'étude fait par ailleurs ressortir le faible intérêt des jeunes professionnels de santé à l'exercice solitaire, plus intéressés par des pratiques médicales plus collectives, au sein de cabinets de groupes multidisciplinaires. Dans le cadre de la Rénovation Urbaine du quartier du Noyer Renard, la ville a saisi l'opportunité de créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

CREATION DUNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE.AU NOYER RENARD :

Adresse : 4, rue de l'Entente (quartier en réhabilitation) - 91200 ATHIS MONS

C'est une opération inscrite dans la maquette ANRU, dont la réalisation fait partie du Projet de Renouvellement urbain du Noyer Renard.

La ville a acquis un local d'une surface de 300 m² en entrée de quartier.

Elle réalisera les aménagements nécessaires pour la mise en place de l'activité de soins et procédera à la location du bâtiment à des professionnels de santé regroupés en association, la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) Athis Avenir Santé).

La création d'une maison de santé pluridisciplinaire au cœur de ce quartier permettra de faire bénéficier les habitants d'une offre de soins complémentaire, mieux adaptée et de proximité. Ce nouvel équipement répond aux besoins des athégiens en proposant une offre plus complète de soins : 3 médecins généralistes, 2 sages-femmes, 2 infirmières et un kinésithérapeute-ostéopathe.

Enjeux :

- Prêter une attention particulière à l'état de santé des populations vulnérables ;
- Assurer l'accès aux soins pour tous ;
- Développer l'offre médicale sur le quartier afin de répondre au déficit de praticiens (actuellement 6 pour 7 500 habitants).

Coûts :

| Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire au Noyer Renard | |
|---|-------------|
| Coût total | 1 139 972 € |
| Coût acquisition foncière | 617 557 € |
| Coût travaux | 522 415 € |

La mise en service de la Maison de Santé se fera au cours du 2^e trimestre 2015.

AU CLOS NOLLET :

Dans le cadre du passage du quartier du Clos Nollet en quartier prioritaire, ce projet de Maison de Santé pourra y être reproduit.

Le bailleur du quartier, la SIEMP, dispose d'un local qui pourrait être racheté par la Ville. L'optique est la même que pour le projet conduit au Noyer Renard.

En effet la Ville pourrait acheter le local et l'aménager, tout en le louant ensuite à un groupe de professionnels de Santé qui serait en mesure de racheter la structure quelques années plus tard. Cela permettrait de développer là aussi une offre plus adaptée de soins de proximité pour les habitants du quartier et proches voisins. Ce projet est appelé à être réalisé dans les prochaines années.

| Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire au Clos Nollet | |
|--|------------|
| Coût total prévisionnel | 1 100 000€ |
| Coût acquisition foncière | 600 000 € |
| Coût travaux | 500 000 € |

Les partenaires ont complété les éléments de diagnostic présentés :

Atouts :

Une grande variété d'acteurs compétents exercent sur les territoires : professionnels médicaux, associations, centres sociaux, institutions.

La coordination des acteurs est particulièrement active sur les domaines de la petite enfance et du 3^e âge (sous l'impulsion notamment du CLIC intercommunal).

L'élargissement du territoire aux villes de Savigny-sur-Orge et Morangis permet de compléter le réseau d'échanges dans ces domaines.

Faiblesses :

L'offre de soin proposée par les différents équipements du territoire est peu lisible pour les habitants du territoire, encore plus pour ceux des quartiers prioritaires. Plusieurs autres freins réduisent l'accès aux soins par ces populations.

Les temps d'attentes très longs, notamment pour certains soins spécialisés, le déficit de médecins généralistes et la difficulté à trouver un nouveau médecin sont à prendre en compte.

Par ailleurs, le coût de certains soins (optiques, dentaires), la barrière de la langue sont propices à un retard voire un renoncement aux soins. Si le renoncement aux soins est difficilement quantifiable par les pouvoirs publics, les remontées des travailleurs sociaux de terrain alertent sur l'accroissement du phénomène, dans un contexte socio-économique difficile.

Menaces/Freins :

La précarisation de la population des quartiers est propice à l'augmentation du phénomène de renoncement aux soins.

Pour les personnes qui ne maîtrisent pas le français, le montage des dossiers d'aide (CMU..) constitue parfois un obstacle à l'obtention de ces aides et des soins.

Le vieillissement de la population médicale ne concerne pas uniquement les quartiers populaires, mais bien l'ensemble de la société française. Cependant, dans les quartiers, elle est particulièrement forte. Peu attractifs, ils peinent à attirer de nouveaux médecins.

Hormis dans les domaines de la petite enfance et du 3^e âge, il n'existe pas de coordination entre les services publics, les professionnels de santé et les associations.

La baisse de l'accès aux soins par les populations des quartiers pourrait causer des problèmes de santé publique (obésité, problèmes dentaires, épidémies..)

Opportunités :

Face à la faible attractivité des quartiers à l'installation de professionnels de santé, les pouvoirs publics ont la possibilité de faciliter l'installation dans les quartiers. La réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaires au Noyer Renard en est l'exemple le plus concret. Cependant, ce modèle coûteux n'a pas vocation à être déployé sur l'ensemble des quartiers prioritaires. Pour autant, les collectivités pourront utiliser des leviers, notamment la mise à disposition de locaux pour répondre à cet enjeu. La rénovation urbaine du quartier de Grand Vaux offrira notamment des opportunités en ce sens, qui seront étudiées durant la phase d'études pré-opérationnelles du projet.

Il semble nécessaire de valoriser les dispositifs et les structures existants, comme le centre de prévention et de santé à proximité de la gare de Juvisy-sur-Orge, insuffisamment identifié par les habitants des quartiers prioritaires.

Les populations les plus vulnérables doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de les sortir de l'isolement et les raccrocher aux dispositifs existants.

La mise en place d'un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé constitue un levier supplémentaire de coordination et de mise en place d'actions à destination de ces publics.

Enfin, il semble nécessaire de mieux affiner la connaissance des besoins de santé des habitants des quartiers. Il semblerait opportun de centraliser les données récoltées par les structures et les institutions pour construire une vision plus globale et précise des problématiques locales.

• **Sécurité, Prévention et accès au droit**

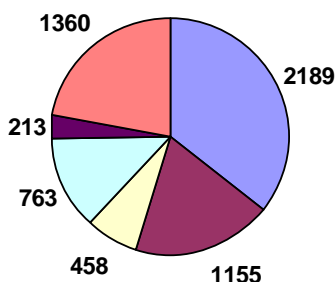
La lutte contre la délinquance et les problèmes de sécurité sont considérés comme un véritable enjeu de la « qualité de vie des habitants dans leur environnement » ; la sécurité ne saurait être mise à part d'un enjeu de vie en collectivité sur le territoire, d'autant que ce sont les plus fragiles qui apparaissent comme les plus touchés par ces problématiques.

Parallèlement, les habitants des quartiers prioritaires méconnaissent souvent certains de leurs droits et ne les font pas valoir. La promotion de l'accès au droit est ainsi indispensable pour garantir une égalité de droit aux habitants des quartiers prioritaires dans leurs parcours de vie. Afin d'assurer cet accès au droit pour tous, un équipement géré par la Communauté d'Agglomération, la maison de la Justice et du Droit, assure des permanences, renseigne et oriente les citoyens du territoire.

La maison de la Justice et du Droit sur le territoire poursuit plusieurs missions : accueillir, aider et informer les justiciables sur les procédures et les démarches à accomplir, pour connaître et exercer les droits consacrés par la loi.

Elle accueille un public important :

- 6792 personnes accueillies en 2013 (+25% par rapport à 2012).
- 80% des consultations concernent en 2013 le droit de la famille, le droit du travail, le droit du logement, l'aide juridictionnelle et le droit des étrangers.



Si les pouvoirs de police du maire en font le premier acteur de proximité dans la prévention de la délinquance et la sécurité sur sa commune, la communauté d'agglomération détient la compétence de coordination des différents acteurs intervenant sur la thématique (forces de l'ordre, corps enseignant, transporteurs, bailleurs..).

Sur la base d'un dispositif, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), les agents intercommunaux organisent la concertation entre les différents partenaires et portent des actions de préventions

Les groupes de travail entre partenaires ont permis de donner du relief en partageant leur expertise de terrain de ces problématiques.

Atouts :

Le CISPD est un dispositif central en matière de coordination des acteurs autour de ces thématiques. Plusieurs dispositifs en sont issus :

- ❖ Des cellules de veille sécurité (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Savigny-sur-Orge).
Elles permettent la réalisation d'un diagnostic permanent sur les problématiques de sécurité présentes sur le territoire et génèrent une plus grande réactivité dans la circulation des informations entre les partenaires.
- ❖ Des partenariats thématiques (Éducation Nationale).
- ❖ Des actions de prévention (violences à l'école, sécurité routière).
- ❖ Des groupes de travail spécifiques (violences faites aux femmes, décrochage scolaire,...).
- ❖ Mise en place de la vidéo protection sur Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge (déjà présente sur Savigny-sur-Orge).
- ❖ Présence d'une Maison de la Justice et du Droit à Athis-Mons.

La coordination des différents acteurs, forces de l'ordre (nationales et municipales, SUGE), bailleurs, transporteurs, acteurs de la prévention permet de fournir une réponse concertée et globale aux différentes problématiques spécifiques observées.

Par ailleurs, on observe une forte implication du tissu associatif local (Ressources, associations thématiques...) et des structures locales (centres sociaux, équipements culturels..) autour des enjeux de prévention et de sécurité dans les quartiers.

« Médiane », association de prévention spécialisée, réalise un travail de terrain dans les quartiers auprès des jeunes fragiles ou en décrochage.

Les liens de proximité entre les habitants des quartiers et les institutions sur certains territoires (exemple de la police municipale de Savigny-sur-Orge sur le quartier de Grand-Vaux) témoignent du possible travail de rapprochement à continuer.

Faiblesses :

Plusieurs facteurs transversaux permettent d'appréhender les problématiques liées à la sécurité et à la délinquance.

La précarisation grandissante des populations issues des zones prioritaires (chômage, difficultés d'accès aux soins, augmentation du nombre de familles monoparentales...), la détérioration des liens parents/enfants entraînent souvent une situation de désenchantement voire une défiance des jeunes vis-à-vis de l'école, de l'autorité, des institutions.

La difficulté des pouvoirs publics à répondre à l'enjeu du décrochage scolaire ne permet pas de raccrocher les jeunes lors du moment charnière de sortie du système scolaire.

Les habitants manquent de lisibilité sur les compétences des services publics de proximité, des associations, des institutions. Cette méconnaissance des rôles de chacun touche aussi les partenaires du champ de la prévention et de la sécurité (certains services ne savent pas vers qui orienter les publics).

La réduction des moyens chez les différents partenaires participe à la distension du lien social et à l'éloignement des institutions et de la population des quartiers prioritaires. De plus, chaque acteur de terrain se recentre sur ses missions centrales et a de plus en plus de mal à dégager du temps pour la coordination avec les autres partenaires.

Les actes d'incivilité et de violence se concentrent notamment dans les transports, aux abords des gares et des établissements scolaires (conflits territorialisés ponctuels, violences entre filles).

Les délais des rendus de décisions de justice sont trop espacés entre la commission de l'acte et la sanction. Cette situation génère de l'incompréhension. Elle peut induire un sentiment d'impunité chez les partenaires et les habitants dans la mesure où l'individu en question retourne sur le quartier sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée. De plus, les justiciables, plusieurs mois ou plusieurs années après les faits, ont pu soit reconstruire leur vie et se ranger, soit tomber dans une délinquance plus dure. La décision est alors caduque aux yeux de ces derniers.

Concernant les gares, et notamment celle de Juvisy-sur-Orge qui génère un trafic journalier très important (100 000 voyageurs par jours), il existe une réelle difficulté dans la prise en charge de la délinquance (public mobile et extérieur au territoire, difficilement captif).

Opportunités :

Le CISPD est le pilier central de la coordination des acteurs et des dispositifs liés à la sécurité et la prévention de la délinquance. En intégrant les communes de Morangis et de Savigny-sur-Orge en décembre 2014, la communauté d'agglomération étend les actions entreprises sur ces deux nouvelles communes, et notamment les quartiers de Grand Vaux et des Prés-Saint Martin.

Dans ce cadre, il semble nécessaire de continuer le travail débuté sur la question de l'appui à la parentalité et de maintenir et étendre les actions de prévention à destination des établissements scolaires.

De plus, il faudrait continuer à développer les partenariats autour de l'Éducation Nationale (associations, police,...), développer le travail avec la Justice, les commissions thématiques, valoriser et favoriser les dispositifs partenariaux et la coordination des acteurs de prévention et de la sécurité.

Une réflexion sur le rôle de proximité que peuvent jouer les Polices Municipales avec la population pourrait être engagée.

Le développement de la vidéo protection sur Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge dotera les forces de l'ordre d'un nouvel outil de régulation de l'espace publique.

Dans le cadre des projets structurants comme le projet de Grand Pôle Intermodal à Juvisy-sur-Orge ou du PRU de Grand Vaux, une réflexion sur la prévention situationnelle pourra être menée afin de réduire la délinquance et le sentiment d'insécurité.

Agir sur le cadre de vie en entretenant la voirie, les espaces verts, les espaces collectifs, le patrimoine (public et privé) pour ne pas laisser le sentiment d'insécurité s'installer lorsqu'il y a dégradation apparait comme une priorité. La mise en place d'une GUP ou la mobilisation de certains de ses outils permettrait d'intervenir sur le cadre de vie plus efficacement.

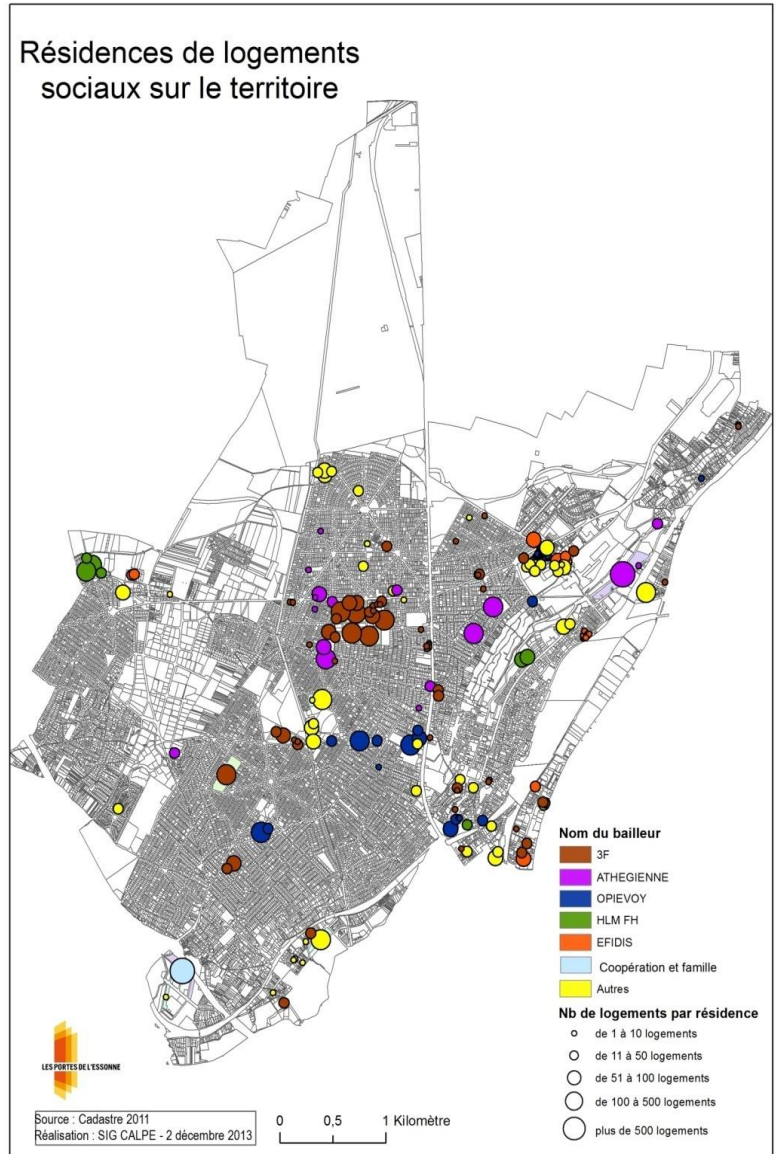
3 - Habitat, Cadre de vie, renouvellement urbain et mobilité

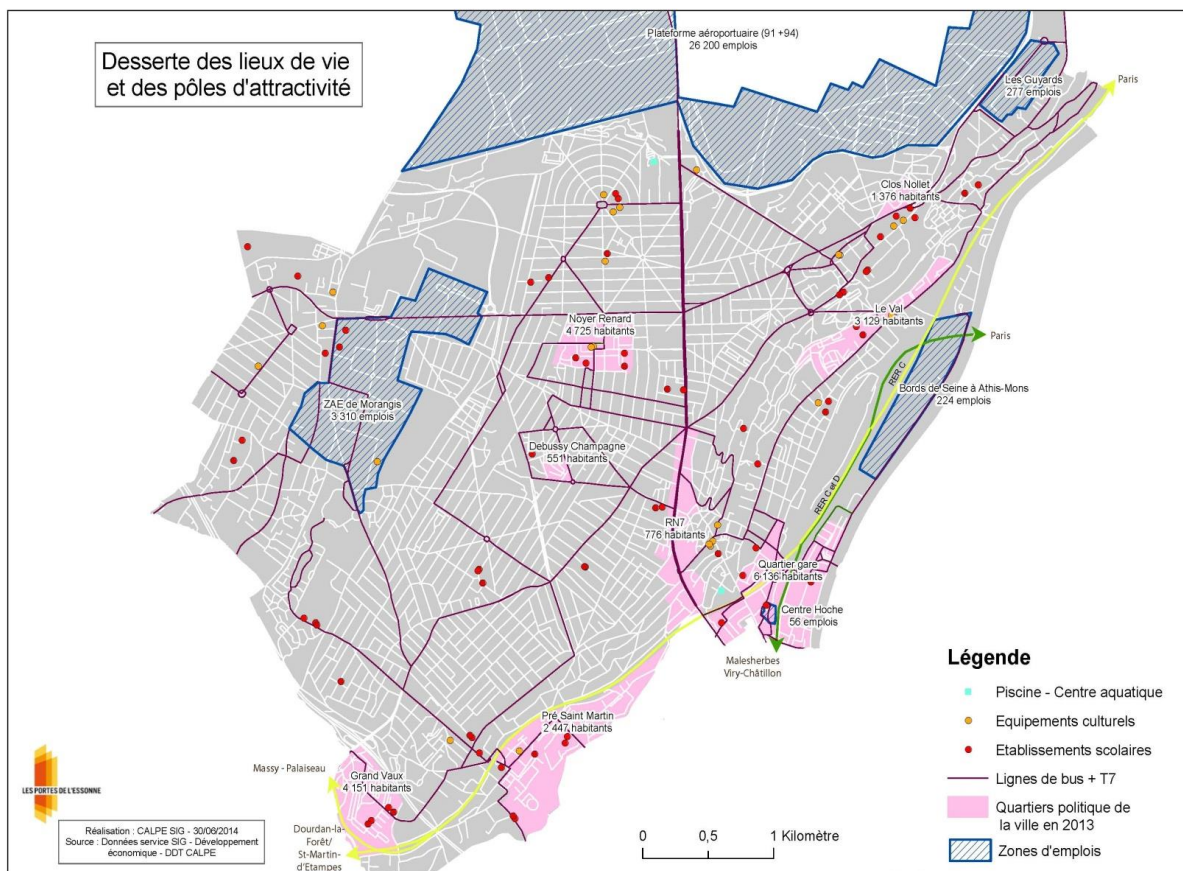
Les quartiers en Politique de la Ville concentrent une part importante des logements sociaux du territoire de la CALPE.

Les quartiers présentent néanmoins des profils différents, avec une part plus ou moins importante de logements sociaux, qui appartiennent à un ou plusieurs bailleurs.

Le reste du parc de logements de ces quartiers est majoritairement composé de copropriétés, dans un état variable, allant de la bonne gestion à la dégradation.

Excepté pour le quartier Gare de Juvisy-sur-Orge, l'accès aux lieux de vies, aux pôles d'attractivité et aux infrastructures de transport est difficile pour les quartiers prioritaires.





Éléments partagés de diagnostic :

Lors des ateliers regroupant les partenaires, des éléments complémentaires ont été apportés.

Atouts et ressources :

Le Programme de Rénovation Urbaine du Noyer Renard a profondément transformé l'habitat et le cadre de vie du quartier. Un bilan spécifique de ce projet a été réalisé précédemment dans le dossier. Néanmoins, la réalisation d'un tel projet est riche d'enseignements pour les autres quartiers prioritaires. Pour le quartier de Grand Vaux, qui bénéficie d'un Programme de Rénovation Urbaine, le retour d'expérience sera particulièrement intéressant, que ce soit au niveau de la programmation urbaine, de la dynamique partenariale engagée ou des outils de gestion à mettre en place comme la gestion urbaine de proximité.

Concernant les autres quartiers, les méthodologies de gestion urbaine de proximité peuvent servir d'outils pour résoudre des problématiques d'usage et d'entretien des espaces collectifs.

Au Noyer Renard, il est important de conserver la dynamique partenariale engagée. La mobilisation des associations, des habitants, des services publics ont permis d'accompagner le projet tout au long de sa réalisation. L'enjeu est aujourd'hui à la pérennisation des investissements.

La réalisation d'un Plan Stratégique Local, en cours de réalisation par le bureau d'étude Espacité, fixera les enjeux qui feront suite au Programme de Rénovation Urbaine.

L'attachement aux quartiers est important. Dans le cadre des relogements lors des travaux au Noyer Renard, 90% de la population a souhaité être relogée sur site. A l'inverse, cet attachement ne favorise pas la mixité sociale définie par le projet.

Concernant les espaces verts, plusieurs quartiers se distinguent par une présence végétale importante, qui constitue un atout paysager important, à condition d'être entretenue et respectée.

Les solutions de mobilités proposées aux habitants diffèrent d'un quartier à l'autre. Plusieurs quartiers sont relativement bien connectés aux infrastructures structurantes (T7, gares RER, réseau bus) comme le Noyer Renard ou le Clos Nollet dans une moindre mesure.

Faiblesses :

Les quartiers bénéficient d'une image plutôt négative auprès du reste de la population, qui se traduit par des stratégies d'évitement, notamment scolaire, réduisant la mixité sociale. Parmi les causes de la mauvaise image du quartier, on peut noter la faible qualité des bâtiments et des espaces publics, ainsi qu'une problématique d'entretien des espaces collectifs. La problématique de gestion des ordures et des encombrants est particulièrement forte dans ces quartiers. Au Noyer Renard, malgré une mobilisation forte des partenaires, de nouveaux équipements de collecte et la présence d'un chargé de mission GUP, elle reste problématique.

Par ailleurs, un nombre insuffisant de logements est adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Certains quartiers sont particulièrement isolés. Le quartier Debussy-Champagne est desservi par des bus mais le temps de trajet vers les gares est important. À Grand Vaux, les barrières physiques imposées par l'A6 et les voies de chemin de fer isolent de fait le quartier. De plus, le temps de déplacement en transports en commun vers les grands inducteurs d'emploi est considérable.

Le stationnement cristallise généralement les tensions dans les quartiers. La pénurie de stationnement en surface entraîne des problématiques de stationnements abusifs, accentué par les épaves qui occupent des places sur la voirie. Paradoxalement, l'offre de stationnement en sous-sol est sous occupée. Les questions d'entretien des parkings souterrains et de la sécurité sont souvent au cœur de leur faible utilisation.

La coordination entre les réservataires de logements sociaux n'existe pas ou peu et ne permet pas la mise en place d'une politique de peuplement qui permettrait de limiter la concentration de familles en difficultés sociales fortes.

Menaces/ freins :

Dans le cadre des rénovations, le montant des loyers et l'impact des charges sur les locataires doivent être surveillés de très près.

Le vieillissement de la population entraîne une évolution de leurs besoins en matière de logements. Le programme de Rénovation Urbaine à Grand Vaux offrira un levier important pour adapter les logements aux personnes à mobilité réduites.

Concernant la gestion des encombrants, il faut faire attention au signal envoyé aux habitants. Un service surdéveloppé comme au Noyer Renard véhicule l'idée d'un enlèvement systématique des encombrants, indépendamment du planning de passage prévu par la collectivité. L'effet est contre-productif, les habitants ne se donnant plus la peine de respecter ce calendrier.

Opportunités :

La Rénovation Urbaine de Grand Vaux représente une opportunité majeure d'intervenir sur l'habitat et le cadre de vie, qui sera plus développée dans le cadre du protocole de préfiguration du projet. Ce projet permettra d'améliorer l'attractivité et l'image du quartier, de développer son potentiel commercial, de mobiliser la population autour de ce projet, notamment par l'intermédiaire du Conseil Citoyen et de la Maison de Projet. L'opportunité de créer de nouveaux équipements ou de nouveaux lieux de vie sera aussi étudiée.

La Gestion Urbaine de Proximité sera mise en place dans le cadre de ce projet. Au Noyer Renard, elle devra être maintenue pour pérenniser les investissements. Sur les autres quartiers, la mobilisation de ce dispositif ou de certains de ces outils (diagnostic en marchant) pourrait faciliter et coordonner l'intervention des différents acteurs pour réguler les espaces de vie du quartier.

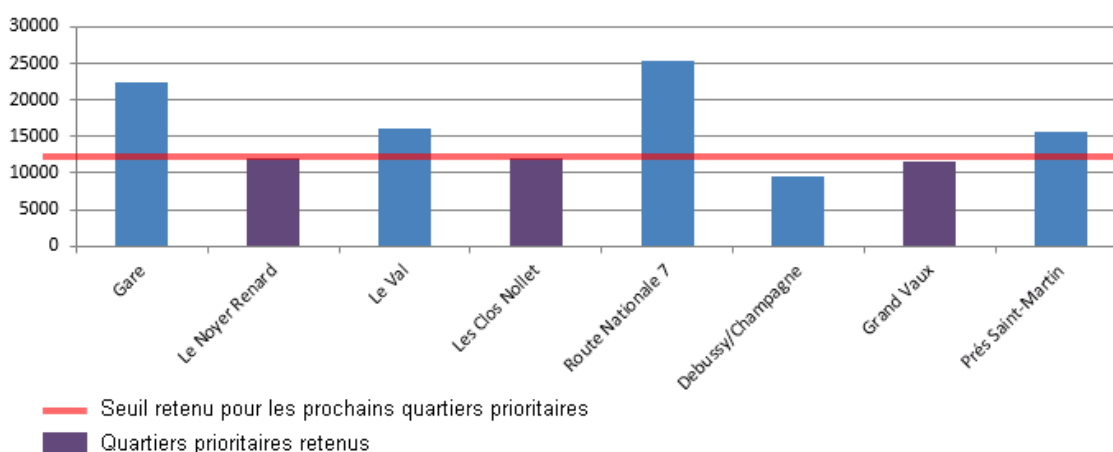
La mobilisation des associations sera essentielle dans l'appropriation par les habitants de leurs quartiers et de ses éventuelles transformations.

4 - Emploi et développement économique

Le territoire de la CALPE et ses alentours accueillent plusieurs pôles d'activité économique dynamiques. Pourtant, les habitants des quartiers prioritaires ne semblent pas tirer bénéfice de ces emplois. Il convient donc de rétablir un équilibre entre les ressources économiques présentes sur le territoire et les potentialités des habitants des quartiers prioritaires.

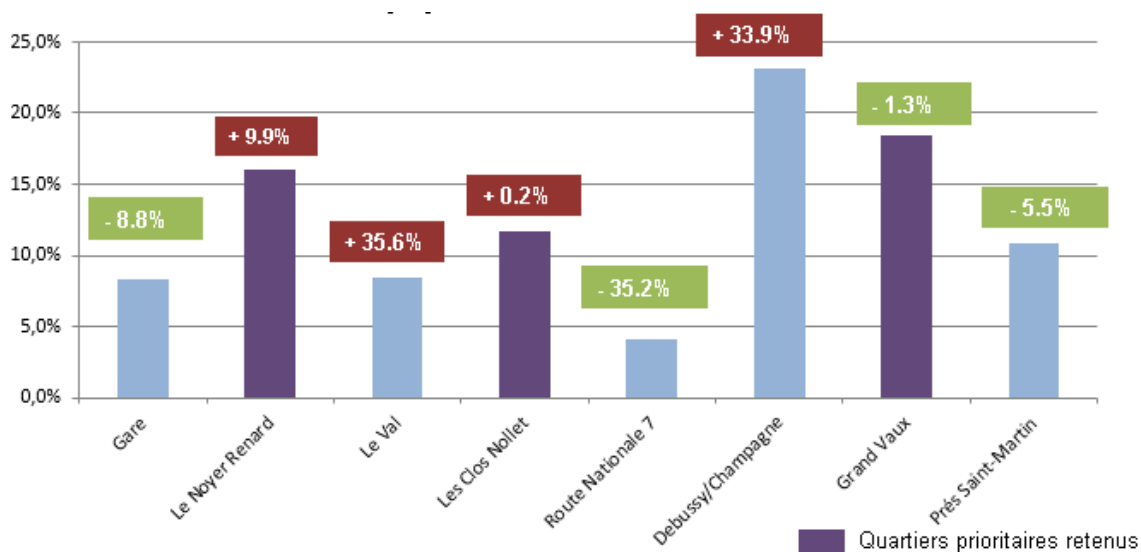
Plusieurs éléments statistiques ont constitué une base de départ du diagnostic :

Revenus Médians par UC 2009



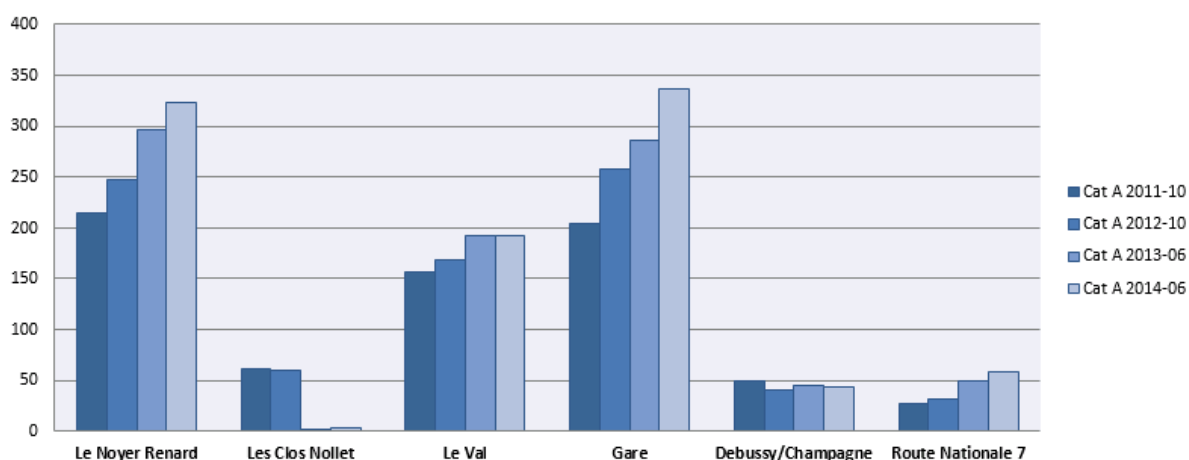
Quatre quartiers sont sous le seuil de revenus retenus par l'État : le Noyer Renard, le Clos Nollet, Debussy Champagne et Grand Vaux. Debussy Champagne n'a pas été retenu à ce jour à cause du nombre d'habitants considéré par l'État. Le découpage de l'ancienne géographie prioritaire ne prenait en compte que la résidence Debussy, qui compte environ 550 habitants. Le carroyage utilisé pour définir les nouveaux quartiers quant à lui sépare le quartier en quatre carreaux. Le quartier étant entouré de tissu pavillonnaire, les revenus des populations observées sont alors faussés par ce découpage. Pourtant, lorsqu'on observe le fonctionnement du quartier, on observe que les 3 résidences de Debussy, Champagne et Pierre et Lumière compte environ 1050 habitants (le seuil fixé par l'Etat est de 1000 habitants pour les nouveaux quartiers prioritaires). De plus, les données de revenus extraites des enquêtes OPS laissent entrevoir une pauvreté importante, qui corrobore les retours des partenaires de terrain.

Part de population à bas revenus 2009



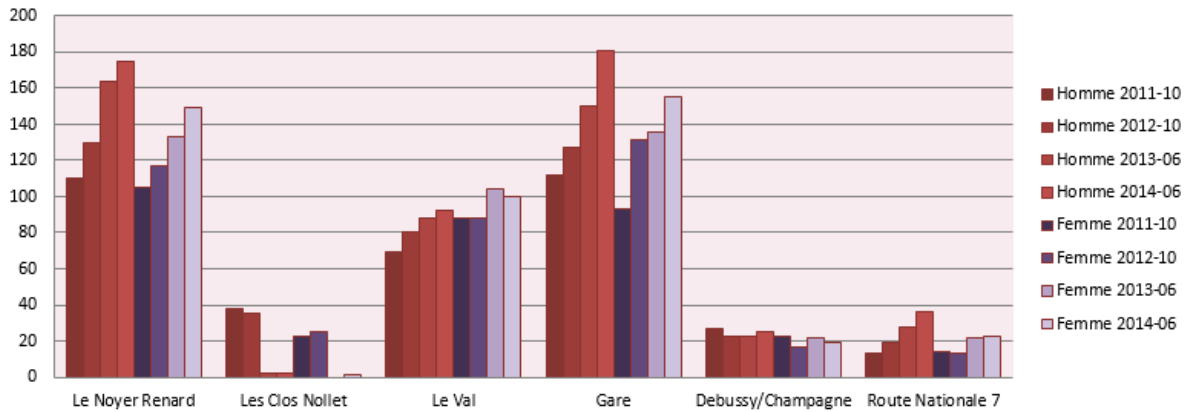
La part de la population à bas revenus en 2009 dépasse 10% pour les quartiers du Clos Nollet et des Prés-Saint-Martin, 15% pour le Noyer Renard et Grand Vaux et 20% pour Debussy-Champagne. La progression de la population à bas revenus entre 2007 et 2009 est particulièrement forte dans le quartier du Val et Debussy-Champagne (+de 30%)

Demandeurs d'emploi en fin de mois Cat A 2011 - 2014



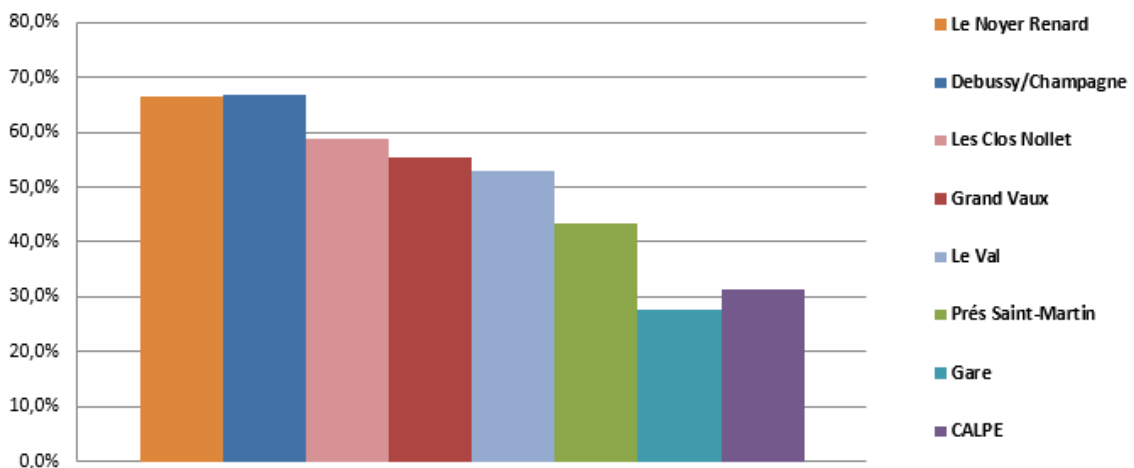
Le nombre de demandeurs d'emploi en Catégorie A (recherche active) progresse de façon constante sur les différents quartiers (excepté à Debussy-Champagne). Les chiffres sur Grand Vaux et les Prés Saint Martin ne sont pas disponibles. On observe des problèmes de recensement en 2013 et 2014 aux Clos Nollet.

DEFM Cat A par sexe 2011 - 2014



Globalement, il y a moins de femmes que d'hommes en recherche d'emploi dans les quartiers (excepté dans le quartier du Val). Le nombre de demandeurs d'emploi masculins et féminins semble suivre la même progression entre 2011 et 2014. Les chiffres sur Grand Vaux et les Prés Saint Martin ne sont pas disponibles

Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat début 2007



La part des jeunes adultes sans diplôme équivalent au baccalauréat en 2007 est élevée dans les quartiers prioritaires comparée aux chiffres sur l'ensemble de la CALPE. Cela constitue un **frein majeur à l'employabilité des jeunes de ces quartiers**.

Nature du tissu économique de l'agglomération :

L'économie résidentielle est particulièrement significative sur le territoire de la CALPE à la fois en termes d'établissements et d'emplois générés. Elle représente pour les communes au moins 8 emplois sur 10 et environ 7 établissements sur 10 (excepté Morangis).

Définition : L'économie résidentielle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidentes sur un territoire

Dans les quartiers prioritaires, l'essentiel de l'activité est commerciale. La qualité et la quantité de l'offre commerciale diffèrent d'un quartier à l'autre (très fragilisée à Grand Vaux, revalorisée au Noyer Renard..).

Plusieurs polarités économiques sont également présentes sur le territoire de la CALPE : la plateforme aéroportuaire d'Orly, les Bords de Seine, la ZAE de Morangis et le quartier d'affaires du centre Hoche (à Juvisy).

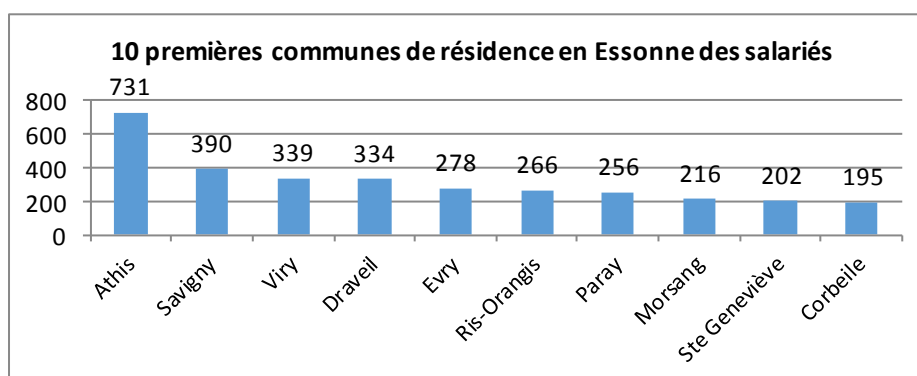
| | Plateforme aéroportuaire (91 + 94) | Bords de Seine | ZAE de Morangis | Centre Hoche (Juvisy-sur-Orge) |
|---------------------------------------|---|-----------------------|------------------------|---------------------------------------|
| Nombre d'emplois | 26 200 | 224 | 3 310 | 56 |
| Superficie en ha | 1 580 | 29 | 88 | 1,1 |
| Densité d'emplois (emplois/ha) | 17 | 8 | 38 | 51 |

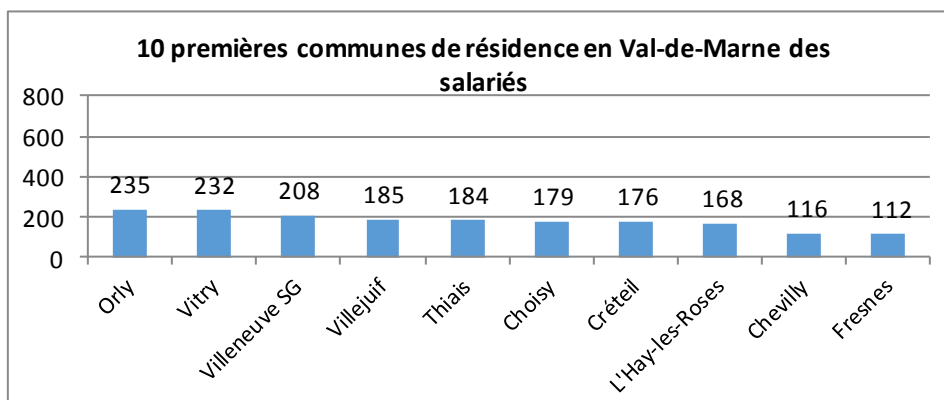
La Calpe est située dans le bassin d'emploi de Paris et du pôle Orly/Rungis. De nombreux habitants de la Calpe travaillent dans ces grands inducteurs d'emplois.

Concernant la plateforme aéroportuaire, une majorité des salariés résident en Essonne, notamment sur le territoire de l'agglomération. L'inscription du territoire dans la dynamique du pôle d'Orly implique et explique le fait que la Calpe soit partie prenante dans des dispositifs et projets en lien avec cette polarité : Pacte d'Orly, CDIT du Grand Orly,... Afin que l'emploi généré par ces dynamiques, il semble notamment nécessaire la question de la mobilité des habitants des quartiers vers ces pôles d'emploi.

En 2012, les établissements situés sur la plateforme aéroportuaire employaient 26 200 salariés (Essonne et Val-de-Marne).

L'Essonne est le premier département de résidence des salariés de la plateforme (42,5% pour l'Essonne contre 18,9% pour le Val-de-Marne), et les villes d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge sont les deux premières communes d'accueil des salariés.





Pour que le dynamisme de la plateforme aéroportuaire puisse bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires, il conviendrait :

- d'une part, de **promouvoir une formation en adéquation avec les besoins des entreprises de la plateforme.**
- d'autre part, de créer **les conditions d'accessibilité à la plateforme aéroportuaire** au vu de certaines contraintes spécifiques (horaires décalés, offre de TC inadaptée, taux d'équipement automobile des ménages).

La Mission Locale Nord Essonne assure le suivi des jeunes éloignés de l'emploi sur le territoire de la CALPE (ainsi que sur la CALE). En 2014, sur les trois quartiers prioritaires, 442 jeunes ont été suivis par la Mission Locale. 57 du Clos Nollet, 125 de Grand Vaux et 260 du Noyer Renard. L'accès à ce service se répartit bien entre les garçons et les filles (53%-47%).

| Demande | Nombre de jeunes |
|-----------------------|------------------|
| Autre formation | 39 |
| Contrat en alternance | 16 |
| Emploi | 251 |
| Formation qualifiante | 71 |
| Logement | 14 |
| Projet professionnel | 148 |
| Santé | 27 |
| Situation annexe | 7 |
| Vie Sociale | 25 |

En face de la demande des jeunes, voilà les outils mobilisés pour le suivi par la Mission Locale :

| Nature de l'actualité | Nombre d'actualités |
|-----------------------------|---------------------|
| Atelier | 291 |
| E-mail | 291 |
| Entretien individuel | 906 |
| Entretien par un partenaire | 121 |
| Information collective | 70 |
| Lettre | 220 |
| Médiation | 225 |
| SMS | 219 |
| Téléphone | 879 |

| | |
|--------|------|
| Visite | 455 |
| Somme | 3677 |

Lors des ateliers regroupant les partenaires, des éléments complémentaires ont été apportés.

Atouts et ressources :

La présence de grands inducteurs d'emploi sur ou à proximité du territoire de la CALPE (plateforme aéroportuaire d'Orly, Rungis, ZAE de Morangis ou pôle d'Évry-Courcouronnes) devrait représenter une opportunité d'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires. Le vivier d'acteurs et de dispositifs favorisant le développement économique et l'accès à l'emploi est important sur le territoire. La Mission Locale Nord Essonne et le PLIE Nord Essonne accompagnent les jeunes et les publics en insertion notamment dans leurs démarches d'orientation, de formation et de recherche, de sécurisation de prise de poste et d'insertion à l'emploi. Deux antennes de Pôle Emploi sont présentes à Juvisy-sur-Orge et à Savigny-sur-Orge.

La CALPE a conventionné avec la Boutique de Gestion BG Paris afin d'assurer des permanences pour accompagner les créateurs d'entreprises dans les différentes étapes de leur projet. Face au marché de l'emploi tendu, et au vu de certains freins à l'employabilité, de nombreux habitants souhaitent créer leur propre activité.

Faiblesses :

Les nombreux acteurs et dispositifs présents sur le territoire ne suffisent cependant pas à assurer une bonne connaissance et mobilisation de ces outils par les habitants des quartiers. L'offre, notamment de formation, n'apparaît pas comme suffisamment lisible. De plus, le manque de proximité de ces dispositifs avec les quartiers constitue un frein dans leur sollicitation.

On constate par ailleurs un problème de valorisation des formations ou métiers à image « négative » (artisanat, apprentissage) conjugué à des difficultés structurelles : manque de places en CFA ou difficulté d'un employeur à recruter un apprenti.

La faible attractivité des locaux commerciaux disponibles sur les quartiers concernés (insalubrité, sécurité, stationnement, prix...) est un cercle vicieux qui enraille le potentiel développement commercial et d'activité de ces secteurs.

Dans le cas du centre commercial de Grand Vaux, en très mauvais état, la vacance est forte puisque 20 cellules sur 29 sont inoccupées. De plus, la moitié des locaux commerciaux a été rachetée par la commune en prévision du programme de rénovation urbaine. En attendant le démarrage de travaux liés au PRU, l'incompréhension de la population est forte. Plusieurs créateurs d'entreprises se sont manifestés pour créer une activité dans ces locaux, sans succès, alors que les locaux restent vacants.

En termes d'emploi, il y a une inadéquation entre les offres d'emploi d'une part et la formation et les compétences de la population locale d'autre part. Une part importante de la population des quartiers n'ont pas ou peu de diplômes.

Menaces/ freins :

De nombreux freins périphériques à l'emploi perdurent :

- * mobilité (obtention du permis B, éloignement de l'emploi)
- * linguistique (illettrisme, pratique de la langue française, ...)

* garde d'enfants, particulièrement déterminante dans le retour des femmes vers l'emploi

La déscolarisation ou l'orientation dans des filières "garages" avec un faible taux d'employabilité renforce le sentiment d'exclusion, limite l'employabilité et sape l'image positive de l'école comme levier de progression sociale.

La stigmatisation des populations en recherche d'emploi des quartiers, liées aux origines ethniques ou à l'adresse, est difficilement quantifiable mais constitue un frein invisible mais mal vécu par les habitants.

Opportunités :

La rénovation urbaine à venir à Grand Vaux semble constituer une opportunité de création d'activités et d'emploi, d'amélioration de l'image du quartier, d'accompagnement à l'installation de commerces de proximité qualitatifs répondant aux besoins des habitants, à l'image du travail réalisé au Noyer Renard.

Au vu des nombreux dispositifs de création d'activités ou d'accès à l'emploi présents sur le territoire, il semble essentiel de communiquer et valoriser ces dispositifs, et pour certains de les rapprocher des populations des quartiers, notamment par la mise en place de permanences.

B) Les orientations stratégiques par grandes thématiques

THÉMATIQUE CITOYENNETÉ, LAÏCITÉ ET COHÉSION SOCIALE

Orientation 1 : Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale

Orientation 2 : Promouvoir les valeurs républicaines

Orientation 3 : Favoriser l'investissement citoyen des habitants

THÉMATIQUE ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Orientation1 : Renforcer un contexte éducatif porteur

Orientation2 : Renforcer les apprentissages

Orientation3 : Développer l'accès à la culture et au sport

THÉMATIQUE SANTE

Orientation1 : Renforcer la promotion de la santé et de la prévention

Orientation2 : Coordonner les acteurs, consolider l'offre de soin

THÉMATIQUE SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET ACCES AU DROIT

Orientation1 : Garantir la sécurité et la tranquillité publique

Orientation2 : Prévenir de la délinquance chez les jeunes

Orientation3 : Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble

THÉMATIQUE HABITAT, CADRE DE VIE, RÉNOVATION URBAINE ET MOBILITÉ

Orientation1 : Revaloriser le quartier, promouvoir le vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers

Orientation2 : Développer une politique de peuplement et favoriser la mixité pour réduire les disparités interquartiers.

Orientation3 : Désenclaver les quartiers: rénover l'habitat, promouvoir de nouveaux usages de l'espace public et renforcer la mobilité

THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

Orientation1 : Rapprocher les compétences des actifs des besoins d'emploi des entreprises locales

Orientation 2 : Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers

Orientation 3 : Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

PARTIE 4 : les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre

Les objectifs opérationnels et les actions prioritaires pour 2015 et 2016

THÉMATIQUE CITOYENNETÉ, LAÏCITÉ ET COHÉSION SOCIALE

ORIENTATION 1 Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale

- Promouvoir la vie de quartier et l'interquartier
- Favoriser l'appropriation de son cadre de vie et les échanges entre les habitants

ORIENTATION 2 Promouvoir les valeurs républicaines

- Informer et sensibiliser les citoyens
- Éduquer à la citoyenneté
- Former les acteurs

ORIENTATION 3 Favoriser l'investissement citoyen des habitants

- S'appuyer sur les Conseils Citoyens
- Soutenir la vie associative
- Développer des projets spécifiques visant l'engagement citoyen

Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale

Orientation

1

Promouvoir la vie de quartier et l'interquartier

Les actions contribuant à la convivialité au sein d'un quartier et entre les différents acteurs de ce quartier (habitants, associations, commerces, bailleurs, ...) sont à maintenir et à renforcer :

- . Les animations dans les quartiers (fête de quartier, fête des voisins, animations, repas partagés,...) ;
- . Le soutien aux initiatives d'habitants et d'associations ;
- . La présence et le soutien des structures de proximité (services publics, associations, commerces, équipements municipaux) ;
- . La création d'espaces de convivialité (locaux associatifs, aires de jeux, espaces verts, ...)

L'interaction entre les quartiers et avec le reste de la ville est également indispensable pour maintenir la cohésion au sein d'un territoire socialement segmenté. Le croisement et la mobilité des populations et des acteurs autour d'actions de convivialités comme des rencontres sportives, des balades urbaines par exemple contribuent à maintenir le lien social.

Favoriser l'appropriation de son cadre de vie et l'interconnaissance entre les habitants

De la même façon, « le bien vivre ensemble » passe par une identité collective et citoyenne qui se construit par différents types d'actions.

D'une part, dans un territoire de fortes mobilités résidentielles des ménages des quartiers prioritaires, des actions autour de l'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux professionnels permettent une première approche du quartier indispensable pour s'approprier son cadre de vie.

D'autre part, le déploiement de projets sur la mémoire des quartiers mais également sur la mémoire des parcours de vie des habitants qui y vivent contribuent non seulement à une meilleure appropriation des quartiers mais aussi à favoriser les liens interculturels. Un travail de mémoire important a été réalisé au cours du programme de rénovation urbaine du Noyer Renard afin d'accompagner les habitants dans la transformation de leur quartier. Une démarche similaire pourrait être mise en place sur Grand Vaux.

- Acteurs
 - Conseils Citoyens
 - CALPE
 - Villes
 - Associations
 - CD
 - État
 - CAF
 - Région
- Cadre de référence
 - Contrat de ville

Promouvoir les valeurs républicaines

Orientation

2

Informer et sensibiliser les citoyens

La communication et l'information des habitants (adultes, familles, jeunes, enfants) passe par la mobilisation des acteurs associatifs et institutionnels, au travers d'une communication écrite et orale, et en lien avec les dispositifs existants (à travers les ateliers sociolinguistiques, des actions spécifiques pour les nouveaux arrivants et les primo-arrivants). L'échange et le partage entre les habitants et les acteurs, la (re)découverte des institutions et lieux d'exercice de la citoyenneté ainsi que des actions de formation sont des préalables à la sensibilisation des habitants aux questions de citoyenneté et de laïcité. Le service civique est un outil d'engagement citoyen qui peut être mobilisé.

Éduquer à la citoyenneté

La citoyenneté est un lien entre un individu et l'État ; pour devenir un citoyen actif, il est nécessaire de connaître, de comprendre et adhérer aux valeurs républicaines, au fonctionnement de l'État.

Si l'Éducation Nationale met en place un parcours du citoyen de l'école élémentaire à la terminale, il est primordial que d'autres acteurs (associations, réseaux d'éducation populaire, collectivités territoriales...) proposent des projets complémentaires pour faire écho à cet enseignement.

Il est nécessaire d'adapter l'éducation à la citoyenneté pour les adultes et pour les primo-arrivants.

Former les acteurs

L'interconnaissance des acteurs de l'éducation (enseignants et personnels d'éducation, acteurs de l'éducation populaire), les familles (parents et enfants) et les professionnels, est primordiale pour définir un socle de valeurs et adopter un langage commun autour de la question de la laïcité et de la citoyenneté. Afin de développer ce partage de connaissances, des formations communes, des rencontres thématiques, ~ sont développées (échanges autour de l'interculturalité, de l'engagement, du vivre ensemble, de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les discriminations).

- Acteurs
 - Conseils Citoyens
 - CALPE
 - Villes
 - Associations
 - CD
 - État
 - CAF
 - Région

- Cadre de référence
 - Contrat de ville

Favoriser l'investissement citoyen des habitants

Orientation

3

S'appuyer sur les Conseils Citoyens

Sur chacun des trois quartiers prioritaires sont mis en place les Conseils Citoyens sur toute la durée du Contrat de Ville. Ils cherchent à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes. Un objectif de parité est également fixé.

La mission des membres des Conseils Citoyens est d'assister et de suivre la mise en œuvre du Contrat de Ville et d'être le relai auprès des institutions concernant les problématiques des quartiers.

Ces nouvelles instances de participation citoyenne doivent permettre l'émergence d'une parole d'habitants entendue par les autres acteurs dans la définition et la conduite de projets pour le quartier.

La maison de projet qui sera créée dans le cadre de la rénovation urbaine de Grand Vaux sera un lieu essentiel d'échange et de recueil de l'expertise d'usage des habitants dans la conduite du projet.

Soutenir la vie associative

Les associations sont des acteurs privilégiés de la citoyenneté, de par leur fonctionnement et leur gouvernance. Elles impliquent les habitants, elles forment à des méthodes et modes d'expression démocratiques et véhiculent des valeurs fortes (solidarité, entraide...).

La baisse des subventions publiques et de l'engagement bénévole tend aujourd'hui à fragiliser ces acteurs essentiels de la cohésion sociale. Leur soutien (matériel, financier, humain) avec la valorisation des associations et de leurs projets devra participer à encourager l'engagement citoyen.

Développer des projets spécifiques visant l'engagement citoyen

Si l'éducation à la citoyenneté est un processus, certains projets la dynamisent et la rendent concrète. Ainsi, les actions impliquant une dimension de participation citoyenne (bénévolat, actions d'intérêt général...) sont à soutenir et développer (BAFA citoyen, Permis citoyen, chantiers jeunes...).

- Acteurs
 - Conseils Citoyens
 - CALPE
 - Villes
 - Associations
 - CD
 - État
 - CAF
 - Région
- Cadre de référence
 - Contrat de ville

DISPOSITIFS

- Programme de Réussite Éducative
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Ateliers Sociaux Linguistiques

ORIENTATION 1 RENFORCER UN CONTEXTE ÉDUCATIF PORTEUR

- Construire un parcours éducatif coordonné
- Accompagner les parents dans leur rôle spécifique
- Favoriser l'accès aux spécialistes de santé liés au monde éducatif (orthophonistes, ophtalmologistes, psychologues..)
- Développer l'offre d'enseignement et de formation du territoire
- Travailler sur l'orientation et la connaissance du milieu professionnel

ORIENTATION 2 RENFORCER LES APPRENTISSAGES

- Renforcer l'accompagnement à la scolarité
- Développer l'offre en direction de la petite enfance
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Développer la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT

- Favoriser l'accès à la culture
- Favoriser l'accès au sport
- Renforcer l'égalité filles/garçons

Champs d'action

Le Programme de Réussite éducative (PRE) est un dispositif d'accompagnement des enfants et de leurs familles et s'adresse aux enfants en grandes difficultés scolaires, sociales ou comportementales, repérés par l'éducation nationale ou par les travailleurs socio-éducatifs intervenant dans les quartiers. Le PRE propose une approche globale des problèmes de l'enfant. Les PRE s'inscrivent en complément des dispositifs et actions existants et interviennent en prévention, au bénéfice des enfants fragilisés et de leurs familles (adhésion des parents et réaffirmation de leur rôle). Ils visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant (accompagnement individualisé) en ayant, au préalable, défini une stratégie d'action concertée (démarche partenariale). Le premier objectif du dispositif réside ainsi dans la mise en réseau de tous les acteurs médico-socio-éducatifs (équipe pluridisciplinaire au sein de cellules de veille), au bénéfice de chaque enfant concerné.

Objectifs

- Favoriser la réussite scolaire des enfants des enfants de 3 à 16 ans et prévenir le décrochage scolaire et les exclusions.
- Permettre aux enfants et adolescents en grandes difficultés comportementales de restaurer des liens sociaux (amis, parents, enseignants, institutions). Prévenir la rupture des liens familiaux.
- Soutenir les parents dans leurs responsabilités parentales et leurs responsabilités éducatives. Mettre en place des lieux ou personnes ressources pour les enfants et leurs parents afin de leur proposer une écoute, un soutien, une orientation et une aide aux démarches.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en développant l'appétence culturelle, sportive et scientifique.
- Consolider le partenariat avec les acteurs du territoire et favoriser une intervention éducative concertée et cohérente des différents partenaires du territoire.
- Lutter contre les exclusions sociales et culturelles et travailler à l'intégration et au vivre ensemble.

Déclinaison territoriale par ville/quartier

Chaque ville décline le Projet de Réussite Éducative selon des champs d'action définis en fonction des besoins identifiés sur son territoire.

SAVIGNY SUR ORGE :

Le PRE de Savigny-sur-Orge est porté par le centre communal d'action sociale. Il s'adresse à 220 enfants de 3 à 16 ans. Plusieurs actions y sont mises en place :

Médiation sociale et interculturelle et soutien à la parentalité : des référents de parcours pour écouter et orienter les jeunes et leurs parents, des médiateurs scolaires dans les familles pour mobiliser les parents autour de la scolarité et faire de la remédiation scolaire, des cours de français langue étrangère pour les parents, des sorties familiales culturelles

Prévention de la déscolarisation et lutte contre le décrochage scolaire : « Lire aux petits » (promotion de la lecture individuelle en école maternelle), animation d'un « Espace

ludique » sur le temps du midi pour donner une autre image de l'école, des ateliers de remédiation scolaire : « atelier lecture » sur l'apprentissage de la syllabique, « atelier aide aux devoirs et jeux mathématiques » pour l'apprentissage de la numération, accompagnement scolaire collectif ou individuel dans les « ateliers aide aux devoirs en groupe restreint ».

Coordination et équipe pluridisciplinaire : des cellules de veille pour permettre l'échange d'information entre les partenaires éducatifs intervenant autour de l'enfant et de sa famille

Santé, prévention et accès aux droits : des « Ateliers langage » pour les enfants dans l'attente d'une prise en charge orthophonique, un « espace jeux santé » à l'école élémentaire sur le temps du midi, des « Jeux de prévention santé » dans les classes sur le temps scolaire, un « Forum santé », des « Sorties cueillette » pour la promotion des légumes.

ATHIS-MONS :

Engagé en 2005, le Programme de Réussite Éducative est porté par la Caisse des Écoles. Il concerne l'ensemble de la ville d'Athis-Mons et en particulier les quartiers et établissements situés en quartiers prioritaires. Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans avec pour objectifs :

- accompagner individuellement chaque enfant et famille, et en parallèle, développer l'estime de soi et ainsi l'autonomie ;
- proposer un accompagnement au parcours scolaire adapté en fonction du mode de fonctionnement des individus et de leurs besoins (mais ne remplace pas un soutien scolaire) ;
- appuyer les parents qui expriment le besoin d'un soutien ;
- proposer une professionnalisation aux partenaires de la Réussite Éducative, afin de tendre vers la co-élaboration des parcours de la RE.

Dans le cadre de la convention conclue avec l'ACSÉ en 2013, apparaissent des objectifs plus opérationnels :

- réactiver la motivation scolaire et développer des projets de vie ;
- élaborer des réponses individuelles et adaptées à chaque enfant ;
- valoriser les parents dans leur fonction éducative en les aidant à utiliser leurs potentialités et leurs aptitudes pour assumer pleinement leur rôle éducatif et affectif auprès de leur enfant ;
- permettre aux enfants de bénéficier de soin et d'activité de loisir ;
- prévenir et éviter le décrochage scolaire.

En partenariat avec la Ville, l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental et les associations locales, il a permis l'accompagnement de 301 enfants en 2007, 260 enfants en 2015. En 2013 la Ville a signé une convention avec l'ACSÉ sur un PRE, comportant sept actions pour un montant total de 326 000 €.

La Réussite Éducative peut proposer des accompagnements personnalisés (AP) aux enfants présentant des difficultés importantes ou non au niveau scolaire. Elle peut également porter d'autres actions comme différents types d'ateliers : les ateliers « *je de mots* » ou les ateliers linguistiques qui visent à améliorer la pratique de la langue française, ateliers culturels, ateliers pour les apprentissages, atelier pour la lecture et l'écriture. Enfin la RE peut permettre d'accompagner les enfants vers des lieux de soin ou d'une action du programme lorsque les parents ne le peuvent pas.

L'ensemble de ces actions, comme le reste du parcours en Réussite Éducative, est proposé et mis en place après concertation avec l'ensemble des partenaires en lien avec les familles suivies par le dispositif. Le PRE dispose d'un réseau riche et permet un véritable travail de concertation et de suivi auprès des familles. Cependant, beaucoup de ménages sont orientés vers la RE qui se retrouve victime de son succès.

| Acteurs | Moyens financiers | Moyens humains | Publics cibles |
|---|---|--|---|
| <p>Athis-Mons :</p> <p>Caisse des Écoles</p> | <p>326 000 € en 2013 (Convention ACSé)</p> <p>400 894 € en 2014</p> <p>397 210 € au BP 2015</p> | <p>1 coordonnatrice, 1 assistante administrative et financière, 2 référents de parcours, 1 référente pédagogique (0.5 ETP) et 24 vacataires (4.5ETP) (ex : <i>Accompagnement Personnalisé, Ateliers linguistiques, Accompagnatrice CMPP, Actions Spécifiques...</i>)</p> | <p>Enfants de 2 à 16 ans de la Ville avec une priorité pour les enfants résidants en quartiers prioritaires</p> <p>248 enfants + 95 dans le cadre de la convention avec ANTEA (association psy pour enfants et adolescents) en 2013</p> <p>265 enfants en 2014</p> <p>Environ 260 enfants prévus en 2015 (prévision équivalente à 2014)</p> |
| <p>Savigny-sur-Orge :</p> <p>CCAS</p> | <p>168 000 euros</p> | <p>1 coordonnateur, 2 référents de parcours, 1 référent FLE, 1 assistant, 2 agents de service civique</p> | <p>220 enfants de 3 à 16 ans</p> |

Perspectives de coordination

Une coordination des PRE se fait dans le cadre du CRPVE à l'échelle du département pour impulser des échanges de pratiques.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Champs d'action

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) a pour objectif d'accompagner les enfants dans leur scolarité et d'apporter un appui à leurs parents. Le dispositif s'adresse aux élèves volontaires des écoles élémentaires, des collèges et des lycées. La charte d'accompagnement à la scolarité régit le dispositif. Les actions visent à offrir l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école. L'accompagnement s'effectue en dehors de l'école. Les accompagnateurs doivent utiliser des stratégies diversifiées afin d'aider les jeunes à développer les technologies de l'information et de la communication, à développer leur personnalité, à renforcer l'acquisition des savoirs, des savoirs-être et savoirs faire, à accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Les projets doivent faire mention du caractère laïque des actions, s'adresser à tous, sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Objectifs

Accompagnement à la scolarité :

- aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes et des approches facilitant l'accès au savoir ; apporter une aide méthodologique et organisationnelle aux enfants suivis.
- élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche ;
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes.
- favoriser la réussite scolaire et prévenir l'échec scolaire
- permettre à l'enfant de gagner en autonomie dans sa scolarité
- favoriser la reprise de confiance en soi et le sentiment de réussite par la mise en place des ateliers d'apports culturels et sportifs.

L'appui à la parentalité :

Le CLAS offre un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, permettant aux parents une plus grande implication et une réelle place dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Ainsi, les accompagnateurs à la scolarité doivent développer des contacts aussi fréquents que possible :

- entre l'entourage familial et les enseignants afin de faciliter leur compréhension réciproque ;
- en direction des parents spécifiquement, a minima en début d'année scolaire et à l'issue du premier trimestre, période sensible pour les enfants en difficultés.

Déclinaison territoriale par ville/quartier

Savigny sur Orge :

Le CLAS est porté par le Centre Social. Il offre à 150 enfants l'appui nécessaire pour leur réussite scolaire. Les enfants d'écoles élémentaires de collèges et de lycées seront accueillis : le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour 45 mn d'aide aux devoirs et de méthodologie et 45 mn d'apports culturels. Les mercredis et les vacances seront réservés aux projets culturels.

Le Clas est organisé autour de 4 axes :

- champs méthodologique : développer l'autonomie des enfants, valoriser les apports méthodologiques, développer la réflexion des enfants.
- apports culturels artistiques, sportifs et ludiques et informatiques et scientifiques : activités manuelles et créatives, danse, théâtre, contes, club lecture, sorties culturelles (bibliothèque / médiathèque, théâtre, musées), ateliers jeux de société, sports (baseball, handball, athlétisme). initiation aux nouvelles technologies et recherches informatiques.
- travail sur le vivre ensemble et les règles de vie : développer la tolérance, le respect et la citoyenneté.
- accompagnement des parents dans le suivi scolaire des enfants (réunions et rencontres avec les parents enseignants et accompagnateurs, échanges quotidiens sur l'enfant, sorties et activités parents/enfants, orientation des parents vers les groupes de parole des maisons de quartier).

Athis-Mons :

Le CLAS est porté par l'association « Une Chance Pour Réussir ». Mandatée par la Ville, cette association a pour objectif d'offrir aux enfants un appui et les ressources nécessaires à leur réussite scolaire. Cet objectif s'élargit ensuite avec la stratégie du CLAS, organisée en 4 volets :

- l'aide aux devoirs et aux méthodes ;
- l'ouverture sur les ressources, culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche » ;
- la valorisation des acquis, de la pratique de l'entraide et l'encouragement au tutorat entre les jeunes ;
- l'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Ainsi, tout au long de l'année l'association propose des séances d'accompagnement scolaire le soir et le mercredi après-midi ; des ateliers pédagogiques et culturels les mercredis et pendant les vacances scolaires ; des sorties culturelles.

Environ 250 enfants par an, du CP à la 3ème, sont aidés par l'association. Pour l'année scolaire 2014-2015, 119 enfants du Noyer-Renard et du Plateau sont inscrits à l'Espace Michelet dans le cadre du CLAS. 74 sont en école primaire et 45 en secondaire.

« Une chance pour réussir » est une association ancienne et reconnue pour sa relation de qualité avec beaucoup de familles, notamment au Noyer-Renard.

L'Accompagnement Éducatif

Dans le cadre du CLAS, pour les enfants de primaire, trois écoles de la commune participent actuellement à cet accompagnement (École Branly au Noyer Renard). L'équipe éducative de l'établissement propose un accompagnement aux enfants qui présentent des difficultés sur le plan scolaire et/ou ayant besoin d'activités culturelles, sportives ou artistiques avec validation des parents.

Les actions s'articulent autour de :

- l'aide aux devoirs et à la méthodologie ;
- les pratiques sportives ;
- les pratiques artistiques et culturelles.

Pour l'enseignement secondaire, l'accompagnement éducatif est en place dans tous les collèges de la ville depuis 2012. Il s'adresse aux élèves de tous niveaux présentant des difficultés identifiées. Ils participent aux différents ateliers avec validation des parents. Les objectifs sont :

- l'approfondissement du travail en classe ;
- l'acquisition de méthodologie ;
- la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun (maths et français) ;
- l'approfondissement et le soutien à l'enseignement des langues vivantes.

Pour cet accompagnement, deux créneaux horaires sont proposés en fin de journée (16/17h et 17/18h) et le mercredi en début d'après-midi (13/14h). Par ailleurs, l'Éducation Nationale propose en plus la mise en place de l'Aide Personnalisée Éducative et des stages de remise à niveau.

Les études surveillées :

Dans les 7 écoles élémentaires d'Athis-Mons, le service enfance et affaires scolaires de la municipalité a mis en place des études surveillées. Ces études permettent, après le temps d'école, de reprendre le travail effectué dans la journée et d'aider plus individuellement (10-15 enfants par enseignant) les enfants à refaire des exercices incompris, d'apprendre à mieux s'organiser...

En plus des études surveillées, le service enfance et affaires scolaires propose d'autres activités en dehors des heures de scolarité : accueils pré et post-scolaires, des actions lors des temps de restauration, etc.

Juvisy-sur-Orge :

La ville propose un accompagnement à la scolarité (CLAS) dans deux structures municipales, à savoir les locaux de l'ALSH et ceux de la maison de quartier Albert Sarraut sur le quartier du Plateau.

En s'engageant dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, la volonté de la ville est de proposer aux familles un service de qualité, adapté à leurs attentes et à ceux de leurs enfants, et de favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement des enfants et le soutien à la parentalité.

La coordination est effectuée par la ville, accompagnée d'une équipe d'animateurs salariés d'ACJ mis à disposition et de bénévoles.

Suite aux problématiques identifiées sur les différents quartiers de la ville et des familles des axes de travail ont pu être déterminés.

Prévenir le décrochage scolaire

- Certains enfants ont des difficultés scolaires, comportementales et sociales et se trouvent démotivés. Le CLAS leur apporte un soutien au niveau scolaire, sur les règles de vie à avoir en collectivité et permet de partager un temps avec d'autres enfants.
- L'accueil du soir permet aux jeunes d'avoir un espace plus approprié pour travailler.
- Prévenir du décrochage scolaire, notamment sur les quartiers du Plateau et de l'Entrevoies. Ces quartiers du Plateau étant les quartiers où le pourcentage des jeunes adultes non diplômés étant très élevés.

Soutenir les parents dans une fonction parentale

- Soutenir les familles en proposant une aide éducative pour la réussite scolaire de leur enfant.
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale (notamment pour les ménages isolés et en rupture sociale et/ou familiale).
- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle, sociale et familiale des parents en assurant des accueils éducatifs.
- Renforcer les activités de loisirs permettant d'initier les enfants et les jeunes à des pratiques culturelles et sportives favorisant l'épanouissement selon les attentes et leurs besoins, dans un souci de renforcement de leurs capacités d'initiatives, d'autonomie, et de valorisation de leurs potentialités.
- Améliorer l'information et l'orientation des familles sur les différentes possibilités offertes sur le territoire (réunion partenariale avec les parents, dynamiser les lieux et d'échanges...)
- Assurer un lien entre le parent et l'école.

Renforcer les dynamiques de quartier

- Dynamiser le quartier par un temps périscolaire, permettant d'avoir des pratiques culturelles et sportives.

Proposer une découverte culturelle et une connaissance des ressources du territoire

- Beaucoup de familles sont éloignées de la culture et des différentes pratiques culturelles.
- Du fait de son éloignement du centre-ville, dans lequel se trouve une grande partie des institutions culturelles, une partie des familles du quartier Plateau se rendent difficilement au sein de ces institutions.

| Acteurs | Moyens financiers | Moyens humains | Publics cibles |
|--|--|--|---|
| Athis-Mons Association « Une chance pour | Pour 2014-2015 : 201 627 € (dont 63 582 € de contributions | 3 permanents, 1 emploi d'avenir, renfort cette année de 2 services civiques et une | 119 enfants du Noyer Renard et du Plateau pour l'année scolaire 2014/2015 (74 en primaire et 45 |

| réussir » | volontaires en nature) Pour 2015-2016 : 216 440 € (dont 65 402 € de contributions volontaires en nature) | vingtaine de vacataires (1.5 ETP) | en secondaire) 230 enfants bénéficiant du CLAS sur la Ville pour 2014/2015 |
|-------------------------|---|---|---|
| SAVIGNY-SUR-ORGE | 65 000 | 4 salariés du centre social, 1 agent de service civique et 10 bénévoles | 50 enfants du quartier prioritaire de Grand-Vaux |
| Grand-Vaux | | | |
| Prés-Saint-Martin | 65 000 | 4 salariés du centre social, 1 agent de service civique et 10 bénévoles | 60 enfants du quartier prioritaire des Prés-Saint-Martin |
| Plateau (Eole) | 50 000 | 4 salariés du centre social, 1 agent de service civique et 17 bénévoles | 40 enfants du quartier prioritaire du Plateau |
| JUVISY-SUR-ORGE | 70 000 | 1 Coordinateur ville, 10 salariés ACJ, 10 bénévoles | 50 enfants sur le centre-ville et 30 sur le plateau |

Ateliers Sociolinguistiques

Champs d'action

Le public du territoire peut-être en grande difficulté face à des démarches administratives, professionnelles, parentales par manque de connaissance du français oral ou écrit. Ces personnes sont fragiles et les travailleurs sociaux eux aussi ne peuvent pas poursuivre leur accompagnement si les usagers ne développent pas d'autonomie en acquérant des compétences en français, en mathématiques et ne maîtrisent pas l'utilisation des outils numériques...

Plusieurs acteurs du territoire assurent des ateliers sociolinguistiques : le réseau linguistique, mis en place par la CALPE, compte 3 agents qui animent une vingtaine d'ateliers hebdomadaires. Il assure la coordination d'associations et de partenaires qui interviennent dans le domaine, le suivi des usagers avec les partenaires ainsi que l'évaluation des besoins des usagers pour les accompagner dans leur parcours individuel.

À Savigny-sur-Orge, le centre social et le dispositif de Réussite éducative œuvrent dans le domaine de l'alphabétisation et proposent des Ateliers Socio Linguistiques (ASL), des cours de Français Langue Étrangère (FLE) et des ateliers langage. Le réseau linguistique a pour ambition d'accompagner les acteurs de terrain vers une culture commune d'échanges des pratiques afin de proposer des parcours d'apprentissages en lien avec les travailleurs sociaux pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

Objectifs

Repérer avec le public ses besoins et proposer des ateliers en adéquation avec les besoins recensés.

Accompagner les usagers tout au long de leur parcours en collaboration avec les partenaires du territoire : analyse des besoins réels, bilans intermédiaires, réajustement, propositions des dispositifs existants, accompagner la fin de formation, entrée en emploi...

Accompagner les intervenants dans la formation à l'andragogie (formation aux adultes), à la méthodologie des ASL.

Déclinaison territoriale par ville/quartier

| Acteurs | Moyens financiers | Moyens humains | Publics cibles |
|------------------|-------------------|---|------------------------------|
| CALPE | CALPE | 3 emplois Plein Temps | Habitants, parents, enfants. |
| Athis-Mons | Athis-Mons | Bénévoles d'Athis-alpha | |
| Savigny-sur-Orge | Savigny-sur-Orge | 1,5 ETP et bénévoles | |
| Juvisy-sur-Orge | Juvisy-sur-Orge | Bénévoles de l'ACJ | |
| Morangis | | Bénévoles d'Alphabétisation de Morangis | |

Accompagner les parents dans leur rôle

Priorité 2015-2016 :

• **Maintenir les dispositifs d'école ouverte aux parents dans les collèges ou tout autre dispositif de type atelier sociolinguistique ou cours de Français Langue Etrangère** : l'opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, immigrés ou étrangers hors union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Les formations ont pour objectif de permettre :

- l'acquisition de la maîtrise du français (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement de français langue seconde ;
- la présentation des principes de la République et de ses valeurs ;
- une meilleure connaissance de l'institution scolaire ainsi que les modalités d'exercice de la parentalité pour offrir aux parents des clés pour aider leurs enfants au cours de leur scolarité.

• **Des parents au cœur du parcours éducatif :**

Les parents doivent être reconnus comme les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants. Il convient de leur donner les outils pour veiller à l'épanouissement, à la protection, au bon développement et à la réussite des enfants et réinvestir leur position d'autorité. Les centres sociaux, les PRE, et la communauté éducative veilleront à mettre en place des outils pour les aider : groupes de parole, ateliers parents/enfants, maison des parents, théâtre forum, accompagnement dans les démarches, forum, etc.

• **Acteurs**

Collèges
Centres sociaux
Programmes de Réussite Éducative
Caisses d'allocation familiales
Associations
Etat (BOP 104)

• **Publics cibles**

Parents
Enfants

- **Organiser des sorties et des séjours familiaux ou fêtes de quartier ou toute autre action permettant de favoriser la création du lien parents/enfants :** les familles sont de plus en plus confrontées à des difficultés socio-économiques ne leur permettant pas de passer des loisirs en famille soit pour des raisons financières, par manque de mobilité ou encore par manque de temps. Les loisirs deviennent secondaires et la cohésion familiale se délite. Il s'agit de permettre aux parents de partager des activités avec leurs enfants par le biais de sorties familiales, séjours familiaux, animations de quartier ou ateliers parents/enfants. Se crée ainsi du lien parent/enfant. Par ailleurs, il s'agit de permettre aux parents d'échanger sur leurs pratiques par le biais de groupes de parole.

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|---|--------------------------------------|--|
| 10 000 euros pour les sorties 10 000 euros pour les fêtes de quartier 5000 euros pour les groupes de parole, ateliers parents/enfants | Ville de Savigny-sur-Orge, CAF, Etat | Familles de Grand-Vaux |
| | Ville d'Athis-Mons, CAF, Etat | Familles du Noyer Renard et du Clos Nollet |

Favoriser l'accès aux spécialistes de santé liés au monde éducatif

- **L'accès aux soins est rendu difficile pour les suivis orthophoniques, psychologiques et les soins ophtalmiques du fait de l'absence de praticiens dans les quartiers, en raison de délais d'attente, ou bien pour des raisons de coût.** Les orthophonistes et les ophtalmologistes ne sont pas assez nombreux et les délais d'attente sont de 6 mois à un an pour faire réaliser un bilan. En outre, les suivis orthophoniques s'inscrivent sur le long terme et sont couteux pour ceux qui ne disposent pas de mutuelle. Enfin, les suivis psychologiques autres que ceux proposés par les CMP, CMPP et Hôpitaux sont très onéreux, donc inaccessibles pour les familles des quartiers prioritaires. Enfin, pour des raisons de disponibilité ou de mobilité ou par obstacle culturel, les parents ne sont pas toujours en capacité d'emmener régulièrement les enfants chez le psychologue ou chez l'orthophoniste. Il conviendrait donc d'encourager la présence de praticiens directement sur les écoles ou à proximité directe des établissements et de renforcer les moyens des organismes proposant des suivis psychologiques ou orthophoniques.

• Acteurs

Collèges
Centres sociaux
Programmes de Réussite Éducative
Caisses d'allocation familiales
Associations
Etat (BOP 104)

• Publics cibles

Parents
Enfants

Valoriser l'offre d'enseignement et de formation du territoire et travailler sur l'orientation et la connaissance du milieu professionnel

• **Communiquer sur les offres d'enseignement et de formation du territoire** : les actions d'orientation, d'information sur les métiers et les univers professionnels (visites d'entreprises, journées des métiers, forums, ...) doivent être développées en renforçant le lien entre les entreprises, les établissements scolaires, les structures de proximité et les organismes de formation. Il faut ouvrir les lieux de formation à des partenaires extérieurs (organisation d'événements, de colloques,...) pour favoriser l'interconnaissance.

• **Valoriser l'offre d'enseignement et de formation du territoire** :

La promotion de l'offre d'enseignement et de formation doit être poursuivie sous forme d'événements (visites des centres de formation,...). La communication sur ces événements doit aussi s'appuyer sur les relais de proximité dans les quartiers (associations, centres sociaux...).

• **L'accompagnement à la recherche de stage**

La sollicitation de réseaux d'entreprises pour l'accueil de stagiaires doit être développée et soutenue. Le travail en amont avec ces entreprises est à développer avec l'éducation et les structures d'appui aux jeunes en recherche de stage. Une meilleure connaissance préalable des différents univers professionnels accessibles est nécessaire.

• **La promotion de l'apprentissage et de la formation en alternance**

L'apprentissage est un outil privilégié de découverte approfondie d'un métier et qui offre de plus de réelles chances d'insertion professionnelle. La promotion de l'apprentissage doit donc être maintenue et développée, à la fois auprès des jeunes avec un focus particulier sur les secteurs ne parvenant pas à embaucher, mais aussi auprès des entreprises afin de développer l'offre d'apprentissage.

• **Le travail sur la connaissance de l'entreprise et de ses codes**

En appui des acteurs économiques et du service public de l'emploi, l'apprentissage des savoirs-être et de la présentation en entreprise doit être développé pour permettre une meilleure appréhension des exigences du monde du travail.

• **L'accompagnement sur le CV** et lettre de motivation doit être fait sur un temps permettant au public accompagné de questionner ses atouts et son argumentaire

• **Public cible**

Jeunes
Scolaires

• **Acteurs**

CMPP/CMP
Associations type ANTEA PEREN
Orthophonistes
Ophthalmologistes et Psychologues libéraux
PRE
Éducation nationale
Collèges
Lycées
Entreprises
Centre de formation
Mission locale
Chambre de commerce et d'industrie
Centre d'information et d'orientation
Conseil régional
Conseil Départemental
Chambres consulaires

Renforcer l'accompagnement à la scolarité

Priorité 2015-2016 :

- **Développer les activités culturelles au sein des classes et sur les temps d'activité périscolaires** Proposer des activités culturelles sur les temps scolaires ou périscolaires : initiation à la musique par le biais d'un partenariat avec les conservatoires, initiation au sport sous forme de cycle par le biais des services des sports (piscine, sports collectifs, sports de combat, etc.), découverte et recherche documentaires en bibliothèques, heures du conte dans les écoles, lire aux petits dans les écoles, etc.
- **Diversifier les apports éducatifs par des animations portées par d'autres structures que l'école** Les services périscolaires, du fait de la mise en place des rythmes scolaires, les bibliothèques-médiathèques, les ludothèques, les centres culturels, les conservatoires et les associations sportives ou culturelles développent et apportent des savoirs complémentaires chez l'enfant et le jeune. Ils proposent une offre de loisirs diversifiée sur le territoire, qu'il faut promouvoir auprès des publics des quartiers prioritaires. Les programmes de Réussite Educative et les CLAS se proposent par ailleurs d'investir le champ de la pédagogie détournée (apprentissage de la numération ou de la syllabique par le biais de jeux de société, de visites culturelles, d'expériences ou travaux manuels).

Développer l'offre en direction de la petite enfance

- **Développement de modes d'accueil adaptés pour la petite enfance** Les modes d'accueil de la petite enfance, notamment collectif, permettent une première étape de socialisation importante. Le modèle « multi-accueil » est particulièrement intéressant en ce qu'il s'adapte aux évolutions des situations familiales. Le développement de ce type d'offre est à privilégier.
- **Classes passerelles et scolarisation des enfants de moins de 3 ans**
Les classes passerelles et les classes d'enfants de moins de trois ans sont des mesures portées par les collectivités et l'Education Nationale. Leur développement dans les quartiers prioritaires est à privilégier en y apportant les moyens financiers, matériels et humains nécessaires.
- **Information, formation, aide à la démarche**
Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) assurent la diffusion de l'information auprès des familles et des relais de proximité sur l'offre d'accueil individuel. Ils accompagnent les parents dans leur choix et leur rôle d'employeur, ils favorisent la professionnalisation des assistantes maternelles ainsi que la socialisation des enfants qu'elles accueillent.
- **L'adaptation de l'offre au public**
Les dimensions langagières, artistiques et d'éveil corporel étant fondamentales, l'offre des structures accueillant le public petite enfance (médiathèques, ludothèques, conservatoires, maisons de quartier, ...) doit se développer et s'adapter aux publics démunis. Ces structures participent à l'éveil du jeune enfant par des actions ciblées menées par des professionnels sensibilisés/formés aux spécificités de ce public.

• Acteurs

CAF
Associations
Education nationale
Conseil Départemental
Conservatoire
Médiathèques
Villes (service des sports et service culturel)
Centres sociaux
PRE
CLAS

• Dispositifs

Lieux d'accueil parents/enfants
REAAP
Scolarisation des moins de 3 ans

Lutter contre le décrochage scolaire

Priorité 2015-2016 :

- **Renforcer le lien entre l'école élémentaire et les collèges et impliquer les enseignants** les conseils école/collège doivent permettre aux professeurs des écoles et aux enseignants du collège d'échanger sur la situation des élèves. Par ailleurs, la liaison entre l'école élémentaire et le collège pourrait se faire par le montage de projets communs entre CM2 et 6èmes (Projet théâtre, projet vidéo, etc)
- **Revaloriser l'apprentissage auprès des jeunes (confère plus haut)**
- **Soutien à l'accompagnement à la scolarité (confère plus haut CLAS et PRE)** l'accompagnement à la scolarité vise non seulement à renforcer les savoirs de base mais aussi à apporter et développer des savoirs complémentaires (culture, sport, ouverture à la citoyenneté, ...) chez l'enfant et le jeune. De nombreux outils et dispositifs sont à mobiliser pour atteindre cet objectif : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires, le PRE (ateliers « lecture », « aide aux devoirs et jeux mathématiques », « Aide aux devoirs en groupes restreints », « Langage », « Graphie »). La sensibilisation des parents à l'accompagnement à la scolarité et à l'offre de loisirs proposée sur le territoire est incontournable.
- **Accueillir les jeunes en situation de décrochage scolaire et développer un projet de Scop Ado** : les jeunes en situation de décrochage scolaire doivent pouvoir être pris en charge par des organismes (ensemble des institutions) pour la réalisation de stage en cas de rupture avec l'institution scolaire. Les Programmes de Réussite Educative peuvent également proposer des temps de remédiation scolaire pour remettre les élèves à niveau. Le décrochage scolaire conduit souvent à la déscolarisation, phénomène à éviter. Les jeunes doivent pouvoir s'investir sur des projets de type scop ado.

Développer la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme

- **Renforcer le réseau linguistique sur le territoire et développer les ateliers socio-linguistiques ou cours de FLE en direction des parents comme des enfants** : dans certains quartiers prioritaires de la CALPE. Certains parents ne parlent pas le français et de fait les enfants ne maîtrisent pas notre langue à leur entrée à l'école. Il convient donc de remédier à cette problématique en proposant des ateliers langage en direction des élèves des écoles maternelles et élémentaires et de dispenser des cours de Français Langue Etrangère aux parents. Par ailleurs, les ateliers sociolinguistiques peuvent permettre aux parents de s'approprier les institutions françaises, en particulier l'école et le système de santé. Enfin, pour ceux qui n'ont pas été scolarisés, les ateliers d'alphabétisation sont indispensables pour apprendre à lire et écrire.

• Publics cibles

Scolaires
Familles
Primo-arrivants
Jeunes

• Acteurs

Education Nationale
Conseil Départemental
Centres sociaux
Villes
CALPE
CAF
Associations
PIJ

• Dispositifs

Programme de Réussite Educative
CLAS
Centres sociaux
Réseau linguistique

Favoriser l'accès à la culture

Les habitants des quartiers fréquentent peu les établissements culturels de type bibliothèque, MJC, Conservatoire, centres culturels, école municipale d'arts plastiques. Il convient donc de développer le partenariat entre ces structures et les centres sociaux / écoles / ou services périscolaires pour les faire connaître, changer leur image (ces établissements sont souvent perçus comme inadaptés aux populations des quartiers) et promouvoir la culture dans les quartiers. L'accès à la culture passe aussi par une tarification adaptée au quotient familial.

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|--------------------|--|---|
| 5000 euros /action | CAF, conseil Départemental, ACSE | Enfants des écoles ou services périscolaires, familles des centres sociaux ou PRE |

Favoriser l'accès au sport

• **Travailler sur le coût de l'accès au sport** : les jeunes des quartiers fréquentent peu les clubs sportifs soit parce qu'ils sont bloqués par l'aspect financier, soit par manque de mobilité. Il convient donc d'organiser au sein des centres sociaux ou plus généralement sur le quartier des actions sportives gratuites ou à des tarifs adaptés pour lever au maximum les obstacles à la pratique sportive. Il convient également de communiquer sur les activités et tarifs proposés par les écoles municipales des sports, et sur les bons CAF (financement des coûts d'inscription).

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|--------------------|--|--|
| 5000 euros /action | CAF, conseil Départemental, ACSE | Enfants des écoles ou services périscolaires ou centres sociaux ou PRE |

• Publics cibles

Tout public
Plus
spécifiquement
jeunes et
femmes

• Acteurs

Associations et
fédérations
Caisse
d'Allocations
Familiales
Conseil
Départemental
Communes
État

Encourager l'intervention des associations sportives dans les quartiers : faire découvrir l'offre et les pratiques sportives du territoire est un préalable incontournable pour favoriser l'accès au sport des publics des quartiers prioritaires. La pratique en dehors des clubs sportifs est une demande forte au sein des quartiers prioritaires, notamment de la part des jeunes. Il s'agit de prendre en compte cette dimension, de proposer des solutions à ce type de pratique. Il convient donc de soutenir les actions des clubs sportifs dans les quartiers (partenariat avec les centres sociaux, intervention du service des sports ou des associations sur le temps scolaire ou périscolaire, etc.)

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|--------------------|----------------------------------|--|
| 5000 euros /action | CAF, conseil Départemental, ACSE | Enfants des écoles ou services périscolaires ou centres sociaux ou PRE |

Renforcer l'égalité filles/garçons

Les structures et associations de proximité doivent faire la promotion de leurs activités auprès du public féminin. Si la mixité doit être privilégiée, des propositions d'activités sportives sont à développer particulièrement pour ce public. La mixité doit se retrouver dans les activités/séjours proposés par les structures, centres sociaux et associations. La mixité des encadrants de ces activités est aussi un préalable important.

• **Publics cibles**

Tout public
Plus spécifiquement jeunes et femmes

• **Acteurs**

Associations et fédérations
Caisse d'Allocations Familiales
Conseil Départemental
Communes
État

THÉMATIQUE SANTE

ORIENTATION 1 RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

- Prévenir les risques en matière de santé publique et développer les actions de sensibilisation
- Prendre en compte l'évolution des parcours de vie
- Renforcer et faciliter l'accès au droit à la santé

ORIENTATION 2 COORDONNER LES ACTEURS, OPTIMISER L'OFFRE DE SOIN

- Coordonner les acteurs de la santé pour construire un projet de santé pour les habitants des quartiers
- Partager les données pour affiner la connaissance des problématiques de santé et construire des réponses en conséquence
- Favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé dans les quartiers

Prévenir les risques en matière de santé publique et développer les actions de sensibilisation

Priorité 2015-2016 :

- Organiser un forum santé** Pour prévenir les conduites à risques et sensibiliser les familles sur les problématiques de santé et d'hygiène de vie tout en créant des événements non stigmatisant pour les familles et en répondant aux problématiques observées chez les enfants, il conviendrait d'organiser des forums santé sur 2 jours : 1,5 jours en direction des écoles, 0,5 jours en direction des familles. Pourraient être abordées les thématiques du sommeil et des rythmes de l'enfant, du surpoids, de l'addiction aux écrans, de la préservation de l'audition. Les modes de vie et habitudes des familles sont parfois en contradiction avec les besoins des enfants et ces pratiques ont parfois des répercussions directes sur leur santé, tant au niveau physique que psychologique. Il convient ainsi de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur.

| Coût de l'action | Financeurs | Public cible |
|------------------|-----------------------------|---|
| 6000 euros | ACSE, Ville, ARS, CODES, CD | Elèves et familles des quartiers prioritaires |

- Prévention sur l'hygiène de vie sur le temps scolaire ou hors temps scolaire, actions de prévention buccodentaire.** Les médecins scolaires ou de PMI ainsi que les enseignants préconisent de mettre en place sur le temps scolaire ou périscolaire des actions de prévention dans le domaine de la santé sur les thématiques de l'hygiène bucco-dentaire, du sommeil, de la nutrition et des dangers domestiques. Pour les collégiens, il convient d'organiser des actions sur le thème de la sexualité et des moyens de contraception, la consommation d'alcool et la dépendance (alcool, cannabis, tabac, internet et les consoles de jeux). Ces actions de sensibilisation doivent rester ludiques et pourraient être animées par des associations spécialisées sous l'impulsion d'un volontaire de service civique. En parallèle, des actions pourraient être organisées en direction des parents sous forme d'ateliers menés dans les centres sociaux ou les associations (sorties cueillettes, soutien à la pratique sportive, ateliers cuisines).

| Coût de l'action | Financeurs | Public cible |
|------------------------------|---|-------------------------------|
| 1500 à 6000 Euros par action | ACSE, Ville, CCAS, CD Agence nationale de service civique | Elèves des écoles et collèges |

Acteurs

PMI
PRE
Éducation Nationale
Villes (service périscolaire)
Agence nationale de Service Civique
Ressources
Médiane Prévention
CODES 91
CAF
Centres Sociaux

Public cible

Elèves des écoles élémentaires et collèges.
Familles

Dispositif

Contrat de Santé Local

- **Développer l'analyse des besoins de santé des habitants des quartiers.** La connaissance des besoins de santé des habitants des quartiers est aujourd'hui incomplète. De manière segmentée, les différents acteurs de la santé font état d'une problématique d'accès aux soins plus importante ainsi que de la surreprésentation de certaines pathologies dans les quartiers. Une étude sur les besoins de santé des habitants des quartiers permettrait de développer une politique adaptée en lien avec les dispositifs qui pourraient être mis en place (Contrat Local de Santé) et les Projets de Santé Territoriaux. Actualisé régulièrement, il permettrait d'adapter les politiques publiques.
- **Prévention pour éviter la marginalisation des jeunes et prévenir les conduites à risques** Plusieurs associations conduisent des actions de prévention des conduites addictives sur le territoire, notamment l'association Ressources. Face au public des jeunes, difficiles à capter pour les institutions, un travail de terrain comme celui effectué par le Club de prévention Médiane est essentiel. L'opportunité de voir ce club de prévention intervenir sur la ville de Savigny-sur-Orge est un levier permettant de créer des liens avec ce public afin de mettre en place des actions de prévention.
- **Prévention des violences familiales.** La CALPE coordonne l'ensemble du dispositif et assure la mise en réseau des partenaires autour de cette thématique : organisation de réunions régulières, partage de l'information, développement d'actions nouvelles, mise en réseau des acteurs des villes (CCAS, centres sociaux ...). La coordinatrice assure l'implication de la MJD, des juristes et de la psychologue dans le dispositif. La Maison de la Justice et du Droit assure un accueil permanent des victimes de violence conjugale, avec ou sans rendez-vous. Ces permanences sont menées par la psychologue de la MJD, qui peut orienter ultérieurement vers les CCAS et/ou les juristes. Elles sont un moment d'écoute privilégiée et d'information sur les démarches possibles. La CALPE éditera une nouvelle version de son "Guide Violences Conjugales" (actualisation due à l'entrée de deux nouvelles communes). Une journée de sensibilisation des professionnels à la lutte contre les violences conjugales sera organisée en fin d'année 2015. La CALPE met à disposition de ses partenaires l'Exposition intitulée "la conquête des droits des femmes en France". L'organisation d'une action contre le harcèlement de rue aura lieu durant l'année 2015.

- **Acteurs**

CALPE
 CD
 CCAS
 PMI
 PRE
 Education Nationale
 Villes (service périscolaire)
 Agence nationale de Service Civique
 Ressources
 Médiane Prévention
 CODES 91
 CAF

- **Public cible**

Elèves des écoles élémentaires et collèges.
 Familles

- **Dispositif**

Contrat de Santé Local

- **Prévention de la souffrance psychique, maintien des points d'écoute, mise en place de permanences dans les quartiers.** L'association Communauté Jeunesse gère deux structures d'accueil des populations en souffrance psychique, PEREN pour les adultes et ANTEA pour les enfants. Les temps d'attente élevés d'accès aux spécialistes ou au CMPP renforcent la fragilité des populations qui ont besoin de cet accompagnement. Afin de renforcer la visibilité et l'accessibilité de ces structures auprès des publics prioritaires, des permanences d'1/2 journée par quartier sont en projet dès 2015

| Coût de l'action | Financeurs | Public cible |
|-------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| ANTEA 110 000€ | ACSE, DDCS, CAF, CD91, ARS, Villes | Publics en détresse psychologique |
| PEREN 270 000€ | | |

Prendre en compte l'évolution des parcours de vie

L'évolution des besoins de santé de la population au cours de leur vie nécessite une réponse adaptée. La démographie des quartiers doit donc être prise en compte dans la mise en place des politiques publiques liées à la santé.

Renforcer et faciliter l'accès au droit à la santé

Priorité 2015-2016 :

- **Une réflexion sera menée sur l'opportunité de mise en place d'une Mutuelle municipale.** Afin de proposer des tarifs négociés à une grande échelle et lutter contre le recul du nombre d'habitant couvert par une mutuelle, notamment dans les quartiers, le projet de mise en place d'une mutuelle municipale

• Acteurs

PMI
PRE
Éducation Nationale
Villes (service périscolaire)
Agence nationale de Service Civique
Ressources
Médiane Prévention
CODES 91
CAF
Centres Sociaux

• Public cible

Elèves des écoles élémentaires et collèges
Familles

Partager les données pour affiner les connaissances des problématiques de santé et construire des réponses en conséquence

Priorité 2015-2016 :

- **Organiser le partage de données recueillies par l'ARS, le CD et les autres organismes pour créer une connaissance fine des problématiques du territoire :** en mobilisant les différentes institutions qui disposent de données – d'indicateurs partagés – de monographies...

L'observatoire qui sera mis en place au titre du contrat de ville intercommunal participera sur la thématique santé à la mise en perspective et au questionnement régulier.

Coordonner les acteurs de la santé pour construire un projet de santé pour les habitants du quartier

Priorité 2015-2016 :

- **A partir du diagnostic, réfléchir à l'opportunité de la mise en place un Contrat Local de Santé.** Par le dialogue et la dimension partenariale qu'il apporte, le Contrat Local de Santé est un lieu d'expression et de démocratie sanitaire, dans la mise en œuvre concrète d'une démarche santé ciblée géographiquement et adaptée aux besoins de santé des populations les plus vulnérables. Sur la base d'un indicateur unique, l'IDH2, l'ARS a classé la ville d'Athis Mons parmi les candidats potentiels (priorité 1) à un CLS. Une réflexion sur l'échelle de ce CLS est envisagée, afin d'en faire bénéficier l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires, particulièrement fragiles dans l'accès aux soins. Par le biais de ce contrat de ville, il sera possible de travailler sur le maillage et l'interconnaissance des acteurs et des actions existantes. Aujourd'hui, la coordination des professionnels de santé se limite à deux domaines, la gériatrie par l'intermédiaire du CLIC et la petite enfance.

| Coût de l'action | Financeurs | Public cible |
|------------------|-----------------------|-------------------------|
| 40 000 € | CD, CALPE, ARS, Ville | Professionnels de santé |

- **Acteurs**
 CALPE
 CD (PMI, CODES 91, CDPS)
 EN (médecine scolaire)
 Villes
 ARS
 CCAS
 CPAM
 Association
 Communauté
 Jeunesse
 Professionnels de Santé
 Établissements de Santé
 CAF
- **Public cible**
 Habitants
- **Dispositif**
 Contrat Local de Santé

Favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé dans les quartiers

Priorité 2015-2016 :

- **Utiliser la Rénovation Urbaine pour mobiliser les moyens nécessaires à l'installation des professionnels de santé.** Afin d'inciter à l'installation de professionnels de santé dans les quartiers, la Rénovation Urbaine apparaît comme une opportunité pour réserver des locaux d'activité répondant aux attentes des professionnels de santé. La mise en place de loyers incitatifs pourrait être un des leviers d'attractivité dans ces locaux.
- **Accompagner la mutualisation des tâches administratives et le travail en équipe (création de Maison de Santé Pluridisciplinaire)** Les aspirations des professionnels de santé ont aujourd'hui évolué. L'attrait pour l'exercice solitaire, avec de longues amplitudes horaires, une charge administrative importante, peu d'échanges entre professionnels diminue. La mise en place de Maison de Santé Pluridisciplinaires apparaît comme un modèle en développement qui répond mieux aux attentes des jeunes praticiens. Dans le cadre du Noyer Renard, la création d'une MSP a permis l'installation de nombreux professionnels de santé dans un quartier qui n'en comptait plus. Cependant, le coût d'investissement assumé par les collectivités, le bailleur et l'État sont importants (1M€). Dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine de Grand Vaux, il sera nécessaire d'intégrer ces modes d'exercices collectifs de santé au regard des moyens mobilisables. Sur le quartier du Clos Nollet, une réflexion sur un projet similaire est étudié par la mairie.

• Acteurs

CALPE
 CD (PMI, CODES 91, CDPS)
 EN (médecine scolaire)
 Villes
 ARS
 CCAS
 CPAM
 Association Communauté Jeunesse
 Professionnels de Santé
 Établissements de Santé
 CAF

• Public cible

Habitants

• Dispositif

Contrat Local de Santé

ORIENTATION 1 GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Mettre en œuvre une stratégie globale prenant en compte l'ensemble des problématiques recensées
- Vidéoprotection et prévention situationnelle
- Sécurité et cohabitation dans l'espace public pour régler les conflits d'usage

ORIENTATION 2 PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE CHEZ LES JEUNES

- Repérage et lutte contre le décrochage scolaire
- Aide à la parentalité
- Prévention de la récidive
- Actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risque

ORIENTATION 3 RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LE VIVRE ENSEMBLE

- Développer et professionnaliser la médiation sociale
- Promouvoir l'accès au droit et l'aide aux victimes
- Restaurer le lien avec les institutions

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Champs d'action

Le Conseil Local (ou Intercommunal) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD/CISPD) est l'instance de pilotage local de la prévention de la délinquance stratégique, visant à orienter l'intervention publique locale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Instauré en 2002, il revêt un caractère obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants ou pour celles comprenant une Zone Urbaine Sensible (ZUS). Ce dispositif élabore le programme de travail inscrit au Contrat Local de Sécurité (CLS) et permet son animation, son suivi et son évaluation.

Depuis 2012, un CISPD est mis en œuvre sur les villes d'Athis-Mons, de Paray-Vieille-Poste et de Juvisy-sur-Orge. En décembre 2014, les élus communautaires s'accordent sur le principe d'étendre ce dispositif aux villes de Morangis et de Savigny-sur-Orge.

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance est venue confirmer le rôle du maire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et le rôle des CLSPD/CILSPD.

Objectifs

- Mettre en œuvre, animer et évaluer la politique de sécurité, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique,
- Concevoir, mettre en place, gérer et évaluer des actions de sécurité, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique,
- Assurer l'animation et le suivi du programme de travail (future Stratégie intercommunale de Prévention de la Délinquance),
- Déterminer les conditions de fonctionnement des groupes de travail et d'échanges d'information à vocation thématique ou territoriale qu'il peut créer en son sein,
- Recueillir, expertiser et analyser les situations/phénomènes/comportements exposés et/ou identifiés par chacun des partenaires,
- Favoriser l'échange d'informations et animer le réseau de partenaires locaux compétents,
- Apporter expertise et accompagnement technique aux partenaires.

Déclinaison territoriale par ville/quartier

Sur les villes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge, plusieurs dispositifs sont mis en place dans le cadre du CISPD signé en 2012 :

- Des cellules de veille sécurité (Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge). Elles permettent la réalisation d'un diagnostic permanent sur les problématiques de sécurité présentes sur le territoire et génèrent une plus grande réactivité dans la circulation des informations entre les partenaires
- L'animation de partenariats thématiques (Éducation Nationale)
- Des actions de prévention (violences à l'école, sécurité routière)
- Des groupes de travail spécifiques (violences faites aux femmes, décrochage scolaire,...)
- La mise en place prochaine de la vidéo protection sur Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge (déjà présente sur Savigny-sur-Orge)
- La présence d'une Maison de la Justice et du Droit à Athis-Mons

Jusqu'à l'intégration définitive de la ville de Savigny-sur-Orge au CISPD, plusieurs actions étaient mises en place dans le cadre d'un Contrat Local (CLSPD).

- « Commission Établissements scolaires du CLSPD ». Rencontre annuelle entre les principaux de collèges et proviseurs de lycées et les polices (municipale et nationale). La police nationale a développé des relations privilégiées avec les chefs d'établissements scolaires.
- Le développement de la vidéoprotection sur les sites sensibles
- Des actions de prévention contre le racket, les violences verbales, les dangers d'internet et les jeux dangereux depuis octobre 2012 dans les collèges
- « Commission bailleurs-transporteurs », rencontres semestrielles entre les bailleurs, les transporteurs et les forces de l'ordre

| Acteurs | Moyens humains | Publics cibles |
|---|----------------|----------------|
| Associations de prévention spécialisée Associations Bailleurs CALPE Communes Conseil Départemental (Maison Départementale des Solidarités) ÉTAT (Préfecture, Police Nationale, Éducation Nationale, PJJ) SNCF SUGE Transporteurs | 2 Etp | Tous publics |

Perspectives de coordination

L'intégration de la ville de Savigny-sur-Orge au CISPD permettra d'assurer une coordination des acteurs de la sécurité et de la prévention à l'échelle du territoire de l'agglomération. L'équipe de coordination sécurité/prévention de l'agglomération pourra

étendre ses actions de coordination et de prévention aux nouveaux quartiers prioritaires et en veille de la Politique de la Ville, en complément des actions déjà mises en place.

Mettre en œuvre une stratégie globale prenant en compte l'ensemble des problématiques recensées

Priorité 2015-2016 :

- **Maintenir les cellules de veille sécurité.**

Les cellules de veille sécurité permettent la réalisation d'un diagnostic permanent sur les problématiques de sécurité présentes sur le territoire et génèrent une plus grande réactivité dans la circulation des informations entre les partenaires. Elles rassemblent les forces de l'ordre, les mairies, les bailleurs et les transporteurs et facilitent les échanges entre l'ensemble des partenaires. Ces instances visent notamment à coordonner les actions des différents acteurs sur les quartiers prioritaires.

- **Relancer les cellules socio-éducatives (EN, associations, service jeunesse, CCAS, centres sociaux).**

Les cellules socio-éducatives permettent la mise en synergie des acteurs en lien avec la jeunesse, l'échange d'informations, la mise en place de projets. Ces partenariats thématiques ou transversaux renforcent la collaboration entre les acteurs et encouragent l'échange d'informations, sur des problématiques telles que la déscolarisation, la désocialisation.

- **Acteurs et partenaires**

Associations de prévention spécialisée

Associations

Bailleurs

CALPE

Communes

Conseil

Départemental

(Maison

Départementale

des Solidarités)

ETAT (Préfecture,

Police Nationale,

Éducation

Nationale, PJJ)

SNCF

SUGE

Transporteurs

- **Cadre de référence**

Fonds

Interministériel de

Prévention de la

Délinquance (FIPD)

Contrat

Intercommunal

Local de Sécurité

et de Prévention

de la Délinquance

(CISPD / CLSPD)

Vidéo protection et prévention situationnelle

Priorité 2015-2016 :

- **Intégrer la logique de prévention situationnelle dans les programmes de rénovation urbaine et d'aménagement des quartiers.**

La prévention situationnelle désigne l'ensemble des mesures de surveillance, de sécurisation, de protection qui contribuent à réduire le sentiment d'insécurité, à diminuer le risque que des crimes et des délits se produisent, en agissant sur le bâti. Il conviendra donc d'associer les acteurs de la sécurité publique (Police Nationale, Centre d'Incendie et de Secours, service Prévention-Sécurité...) aux discussions relatives aux aménagements et grands projets urbains tels que la rénovation urbaine sur Grand-Vaux (Savigny-sur-Orge) et le Grand Pôle Intermodal de Juvisy-sur-Orge.

- **Déployer la vidéo protection sur l'espace public dans les quartiers prioritaires.**

La vidéo protection est un outil de dissuasion, de prévention et d'élucidation. Elle s'insère dans un dispositif global de prévention de la délinquance et de sécurité. Le déploiement de la vidéo protection dans les quartiers prioritaires doit s'effectuer en concertation avec les forces de l'ordre.

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|--|--------------------------------------|--------------|
| 1 919 672 € (ensemble du dispositif, soit 71 caméras) | FIPD/Collectivités Territoriales(CT) | |

- **Acteurs et partenaires**

Bailleurs

CALPE

Communes

ETAT (Préfecture, Police Nationale)

SNCF

SUGE

Transporteurs

- **Cadre de référence**

FIPD

CISPD / CLSPD

Repérer et lutter contre le décrochage scolaire

Priorité 2015-2016 :

- **Renforcer la coordination entre l'Éducation Nationale et les autres partenaires socio-éducatifs pour faciliter le repérage et le suivi des situations.**

À l'image de ce qui est déjà mis en place sur certains établissements scolaires du territoire, il est pertinent de continuer et de renforcer le travail partenarial autour du suivi et du repérage des élèves en difficultés. La pluralité des intervenants autour de la question (association de prévention spécialisée, dispositifs spécifiques, institutions, associations,...) permet un meilleur accompagnement des élèves et une plus grande réactivité dans la prise en charge des jeunes.

- **Réinvestir les parents dans le suivi scolaire des enfants.**

Le délitement du lien entre les parents et l'enfant est une des principales causes repérées du décrochage scolaire et du basculement dans la délinquance. La restauration de ce lien doit s'opérer au niveau du collège et du primaire en rapprochant les parents des établissements scolaires (café des parents, groupes de parole, rencontres avec les professeurs,...). Ces projets doivent être élaborés en partenariat entre les différents acteurs du champ de la jeunesse et de l'éducation (Éducation Nationale, associations,...).

- **Encourager la mise en place de dispositifs de soutien aux élèves en difficultés (Classes SAS, Relais, Oxygène..) et les chantiers d'insertion.**

Ces dispositifs permettent à des élèves (élèves décrocheurs,...) de bénéficier d'un accompagnement spécifique. Ils contribuent ainsi à maintenir ces jeunes dans un parcours scolaire adapté. Les associations et structures sociales du territoire interviennent dans ces dispositifs et contribuent ainsi à permettre une prise en charge globale de ces publics.

• Acteurs et partenaires

Bailleurs

CALPE

Communes

ETAT (Préfecture, Police Nationale, PJJ, EN)

ACSE

Associations (Médiane, Ressource,...)

Conseil Départemental (Maison Départementale des Solidarités)

CAF

• Cadre de référence

FIPD

CISPD / CLSPD

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

PRE

CLAS

- **Renforcer le soutien aux associations de prévention spécialisée.**

Les associations de prévention spécialisée effectuent un travail important sur les quartiers prioritaires grâce à leur présence sur le terrain, à leurs interventions en direction des publics les plus fragiles et leur implication dans le réseau partenarial. Le renforcement du soutien aux associations de prévention spécialisée garantira la pérennité de leurs actions et leur extension à Savigny-sur-Orge et notamment le quartier de Grand-Vaux.

Médiane et Ressources sont financées par la CALPE respectivement à hauteur de 133 500 € et 24 000 €.

- **Réflexion sur la mise en place d'une cellule de suivi individualisé :**

La mise en place d'une cellule de suivi individualisé a pour mission d'apporter une réponse concertée à des situations spécifiques de jeunes en voie de basculement vers la délinquance. Réunis autour du Procureur et du maire de la commune, les participants (forces de l'ordre, partenaires en lien avec un public en difficulté,...) sont chargés de détecter ces jeunes en difficulté, de proposer des actions concrètes pour répondre au risque de basculement vers la délinquance, et de les accompagner tout au long de ce processus.

- **Acteurs et partenaires**

Bailleurs

CALPE

Communes

ETAT (Préfecture, Police Nationale, PJJ, EN)

Associations (Médiane, Ressource,...)

Conseil Départemental (Maison Départementale des Solidarités)

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- **Cadre de référence**

FIPD

CISPD / CLSPD

Prévenir la récidive

Priorité 2015-2016 :

- **Privilégier les mesures alternatives aux poursuites et à la détention (TIG, réparation pénale, rappel à la loi, rappel à l'ordre, séjour de rupture...).**

Les mesures alternatives aux poursuites permettent d'apporter des réponses pénales adaptées à des situations spécifiques mais aussi de réparer le préjudice subi par la victime. Elles peuvent déboucher sur un accompagnement du mis en cause en fonction de la nature de l'acte commis. Ces mesures doivent s'inscrire dans un plan global de prévention du basculement vers la délinquance et concerner en premier chef les primo-délinquants.

Déployer des actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risques

Priorité 2015-2016 :

- **Renforcer les actions de sensibilisation et de prévention de la violence**

La sensibilisation des élèves et des jeunes à la prévention de toute forme de violence participe à une meilleure cohésion dans les établissements scolaires. Ces actions permettent aux élèves de pouvoir parler entre eux, avec des intervenants et leurs professeurs, des phénomènes de violence auxquels ils peuvent être confrontés. Elles doivent s'inscrire dans un plan de prévention global élaboré à l'échelle communale et intercommunale.

| Coût de l'action | Financeurs | Public cible |
|------------------|--------------|--------------|
| 2 500 € | ACSE/FIPD/CT | Jeunes |

- **Acteurs et partenaires**

Bailleurs

CALPE

Communes

ETAT (Préfecture, PJJ, EN, Parquet)

Associations (Médiane, Ressource,...)

Conseil Départemental (Maison Départementale des Solidarités)

ACSE

- **Cadre de référence**

FIPD

CISPD / CLSPD

- **Améliorer les relations filles/garçons.**

La question des relations filles/garçons s'inscrit dans un plan de prévention globale de prévention des violences faites aux femmes porté par les pouvoirs publics et les collectivités locales. Les stéréotypes de genre apparaissent très tôt chez les adolescents/pré-adolescents et conditionnent la nature des futurs rapports filles/garçons. Il est donc impératif d'intervenir rapidement dans la scolarité des élèves afin de déconstruire ces clichés et de promouvoir l'égalité et le respect entre les sexes.

| Coût de l'action | Financeurs | Public cible |
|---|--------------|--------------|
| 2 400 € (subvention annuelle allouée à l'association Paroles de Femmes qui couvre 8h d'interventions sur le collège Delalande et 16h sur le collège Mozart à Athis-Mons) | ACSE/FIPD/CT | Jeunes |

- **Renforcer les actions de sensibilisation et de prévention des conduites addictives et à risques.**

L'adolescence est un âge où se matérialisent les premières conduites addictives et les conduites à risques. Les jeunes sont donc de fait particulièrement vulnérables à ces dérives, comme par exemple la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, l'addiction aux jeux vidéo ou aux écrans,...

| Coût de l'action | Financeurs | Public cible |
|------------------|--------------|--------------|
| 2 000 € | ACSE/FIPD/CT | Jeunes |

- **Conforter la place des associations de prévention spécialisée sur les quartiers.**

Le quartier de Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge, n'accueille pas à l'heure actuelle d'association de prévention spécialisée. La problématique des jeunes est pourtant tout aussi importante sur ce territoire que sur le reste des quartiers sensibles. Il serait opportun de mener une réflexion sur l'extension du périmètre d'action des éducateurs spécialisés de Médiante et de leur présence sur la ville de Savigny-sur-Orge.

- **Acteurs et partenaires**

CALPE

Communes

ETAT (EN)

Associations (Médiante, Paroles de Femmes,...)

Centres Sociaux

ACSE

- **Cadre de référence**

FIPD

CISPD / CLSPD

Développer et professionnaliser la médiation sociale

Priorité 2015-2016 :

Définir la médiation (portée par des professionnels ou par un collectif d'habitants).

Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont vu le jour tendant à une résolution des conflits de la vie quotidienne ou plus largement à susciter davantage de lien social, à améliorer les relations entre les institutions, les groupes sociaux et les personnes, ainsi que les relations des personnes entre elles. Ce foisonnement d'expériences faisant appel à l'intervention d'un tiers s'est développé sous l'appellation générique de « médiation sociale ».

Il paraît donc indispensable d'identifier ces tiers (professionnels ou habitants), de contribuer à définir leurs missions, leur cadre d'intervention et d'assurer entre eux une coordination.

À Savigny-sur-Orge, une médiation est assurée par un médiateur professionnel employé par la ville.

Promouvoir l'accès au droit et l'aide aux victimes

Priorité 2015-2016 :

• Améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats.

Il est nécessaire d'agir pour une meilleure prise en charge des victimes au sein des commissariats de Police. Il serait opportun par exemple de proposer des formations spécifiques aux agents de Police sur la thématique de l'accueil des victimes de violences conjugales ; cette problématique requiert une attention toute particulière et nécessite donc une certaine expertise. Il peut être également pertinent d'encourager la présence de psychologues et d'intervenants sociaux au sein des commissariats ou à minima de faciliter le lien et la collaboration entre les structures sociales et la Police Nationale. Cela permettrait de renforcer la prise en charge des victimes.

• Acteurs et partenaires

CALPE

Communes

ETAT (EN)

Associations

Centres Sociaux

ACSE

• Cadre de référence

FIPD

CISPD / CLSPD

DISPOSITIFS

- Programmes de Rénovation Urbaine
- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

ORIENTATION 1 REVALORISER LE QUARTIER, PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE AU SEIN DES QUARTIERS

- Valoriser l'image du quartier et renforcer son attractivité.
- Répondre aux besoins recensés en matière d'équipements / services de proximité au sein des quartiers
- Développer une dynamique partenariale en favorisant la participation des habitants à la vie du quartier
- Accompagner les acteurs dans l'évolution des usages en matière d'habitat / cadre urbain (espaces publics, mobilité...)
- Valoriser et promouvoir le tissu associatif au sein des quartiers

ORIENTATION 2 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT ET FAVORISER LA MIXITÉ POUR RÉDUIRE LES DISPARITÉS INTERQUARTIERS

- Favoriser le parcours résidentiel des habitants en facilitant l'accès à un logement adapté à leurs besoins
- Coordonner les réservataires de logements sociaux pour améliorer la mixité sociale
- Renforcer la mixité sociale / fonctionnelle pour favoriser une cohésion sociale au sein des quartiers

ORIENTATION 3 DÉSENCLAVER LES QUARTIERS: RÉNOVER L'HABITAT, PROMOUVOIR DE NOUVEAUX USAGES DE L'ESPACE PUBLIC ET RENFORCER LA MOBILITÉ

- Rénover l'habitat
- Redéfinir le partage et les usages de l'espace public
- Développer une politique de mobilité favorisant l'accès à l'emploi, aux équipements publics, aux soins.
- Optimiser la gestion du stationnement au sein des quartiers

Le Projet de Renouvellement Urbain du Noyer Renard

Contexte

Depuis 10 ans, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) mobilise les acteurs publics et privés, les élus, les services de l'État, les partenaires sociaux, les organismes HLM, les habitants...

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine fédère et rassemble ces acteurs, développe les bonnes pratiques, finance et accompagne des projets urbains ambitieux.

Le Programme National de Rénovation Urbaine, PNRU 1, engagé dès 2004 (précédé par l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier du Noyer Renard à Athis-Mons), se poursuit en 2014 par le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine NPNRU qui intègre le quartier de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge parmi les 200 nouveaux quartiers d'intérêt national.

Pour le quartier du Noyer Renard, le PRU touche à sa fin et les premiers effets sont constatés : de nouveaux logements et de nouveaux équipements ont été construits, rénovés ou vont l'être (écoles, gymnase, médiathèques, Maison de Santé etc.), mais aussi de nouveaux commerces ou activités d'entreprise.

Enjeux

Trois grands enjeux sont apparus pour la définition des objectifs opérationnels du PRU :

- l'offre de logement du quartier est inadaptée ;
- l'attractivité du quartier est faible pour des locataires extérieurs ;
- la construction de « barres uniformes » enclave le quartier par rapport au reste du tissu urbain de la Ville.

Des objectifs opérationnels ont été définis afin de répondre à ces problématiques.

Objectifs

Lors de la signature de la convention en 2006 à Athis-Mons pour le quartier du Noyer Renard, cinq objectifs vont guider la mise en place du Projet de Renouvellement Urbain :

- la diversification de l'offre de logement tout en maintenant le même nombre de logements sociaux ;
- le désenclavement du quartier par l'amélioration et le renforcement du réseau viaire ;
- le maintien et le développement de l'attractivité des commerces ;
- la définition claire de l'affectation des espaces par la poursuite d'opération de résidentialisation ;
- la promotion d'une vision d'ensemble du développement durable.

Le 22 décembre 2006 est signée la Convention dite « ANRU » pour le Programme de Renouvellement Urbain du Noyer Renard qui fait suite à différents dispositifs de la Politique de la Ville depuis les années 1990 et notamment la convention d'Opération de Rénovation Urbaine dès 2002.

Huit avenants à cette convention ont été signés afin de la poursuivre et de la faire évoluer dans le temps pour tendre vers les objectifs énoncés précédemment. De nombreuses opérations ont été ainsi menées : le PRU du Noyer-Renard a permis une diversification et une densification de l'habitat dans le quartier. L'avenant de clôture fixe les opérations restant à réaliser, leurs modalités de financement. Une évaluation de la GUP a été réalisée en 2014 et un Projet Stratégique Local est cours d'études.

L'actualité du projet en février 2015 :

- une offre totale de 338 logements sociaux, reconstituée ;
- un montant de subvention ANRU qui s'élève à 29 477 325€ (janvier 2014). Le montant total des travaux de 107,8 Millions d'euros ;
- l'ensemble des interventions sur les secteurs 1 et 2 est terminé ;
- des interventions sur l'espace public et la livraison du programme Nexity qui se terminent autour de l'îlot du supermarché et de la chaufferie (secteur 3) ;
- des travaux qui se poursuivent à l'ouest du secteur Branly avec la construction du programme en accession de la CLARM qui doit débuter en 2015, les lots P et R en accession en cours de construction, puis l'aménagement des espaces publics ;
- à venir, la rénovation thermique du gymnase Hébert prévue courant 2015 sous maîtrise d'ouvrage Ville ;
- le projet de réaménagement du « secteur Aunette » et de son espace vert en 2015/2016 (Secteur 3).

| Acteurs | Moyens humains | Publics cibles |
|---|--|----------------|
| Athis-Mons CALPE ANRU Bailleurs Caisse des dépôts et des Consignations Conseil Départemental Conseil Régional État Habitants Associations | Athis-Mons : 1 ETP Renouvellement Urbain + 1 ETP GUP | Habitants |

Moyens financiers

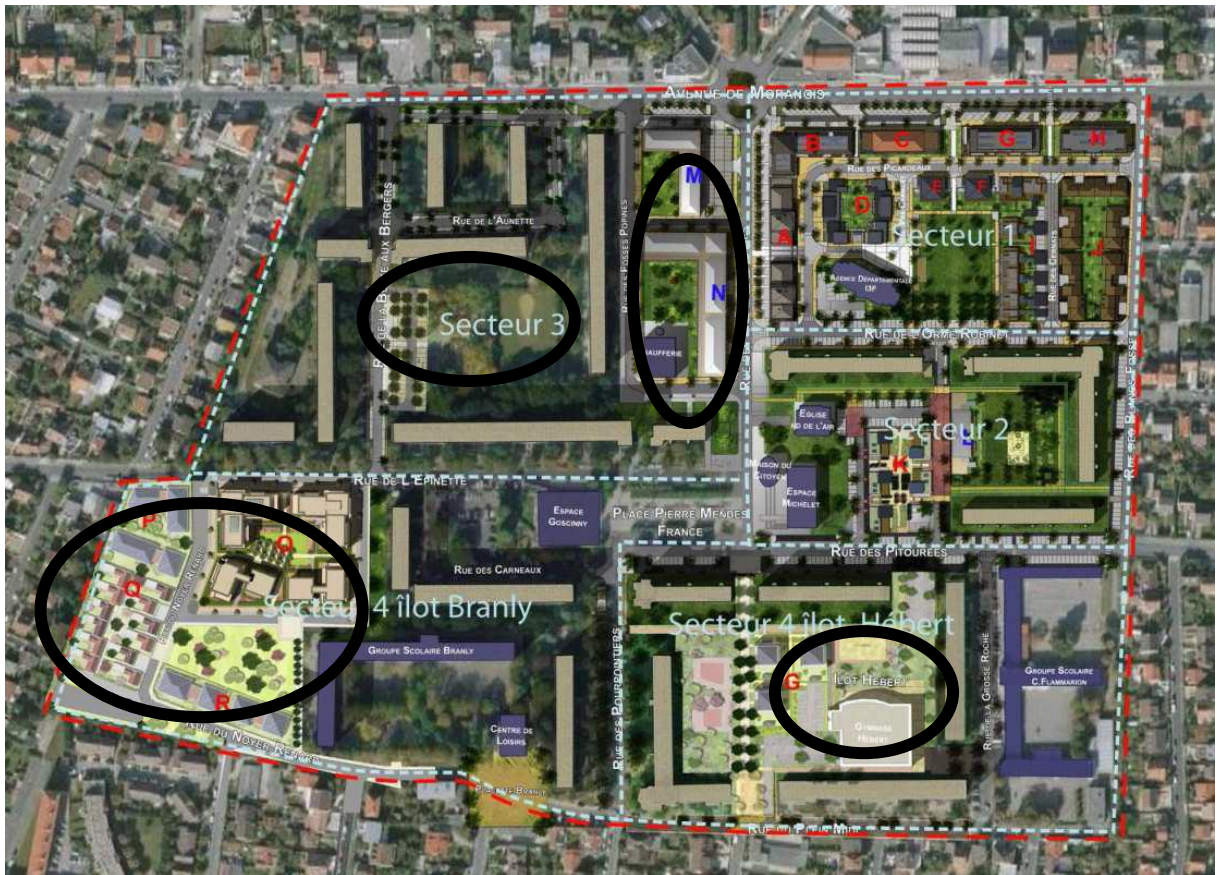
| Répartition financière | Convention initiale | Avenant n° 5 | Avenant n° 6 | Avenant n° 7 | Variation entre convention et avenant n° 7 | |
|---------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--|----------|
| Ville | 2 016 570 | 2 518 580 | 4 184 809 | 4 337 081 | 54% | + |
| CALPE | 954 000 | 954 000 | 954 000 | 954 000 | 0% | = |
| Conseil Général d'Essonne | 8 319 548 | 7 467 823 | 6 958 601 | 6 958 601 | -20% | - |
| Région Île-de-France | 8 012 382 | 8 353 672 | 7 909 987 | 7 909 987 | 0% | = |
| Immobilière 3F | 53 482 582 | 70 221 225 | 70 006 477 | 69 203 913 | 23% | + |
| Autres | 5 242 844 | 9 505 397 | 15 316 430 | 15 316 430 | 66% | + |
| ANRU | 29 477 325 | 29 477 325 | 29 477 325 | 29 299 407 | 0% | = |
| CDC | 261 000 | 261 000 | 261 000 | 261 000 | 0% | = |
| Total | 107 766 251 | 128 759 022 | 135 068 629 | 134 240 419 | 20% | + |

Leviers

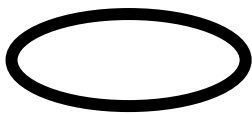
La continuité du PRU du Noyer Renard et le PRU de Grand Vaux vont pouvoir bénéficier des avancées observées lors des opérations menées sur le quartier du Noyer Renard :

- la mise en œuvre de la ZAC Noyer Renard ;
- la diversification de l'offre de logement : HLM, locatif privé classique, accession à la propriété... ;
- la Gestion Urbaine de Proximité ;
- les opérations relatives aux commerces et services publics mieux intégrés au quartier avec les opérations urbaines menées ;
- un partenariat clair et bien établi permettant une gouvernance simplifiée ;
- une concertation avec les habitants (phase de diagnostic territorial, diagnostic en marchant, GUP).

PRU Noyer Renard – Plan par secteurs avec enjeux.



Légende :



Zone d'intérêt actuelle du PRU : Aménagements à réaliser.

Le Projet de Renouvellement Urbain de Grand Vaux

Contexte

En décembre 2014, Grand Vaux est retenu dans la liste des 200 quartiers prioritaires d'intérêt national.

Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain. Destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, il permet la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation. Cette phase de réflexion sur les objectifs du projet interrogera tout particulièrement l'articulation avec la stratégie inscrite dans le contrat de ville.

Le projet de protocole de préfiguration est présenté en annexe du contrat de ville. Il propose :

- un diagnostic du quartier,
- les objectifs du projet,
- les études à réaliser,
- la maquette financière,
- l'ingénierie de projet.

Il préfigure la convention partenariale et financière qui doit être élaborée avant la fin 2016.

Les signataires sont l'ANRU/ l'État/ la ville/ l'agglomération/ le bailleur Coopération et Famille/ la Caisse des Dépôts / le Conseil Départemental

Les enjeux du projet

- **Permettre des échanges entre le quartier et son environnement**
 - Tisser des liens pour favoriser les déplacements vers les pôles de centralité
 - Amélioration du réseau de bus
 - Création des cheminements vers le pôle Epinay (lien avec le projet TTME)
 - Créer une nouvelle trame viaire pour faciliter les déplacements à l'intérieur du quartier ;
 - Réaménagement de la voirie
 - Redimensionnement de l'axe structurant
 - Améliorer l'attractivité par la création d'un équipement public
 - Équipement pour créer une centralité et véritable projet social

- **Requalifier les espaces extérieurs**
 - Réorganiser les espaces pour améliorer la qualité d'image
 - Clarification entre espace public/ privé
 - Réorganisation du stationnement

- encourager l'appropriation des bords de l'Yvette pour offrir un cadre plus agréable : aménagement de percée et promenade le long de l'Yvette
- **Adapter la densité en remodelant la forme urbaine**
 - Densification du quartier
 - Remodeler la forme urbaine pour revaloriser l'image : redimensionnement en îlots plus urbains
- **Diversification des logements et amélioration de la mixité sociale**
 - Apporter en complément de l'offre existante une nouvelle offre d'habitat privé pour rééquilibrer la répartition logement social/ privé = favoriser plus de mixité sociale
 - Démolition de logements sociaux
 - Réhabilitation de constructions existantes
 - Mise en place d'actions sur les copropriétés dégradées (OPAH – CALPE / financement ANAH)

La reconstitution de l'offre démolie

La ville doit s'engager à reconstruire une partie des logements démolis **hors du site de Grand Vaux**

- Contrat de mixité sociale signé en 2012 et poursuivi sur la période 2014/2016 = engagement sur la construction de 361 logements aidés (délibération 10 juin 2014)
- Élaboration du PLU = valorisation de certains secteurs pour permettre la densification
- Convention avec l'EPFIF (2010/2014) : 5.5 ha en veille foncière pour la réalisation d'environ 200 logements dont au moins 50% de LLS
- Acteurs du logement sur le territoire de la CALPE s'engagent sur la mise en place d'une politique de peuplement (art 8 de la loi du 21 février 2014 sur la Politique de la Ville)

- Volet énergétique
 - Schéma régional du climat/ air/ énergie approuvé en 2012
 - Renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments
 - Développement du chauffage urbain
 - OPAH sur les copropriétés dégradées à l'étude/ financement ANAH pour les autres copropriétés
 - Étude sur la géothermie (financement ADEME)
- **Redynamiser le quartier en recalibrant l'offre commerciale**
 - Adaptation de l'offre commerciale aux besoins

- Relocalisation des commerces dans locaux en pied d'immeuble
- **Aller vers une gestion apaisée du site**
 - Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité : contribuer au bon fonctionnement du site avant/ pendant et après les travaux :
 - Gestion des espaces extérieurs (entretien+ éclairage),
 - Gestion de la propreté urbaine,
 - Gestion des espaces de stationnement + voitures ventouses,
 - Relation de proximité avec les habitants.

Les études prévisionnelles

- **Mission AMO** : faire le suivi des études et accompagner le porteur de projet dans la finalisation du projet
- **Étude urbaine ensemblière : élaborer un projet opérationnel**
 - *Réalisation d'un schéma directeur urbain, architectural et paysager*
 - *Étude déplacement et circulation* : caractériser l'insertion du site dans l'ensemble des flux existants et à venir, analyser les conditions de stationnement et la capacité d'évolution en fonction du projet
 - *Étude commerciale* : caractériser l'offre existante, proposition de programmation commerciale
 - *Étude développement économique / Emploi – Formation* : évaluer les besoins et le potentiel économique en lien avec l'ampleur du projet - *Diagnostic sur la formation et l'emploi des jeunes et des chômeurs et leviers à mobiliser*
 - *Étude équipements* :
 - Intégration d'un équipement à l'échelle intercommunale : caractériser l'offre existante aux abords et dans le secteur d'étude et proposition de programmation
 - Équipements scolaires et périscolaire : évaluation des besoins publics induits par le projet urbain et capacité d'évolution des équipements existants
 - *Étude du marché de l'immobilier* : appréhender le marché de l'immobilier local et les potentialités d'évolution du secteur d'étude
- **Études techniques logement social**
 - Diagnostic amiante
 - Étude de faisabilité des démolitions et réhabilitations/ résidentialisations
 - Étude de sol
 - Étude sur le devenir de chauffage

- **Étude de peuplement**
 - o Observatoire du peuplement dans le cadre d'une future conférence intercommunale du logement

- Ouverture de la maison du projet

- Concertation

Les moyens humains et financiers

L'ingénierie déployée :

- Directeur de projet (à recruter)
- Chargé de mission GUP (à recruter)
- Équipe dédiée au projet : comité de pilotage / comité technique

La maquette financière prévisionnelle du protocole :

Le coût total prévisionnel HT d'études et d'ingénierie est estimé à 1 279 250€. La maquette financière sera annexée au contrat de ville après validation de l'ANRU.

Les leviers

Le PRU de Grand Vaux va pouvoir bénéficier de l'expérience des opérations déjà menée dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine et notamment celle du Noyer Renard afin de prendre appui sur les problématiques de territoire comparable :

- les opérations déjà menées sur le quartier (atouts/inconvénients),
- la gestion urbaine de proximité,
- les commerces et services publics mieux intégrés au quartier avec les opérations urbaines menées,
- le partenariat clair et bien établi permettant une gouvernance simplifiée.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Contexte

Existant depuis plus d'une vingtaine d'années, la Gestion Urbaine de Proximité ou GUP est un dispositif partenarial visant à améliorer de manière durable la qualité de vie des habitants à la fois dans leur résidence et ses abords. Elle constitue en outre un enjeu majeur des politiques urbaines, notamment par son côté « social » qui s'exprime par l'impératif d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ce dispositif fait partie d'une démarche nationale plus globale promue par l'ANRU consistant à redynamiser les ZUS (Zone urbaine sensible) et les îlots fragilisés présentant les mêmes caractéristiques socioéconomiques. Un nouvel élan a ainsi été donné par l'ANRU depuis 2003. Aujourd'hui la GUP est obligatoire pour tout quartier prioritaire bénéficiant d'un Projet de Rénovation Urbaine. Cette démarche de GUP est contractualisée avec l'État via une Convention dont le renouvellement pour le Noyer Renard est en cours de discussion et réfléchi afin de pérenniser cette démarche partagée. Elle permet aussi aux bailleurs s'investissant dans le projet de bénéficier d'un abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Objectifs

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité du Noyer-Renard a été formalisée par une convention signée en 2010 par la Ville, la CALPE, I3F, la SORGEM, le Conseil Général de l'Essonne, le PLIE Nord Essonne et l'État. Dans le cadre du programme de renouvellement urbain et de la convention avec l'ANRU, elle répondait aux objectifs suivants :

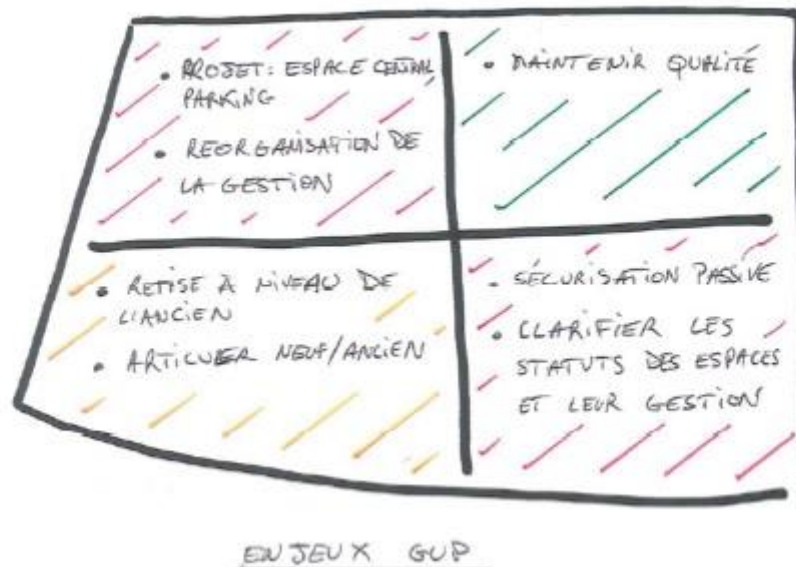
- améliorer la vie quotidienne des habitants en prenant en compte leurs usages et leurs besoins ;
- développer la transversalité entre les partenaires locaux ;
- accompagner la prise en compte d'une démarche de développement durable auprès des habitants, notamment en développant un projet social en lien avec les acteurs sociaux du quartier ;
- clarifier le statut des espaces publics, encourager l'appropriation de ces espaces par les habitants.
- favoriser le désenclavement du quartier par l'amélioration et le renforcement du réseau viaire.

Enjeux

Avec l'avancée de l'ORU, les enjeux de la GUP ont évolué.

- L'enjeu primordial pour le quartier du Noyer Renard, en fin de PRU, est de pérenniser les investissements réalisés dans ce cadre et ainsi favoriser un cadre de vie agréable et sécurisé pour les habitants par la poursuite et la consolidation d'une démarche partenariale de GUSP.
- Il s'agit aujourd'hui de favoriser cette démarche de pérennisation par le glissement vers une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
- Enfin, des diagnostics en marchant partagés doivent contribuer à améliorer la gestion et la résolution des dysfonctionnements observés par les acteurs.

Enjeux spatialement reporté par secteurs :



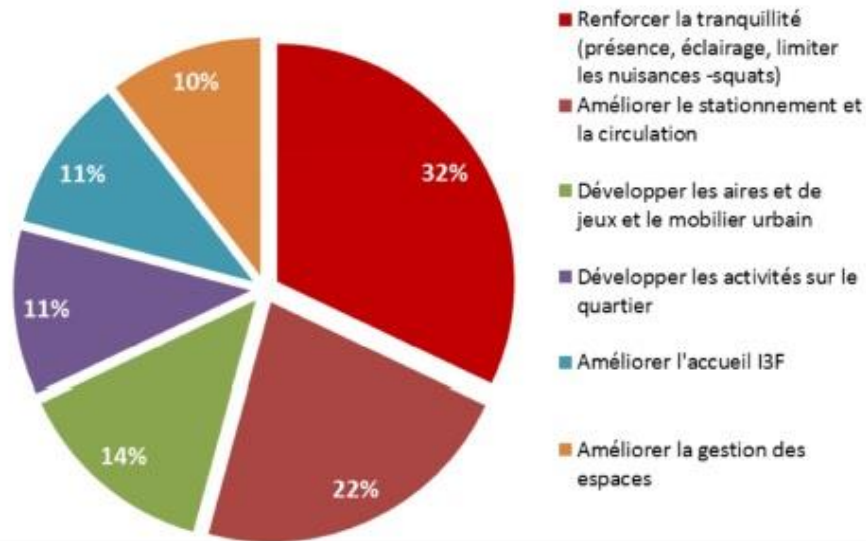
Déclinaison territoriale par ville/quartier

• Ville d'Athis-Mons.

La GUSP vise à impliquer les habitants dans l'amélioration et le maintien de la qualité de leur cadre de vie et à favoriser l'appropriation du quartier. Ainsi, les signataires de la charte se sont engagés à améliorer la propreté de l'espace public et des parties communes, à mieux informer et sensibiliser les habitants (tri sélectif, nuisibles, occupation des logements, travaux, etc.), à favoriser leur participation et à développer un volet social par l'élaboration d'un diagnostic social et par la définition des attentes et besoins des habitants et usagers.

En 2013, la **démarche de GUP** a été évaluée via une enquête de terrain auprès d'une centaine d'habitants. **64%** des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites voire très satisfaites de la rénovation du quartier. Selon les personnes interrogées, trois thèmes à améliorer ressortent en priorité : le renforcement de la sécurité, l'amélioration du stationnement et de la circulation, ainsi que le besoin de développer les aires de jeux et le mobilier urbain.

Les attentes des habitants et thèmes à améliorer en priorité suite aux entretiens :



• **Ville de Savigny-sur-Orge.**

La mise en place d'une GUSP est indissociable de tout projet de rénovation urbaine afin d'accompagner les transformations du quartier de Grand-Vaux et d'en pérenniser les investissements.

Plusieurs thématiques ont été identifiées et devront faire l'objet de groupes de travail :

- *Propreté et cadre de vie* : améliorer la gestion des ordures ménagères sur certains secteurs du quartier, améliorer la gestion des encombrants, renforcer l'entretien et le nettoyage des espaces verts et de la voirie.
- *Tranquillité du quartier* : réduire les délais d'enlèvement des épaves, renforcer l'éclairage dans certains secteurs identifiés.
- *Participation des habitants* : mettre en place des actions de sensibilisation au cadre de vie, proposer des animations de quartier, communiquer sur l'avancée du projet urbain.

Des visites de site (diagnostics en marchant) et des groupes de travail opérationnels seront organisés pour chaque thématique avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion du quartier (équipes de proximité du bailleur, Amicales de locataires, services techniques municipaux, CALPE, police municipale, police nationale, etc.). L'objectif pour chaque problématique est d'aboutir à une plus grande coordination et concertation entre les services (bailleur/ville/police/etc.) pour une gestion quotidienne renforcée.

| Acteurs | Moyens humains | Publics cibles |
|--|---|----------------|
| Athis-Mons Savigny-sur-Orge CALPE Conseil Départemental SORGEM PLIE Nord Essonne Bailleurs État | Athis-Mons 1 ETP Renouvellement Urbain. 1 ETP GUP Savigny-sur-Orge : 1 ETP GUP | Habitants |

| | | |
|---------------------------|--|--|
| Habitants Associations | | |
|---------------------------|--|--|

Moyens financiers

- **Ville d'Athis-Mons.**

Pour le Noyer Renard, deux volets sont à prendre en compte ici : le financement du poste et le budget du service.

De 2005 – 2015 :

- Financement du poste de coordonnateur GUP par le Conseil Départemental : 91 240 €
- Budget du service d'environ 45.000 € de 2005 à 2015 – 6 100€ en 2015

- **Ville de Savigny-sur-Orge.**

Prévision budgétaire à confirmer dans le cadre du protocole de préfiguration :

- Recrutement d'un chargé de mission GUP équivalent temps plein
- Budget du service
- Budget Concertation sur le projet urbain

Leviers

- Continuer la mobilisation des partenaires pour favoriser le glissement d'une GUP vers une GUSP.
- Clarifier les domanialités pour favoriser la bonne gestion des investissements et équipements.
- Diagnostics en marchant : démarche ambulatoire et partagée pour faire remonter les dysfonctionnements observés et les traiter par chacun des partenaires compétents.
- Mobiliser les acteurs dans le co-financement des actions notamment les bailleurs dans le cadre d'une utilisation concertée de l'abattement de la TFPB entre les bailleurs, l'État et les collectivités.

Valoriser l'image du quartier et renforcer son attractivité

Priorité 2015-2016 :

- **Diversification de l'habitat pour permettre plus de mixité.**

Une démarche de diversification de l'habitat a déjà été entreprise au Noyer Renard dans le cadre du PLH, apportant une mixité sociale nouvelle dans le quartier : démolition, constructions neuves en locatif social, en locatif libre et en accession. Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Grand Vaux, cet objectif est également priorisé dans le cadre du protocole de préfiguration.

Répondre aux besoins recensés en matière d'équipements/services de proximité au sein des quartiers

Priorité 2015-2016 :

- **Renforcer la sécurité : mener un travail sur l'éclairage public (éviter les zones d'ombres), la végétation, les passages piétons.**

Le travail sur l'entretien de l'espace public et le sentiment de sécurité sera un axe majeur des dispositifs de GUSP. Par l'intermédiaire de diagnostics en marchant, les chargés de mission GUSP feront intervenir les partenaires locaux à l'entretien et à la gestion des espaces collectifs des quartiers.

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|---------------------|-------------------------|--------------|
| Voir dispositif GUP | CALPE, Villes, Etat, CD | Habitants |

- **Acteurs**

Habitants
Centres Sociaux
État
Villes
CR
CD
CALPE
Bailleurs
Associations
Amicales de locataires
CLIC

- **Cadre de référence**

PRU
PLH
Convention GUSP
Convention TFPB
Conseils citoyens
Maison du Projet

Développer une dynamique partenariale en favorisant la participation des habitants à la vie du quartier

Priorité 2015-2016 :

- **S'appuyer sur les ressources des conseils citoyens pour que les habitants puissent formaliser leurs initiatives en actions.**

Selon le cadre de référence des Conseils Citoyens, ces organes autonomes ont la possibilité de porter en propre des actions pour les habitants. La mobilisation d'un financement par les partenaires permettrait à ces conseils d'assurer ce rôle de porteur de projet.

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|-----------------------------|---------------------|--------------|
| 10 000€ par Conseil Citoyen | Etat, CALPE, Villes | Habitants |

- **Promouvoir l'intergénérationnel.**

Le renforcement des liens intergénérationnels doit être développé afin de promouvoir le lien social, la vie de quartier, l'appropriation du quartier par une amélioration du bien-vivre ensemble. Un travail et des actions seront favorisés autour du lien social, des initiatives des habitants sur ce champ spécifique notamment en lien avec la création d'espaces de convivialité.

Accompagner les acteurs dans l'évolution des usages en matière d'habitat et de cadre urbain

Priorité 2015-2016 :

- **Travailler avec les amicales et les bailleurs sur l'explication des charges et l'impact des usages sur l'évolution des coûts.** L'objectif est d'agir sur l'amélioration du cadre de vie et sur la bonne utilisation de son logement. Les observatoires des charges, les opérations de sensibilisation sur les questions de précarité énergétique, une bonne coordination des acteurs ainsi qu'une mobilisation des bailleurs seront recherchés.

• Acteurs

Habitants

Centres Sociaux

État

Villes

CR

CD

CALPE

Bailleurs

Associations

Amicales de locataires

CLIC

CAF

• Cadre de référence

PRU

PLH

Convention GUSP

Convention TFPB

Conseils citoyens

Maison du Projet

Valoriser et promouvoir le tissu associatif au sein des quartiers

Priorité 2015-2016 :

- **Accueillir et mobiliser les nouveaux habitants sur les quartiers.**

Afin de promouvoir le vivre-ensemble qui passe par une identité collective et citoyenne, des actions portant sur l'accueil des nouveaux habitants, sur la participation aux instances de démocratie participative seront développées.

- **Acteurs**

Habitants
Centres Sociaux
État
Villes
CR
CD
CALPE
Bailleurs
Associations
Amicales de locataires
CLIC
CAF

- **Cadre de référence**

Conseils citoyens
Maison du Projet

Favoriser le parcours résidentiel des habitants en facilitant l'accès à un logement adapté à leurs besoins

Priorité 2015-2016 :

- **Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel au grès de l'évolution de la taille des ménages.** Cf conférence intercommunale du logement.
- **Adapter les logements aux personnes à mobilité réduite, faciliter le maintien à domicile des séniors.**

La prise en compte des évolutions des parcours de vie sera priorisée en partenariat avec les bailleurs et les services concernés. En complément des dispositifs de droit commun existants, la priorité sera donnée aux actions de repérage et d'accompagnement des habitants les plus en difficultés et en situation précaire (impayés de loyers, lutte contre la précarité énergétique ...).

- **Développer un partenariat avec les promoteurs pour favoriser l'accession à prix maîtrisés.**

En lien avec le PLH, des outils visant à faire progresser l'objectif de mixité sociale et à diversifier l'offre de logement seront mobilisés et des partenariats mis en œuvre.

• Acteurs

État
Villes
Collecteurs 1%
Bailleurs
CALPE
CAF
CD

• Cadre de référence

Charte d'engagement des bailleurs
PLH
PLU

Coordonner les réservataires de logements sociaux pour améliorer la mixité sociale

Priorité 2015-2016 :

- **Signature de la convention relative à l'attribution des logements sociaux.**

Sous le pilotage de l'État, les différents réservataires de logements sociaux seront amenés à signer une convention avant la fin de l'année 2015, afin de déterminer une méthodologie de coordination visant à mettre en place une politique d'attribution qui facilite la mixité sociale des quartiers prioritaires. Un dispositif d'observation du peuplement le plus fin possible sera mise en place. Les partenaires seront mobilisés autour d'une conférence intercommunale du logement ayant pour objectif de définir une stratégie à partir des éléments fournis par cet observatoire.

Renforcer la mixité sociale et fonctionnelle pour favoriser une cohésion sociale au sein des quartiers

Priorité 2015-2016 :

- **Développer des équipements ou des évènements attractifs qui rayonnent au-delà du quartier.**

- **Reconvertir les locaux vacants pour la création d'activité.**

Travailler au désenclavement des quartiers prioritaires de la politique c'est aussi mobiliser les partenaires et les équipements de proximité sur des projets attractifs, sportifs, culturels et citoyens qui rayonnent sur un périmètre plus large. Une réflexion sur la création d'activité dans les locaux vacants devra être menée afin de renforcer la mixité fonctionnelle.

- **Acteurs**

État

Villes

Collecteurs 1%

Bailleurs

CALPE

CAF

CDC

CD

- **Cadre de référence**

Charte d'engagement des bailleurs

PLH

PLU

Rénover l'habitat

Priorité 2015-2016 :

- **Renforcer l'action de rénovation énergétique du parc social et privé.**

Agir sur l'habitat dégradé est une priorité du contrat. Il s'agit de travailler à la réhabilitation des logements sociaux mais aussi des copropriétés en difficulté afin d'améliorer les conditions de vie des locataires et des propriétaires, de limiter les dépenses énergétiques et de diminuer les charges.

- **Intervenir sur les copropriétés fragiles et dégradées.**

Un travail sur le repérage, la veille et les outils de prévention sera développé afin de prévenir la dégradation des copropriétés. Une information et une sensibilisation des publics seront poursuivies en lien avec les outils type OPAH. Des réflexions sur les actions d'accompagnement des copropriétés les plus en difficulté seront développées (aides financières, audits de gestion, audits juridiques et financiers...) en partenariat avec l'Etat, l'ANAH afin de mobiliser les dispositifs les plus efficaces.

Redéfinir le partage et les usages de l'espace public

Priorité 2015-2016 :

- **Clarifier la séparation, la répartition et la gestion des espaces publics et privés.** La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sera le principal outil de mise en œuvre de la clarification foncière et l'amélioration de la gestion et de l'entretien des espaces. La GUSP sera particulièrement articulé à l'élaboration et la mise en œuvre des PRU.

- Acteurs

CALPE

Villes

CD

CR

ETAT

Bailleurs

AORIF

Copropriétés

Syndics

Amicales de locataires

ADIL

ADEME

ANAH

ANRU

- **Cadre de référence**

Étude pré opérationnelle OPAH

PLH

Observatoire des copropriétés

Observatoire des charges du Noyer Renard

Convention PRU/GUSP

- **Étudier l'opportunité de développer des projets et des actions propices au développement du lien social (jardins partagés, jeux d'enfants, ateliers loisirs créatifs, repas partagés...).** La promotion de la vie de quartier sera renforcée dans le cadre d'actions visant au « mieux-vivre ensemble ». Ainsi, différents types d'actions seront développés, maintenus ou renforcés en fonction des particularités du quartier. Ils viseront particulièrement à l'appropriation des espaces et à l'amélioration du cadre de vie et seront travaillées avec les conseils de quartier.
- **Travailler sur l'occupation de l'espace par les jeunes : changer d'approche en les intégrant à la conception et la modification des quartiers.** Les conseils citoyens, centres sociaux et associations locales seront mobilisés afin d'intégrer cette problématique particulière.

Développer une politique de mobilité favorisant l'accès à l'emploi, aux équipements publics, aux soins

Priorité 2015-2016 :

- **Améliorer la desserte locale des transports en commun pour relier les quartiers aux équipements structurants.** Les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville doivent être informés, mobilisés et sensibilisés sur l'offre de service en matière de déplacement et de tarification sur le territoire, le développement des modes doux (vélo et marche à pied), les formes de mobilité alternatives à l'usage individuel de la voiture (co-voiturage, auto partage, accès aux transports publics...). Il s'agit d'un enjeu majeur des quartiers en rénovation urbaine.

• Acteurs

Habitants

Centres sociaux

Villes

CALPE

État

CR

CD

Associations

Centres Sociaux

Associations de prévention

STIF

Conseils citoyens

• Cadre de référence

PRU

NPRU

GUSP

Optimiser la gestion du stationnement au sein des quartiers

Priorité 2015-2016 :

- **Améliorer la fréquentation des parkings souterrains et renforcer le contrôle du stationnement en surface.**

La problématique du stationnement est partagée par l'ensemble des collectivités. Un travail sur l'entretien, l'accès, la sécurisation des espaces doit être développé en partenariat avec les bailleurs, les collectivités, les forces de police afin de définir les stratégies d'intervention les plus opportunes en fonction des « espaces de stationnement ». La problématique de l'accès aux services et aux commerces sera particulièrement soutenue. L'ensemble des acteurs de la GUSP seront mobilisés. Une réflexion sur les tarifs de stationnement couplés à une politique de contrôle en surface pourra être menée.

- **Acteurs**
 - Habitants
 - CALPE
 - Villes
 - Bailleurs
 - Forces de l'ordre
 - Habitants
 - Syndics
 - Gestionnaires de parcs de stationnement
- **Cadre de référence**
 - CISPD
 - GUSP

THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

ORIENTATION 1 RAPPROCHER LES COMPÉTENCES DES ACTIFS DES BESOINS D'EMPLOI DES ENTREPRISES LOCALES

- Favoriser le développement et l'accès à la formation des métiers en tension dans le bassin d'emploi
- Valoriser et promouvoir l'offre d'insertion professionnelle auprès des entreprises
- Renforcer la détection et la promotion de l'offre locale d'emploi

ORIENTATION 2 DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL DES QUARTIERS

- Renforcer l'attractivité économique du quartier et l'adéquation des activités avec les besoins du territoire
- Faire des acteurs économiques des partenaires à part entière de la dynamique locale
- Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien à la création d'entreprise et accompagner leur développement
- S'appuyer sur la Rénovation Urbaine pour dynamiser l'attractivité économique et commerciale des quartiers
- Favoriser le lien entre les habitants, les partenaires locaux et les acteurs économiques

ORIENTATION 3 DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ ET L'EMPLOI DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- Lever les freins périphériques à l'emploi
- Valoriser les formations « professionnalisantes »
- Rapprocher les dispositifs d'accompagnement des populations des quartiers
- Généraliser l'application des clauses sociales
- Favoriser l'insertion et l'emploi des publics au travers des emplois aidés et subventionnés

Favoriser l'accès à la formation des métiers en tension dans le bassin d'emploi

A partir du ciblage des formations liées aux métiers en tension, il sera nécessaire de renforcer, pour les habitants des quartiers prioritaires, l'accès aux formations et de poser les termes d'une adéquation plus forte entre les métiers en tension du territoire et la formation, initiale ou continue. L'apprentissage fera l'objet d'une démarche spécifique.

Valoriser et promouvoir l'offre d'insertion sur le territoire

- **Renforcer la coordination des entreprises et commerces locaux et proposer des dispositifs pour répondre à leurs besoins.** Des ateliers du commerce et de l'entreprise sont déjà en place, pilotés par la Communauté d'Agglomération. Certaines thématiques viseront à traiter des besoins spécifiques liés aux quartiers prioritaires, et à valoriser l'offre locale d'insertion professionnelle
- **Organiser des job dating dans les quartiers.** Afin de rapprocher les demandeurs d'emploi des recruteurs, les partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion se sont mobilisés pour organiser des sessions de job dating au sein des quartiers prioritaires. Porté par la ville de Savigny sur Orge, en partenariat avec la Mission Locale et le Pôle Emploi, une première édition a été programmée sur le quartier de Grand Vaux pour mai 2015. Parallèlement, une session de job dating est programmée sur le quartier du Noyer Renard.

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|---------------------------------------|--------------------|--|
| Grand Vaux : Coût global : 6429 € | Ville, MLNE, CALPE | Habitants de Grand Vaux et du reste de l'agglomération |
| Noyer Renard: Coût global : 1914 € | Ville, MLNE, PLIE | Athégiens |

- **Acteurs**
Habitants
CALPE
Villes
CR
CD
Mission Locale
Pôle Emploi
PLIE
Associations de commerçants
Centres sociaux
CDC
CMA
AEE
- **Cadre de référence**

Renforcer la détection et la promotion de l'offre locale d'emploi

- **Créer des liens étroits avec les grands inducteurs d'emploi pour que les grands projets économiques bénéficient aux demandeurs d'emploi des quartiers** Ces finalités sont à articuler avec le Pacte 3 du pôle d'Orly qui doit être signé à l'été 2015 et dont un des axes majeurs est de faire bénéficier les populations locales des opportunités d'emploi et d'insertion à l'échelle du pôle d'Orly. Le PLIE NE et la ML NE sont déjà parties intégrantes de la démarche.

Une réflexion est engagée pour établir un partenariat formalisé entre les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion et les associations de commerçants ou d'entreprises (notamment de la Zone d'Activité de Morangis). L'objectif est de parvenir à un engagement de ces acteurs économiques dans le repérage et le développement de l'offre de stage et d'apprentissage dont les jeunes des quartiers pourraient être les premiers bénéficiaires (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

- **Organisation de session d'information et de préparation en amont des événements liés à l'emploi sur le territoire.** Deux jobs dating sont programmés au mois de mai sur les quartiers de Grand Vaux et du Noyer Renard. Afin de préparer au mieux les jeunes à ces sessions de recrutement, la Mission Locale organise des réunions d'information et de préparation des jeunes. Ces jobs dating organisés dans les quartiers sont expérimentaux.

Une démarche similaire sera menée pour la préparation aux Job meeting organisés par Orly International notamment dans le cadre des « RV pour l'emploi d'Orly ».

À terme, il serait pertinent de mobiliser les jeunes en amont de ces événements pour les construire avec eux.

Égalité des chances – favoriser l'accès à la formation supérieure pour les populations des quartiers

- **S'inscrire dans le dispositif des cordées de la réussite** visant le rapprochement d'établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, lycées avec classes prépa) avec des lycées et collèges accueillant une proportion importante de jeunes issus de milieux modestes ou de territoires de la Politique de la Ville.

L'objectif est de développer l'ambition et la réussite scolaire des jeunes qui, « en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de toutes les clés pour s'engager avec succès dans une formation longue ».

Ce projet permettra également de conforter le partenariat avec l'Université Évy Val d'Essonne

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|--------------------|----------------------------|--|
| A définir 10 000 € | CALPE Acse UEVE=porteur | Collégiens (3 ^{ème}) et lycéens (2 ^{nde} et 1 ^{ère} issus de quartiers prioritaires) Objectif = 40 jeunes tutorés/an |

Acteurs

CALPE
PLIE
Mission Locale
Orly
International
Commerçant
ACSE
Université d'Evry
Pôle Emploi
CCI

Cadre de référence

Cordées de la réussite
Dynamicité

Renforcer l'attractivité économique des quartiers et l'adéquation des activités avec les besoins du territoire

- **Fédérer les commerçants autour d'un collectif, d'une association en vue de développer des actions et animations commerciales développant la vie du quartier.** Le travail d'accompagnement des commerçants réalisé par la CALPE conduit à la structuration des associations de commerçants à l'échelle des villes. Sur les quartiers, le service développement économique de la CALPE accompagne les commerçants dans la participation aux événements locaux (fêtes de quartier, projets associatifs ou culturels..), vecteurs de synergies et de cohésion sociale.

- **Favoriser l'implantation de nouveaux commerces répondant aux besoins des habitants.** Sur les quartiers du Noyer Renard et du Clos Nollet, il n'y a pas de locaux vacants à ce jour. Cependant, sur l'ensemble des polarités commerciales, le service économique est mobilisé sur l'anticipation des vacances par un travail de proximité et de veille, la recherche de repreneurs en rapport avec les besoins des habitants et afin de proposer une offre variée, et l'accompagnement des propriétaires ou bailleurs.

Sur le quartier de Grand Vaux, l'implantation de nouveaux commerces sera un enjeu essentiel du projet de rénovation urbaine. Une étude sera réalisée afin d'établir un diagnostic des potentialités commerciales corrélées aux besoins des habitants, en vue de déterminer les caractéristiques de la polarité commerciale (taille, nombre de cellules, positionnement,...) et la typologie des commerces à favoriser (commerces de première nécessité, de bouche, activités..).

La CCI pourra mobiliser son dispositif « réussir en banlieue » pour accompagner à la création de commerces dans les quartiers.

- **Étudier les opportunités de développement de projets d'économie sociale et solidaire.** Une problématique liée à la garde d'enfant est ressortie lors du diagnostic, identifiée comme un frein majeur au retour vers l'emploi des femmes notamment. Parallèlement, les assistantes maternelles agréées exerçant dans le quartier de Grand Vaux n'arriveraient pas à combler leurs places disponibles (problématique du prix, difficulté d'attirer les familles extérieures au quartier..). Un projet d'économie solidaire, répondant aux besoins de garde d'enfant, ponctuel ou réguliers, s'appuyant sur les professionnels exerçant sur le quartier, sera à travailler.

- **Acteurs**

CALPE

Commerçants

Région

CCI

Villes

Associations de
commerçants

CDC

Chambre des
métiers

Etat

- **Cadre de référence**

Réussir en
Banlieue

Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien à la création d'entreprise et accompagner leur développement

La capacité d'innovation et de création d'entreprises des habitants des quartiers prioritaires représente une opportunité économique et d'emplois pour les quartiers. Pôle Emploi, en partenariat avec l'ADIE a animé un atelier/information collective « créateurs d'entreprises » sur le quartier de Grand Vaux le 23 avril 2015 au sein de la maison de quartier. À la suite de cette première expérience, des ateliers seront organisés sur les quartiers du Noyer Renard et du Clos Nollet d'ici la fin de l'année. Ces ateliers pourraient assurer le rôle de sensibilisation et d'orientation vers les différents dispositifs disponibles en fonction des projets et des profils de leurs porteurs.

Les services de la CALPE assurent en parallèle un accueil et une orientation des créateurs en fonction de leurs projets et de leur avancement, et un appui à l'installation de nouvelles activités sur le territoire. Des actions ponctuelles seront organisées en complément dans les quartiers, portées par les centres sociaux, en relation notamment avec la CCI et Pôle Emploi.

Afin de saisir et d'accompagner les opportunités de créations d'entreprise au sein des quartiers, il semble nécessaire de renforcer le lien de proximité avec les porteurs d'idées. Le dispositif des « CitéLab » de la Caisse des Dépôts répond à cet objectif. Les conditions du déploiement d'un chef de projet « CitéLab » à l'échelle de l'intercommunalité, intervenant de terrain en charge sur les trois quartiers prioritaires de la détection et de l'amorçage des projets, en amont du processus de la création, doivent être étudiées. Ce chef de projet pourrait avoir en parallèle la mission de détection et d'accompagnement des savoirs faire informels vers l'économie.

La Boutique de Gestion BGPariF assure une permanence mensuelle au siège de la CALPE pour accompagner les jeunes créateurs d'entreprise dans les différentes étapes de leur projet de création. Cette offre de service est plutôt adressée à des projets identifiés et solides. Si le dispositif de CitéLabs ne pouvait être mis en place, l'opportunité de déployer et mettre en place des permanences de la BGE dans les quartiers pourrait être étudiée.

Des actions ponctuelles seront organisées en complément dans les quartiers, portées par les centres sociaux, en relation avec la CCI et pôle emploi. Pour cet axe, notre action « Réussir en Banlieue » peut être proposée en complémentarité des dispositifs existants en terme d'information (conférence, plaquette je tu ils/elles financent, accompagnement au financement) et coordination des actions.

S'appuyer sur la Rénovation Urbaine pour dynamiser l'attractivité économique et commerciale des quartiers

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Grand Vaux, une attention particulière sera portée à la dynamique économique et commerciale du quartier. Étudier la faisabilité de réserver les pieds d'immeubles et les premiers étages à la création d'entreprise, au coworking ou au commerce pourrait être un levier à mobiliser.

Par ailleurs, la mise en œuvre de clauses sociales dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (5% des heures liées aux travaux en insertion et 10% des heures liées à la gestion du quartier) fera l'objet d'un conventionnement spécifique.

• Acteurs

CALPE
Créateurs
d'entreprises

Commerçants

Boutique de
Gestion

Villes

BGPARIF

CCI

Etat

Région

BPI

Pôle Emploi

Centres sociaux

• Cadre de référence

PRU

NPRU

Charte Locale
d'Insertion

Convention GUSP

Créajeune

Réussir en
Banlieue

Essonne Active

Lever les freins périphériques à l'emploi

- **Faire connaître les dispositifs d'aide pour lutter contre les freins à l'emploi** (financement des permis de conduire par exemple). Pôle Emploi et la Mission Locale mettent en place des formations ou des aides qui ne sont pas suffisamment utilisées par les habitants des quartiers prioritaires. Au vu des problématiques de mobilité des habitants, une meilleure communication sur les dispositifs d'aide au financement des permis de conduire est nécessaire.

Rapprocher les dispositifs d'accompagnement des populations des quartiers

- **Organiser des permanences des acteurs de l'emploi au sein des quartiers.** Le diagnostic a fait apparaître une insuffisante proximité des acteurs de l'emploi et de l'insertion dans les quartiers prioritaires. La mise en place de permanences du PLIE et de la Mission Locale sera privilégiée et encouragée, en lien avec les acteurs de terrain, afin de capter plus facilement les publics prioritaires.

La Mission Locale Nord Essonne pose l'enjeu de la proximité comme un enjeu central sur les quartiers. Afin de faire bénéficier les jeunes des quartiers des différents dispositifs, il faut renforcer les liens avec les jeunes. Sur le quartier du Noyer Renard, le club de prévention Médiane assure notamment ce lien. En revanche, l'absence de club de prévention sur le quartier de Grand Vaux limite le relais de la Mission Locale auprès des jeunes. La Mission Locale développe actuellement une permanence sur le quartier du Noyer Renard afin de se rapprocher du public prioritaire. Sur Grand Vaux, des liens se tissent avec les équipes d'animation de la maison de quartier pour réfléchir aux modalités de médiation et de captation du public jeune.

• Acteurs

Habitants

CALPE

Villes

Pôle Emploi

Mission Locale

PLIE

• Cadre de référence

- **Valoriser les dispositifs déployés par les différents partenaires de l'emploi.**

La Mission Locale Nord Essonne, le Pôle Emploi et le PLIE Nord Essonne se saisissent des différents dispositifs de droit commun existants et œuvrent à leur mise en œuvre dans les quartiers. Néanmoins, les différents opérateurs identifient la proximité comme levier principal permettant de faire bénéficier de l'ensemble de ces dispositifs spécifiques et de droit commun aux jeunes des quartiers.

L'ensemble des dispositifs dans lesquels s'engagent ces trois partenaires se trouvent dans la partie engagement des partenaires.

Concernant la « Garantie Jeune », elle est portée par la Mission Locale Nord Essonne, et concerne depuis janvier 2015 un groupe d'une quinzaine de jeunes.

Une sensibilisation (communication) des publics cible et un relai auprès des partenaires pourra être mise en place.

- **S'appuyer sur le sport pour développer l'emploi**

Le sport est un levier de cohésion sociale, mais peut aussi être un levier d'accès à l'emploi.

Le 4 juin 2015, les quatre PLIE de l'Essonne organisent un « job-dating » à Marcoussis autour d'un tournoi sportif associant demandeurs d'emploi et recruteurs.

La Mission Locale assure une permanence Culture/Sport. Une fois par semaine, des associations proposent des places ou des licences de sports aux jeunes, facilitant l'accès au sport.

Le développement de l'emploi sportif sera par ailleurs soutenu. Le CNDS annonce d'ici 2017 la création de 1000 emplois qualifiés d'éducateurs sportifs aidés, la mobilisation des emplois d'avenir, le recours à l'apprentissage et aux services civique dans les métiers du sport.

- **Développer les forums des métiers dans les collèges**

Un forum des métiers est organisé sur la commune d'Athis-Mons. Afin de valoriser l'offre de formation du territoire (et alentours) et d'en favoriser l'accès des publics prioritaires, il serait pertinent de déployer ce type forum à Savigny sur Orge, sur le quartier de Grand Vaux en s'appuyant sur les établissements (collèges, lycées CIO,...)

Il serait intéressant d'inviter les associations de commerçants et d'entreprises du territoire, notamment afin de créer des passerelles avec les jeunes en vue de stages ou de formations en alternance.

De plus, la valorisation des créateurs d'entreprises du territoire présents un exemple vertueux. Un dispositif de groupement de jeunes créateurs pourrait même être envisagé pour porter leur expérience auprès des jeunes.

- **Acteurs**

Habitants

CALPE

Villes

Pôle Emploi

Mission Locale

PLIE

- **Cadre de référence**

Généraliser l'application des clauses sociales

- **Sensibiliser les maîtres d'ouvrage (CALPE, Villes, bailleurs..) notamment dans les nouvelles communes (Savigny sur-Orge et Morangis).** Le respect des clauses sociales est une obligation légale dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine. L'opportunité de déployer ce type de dispositif à l'ensemble des projets porté par les collectivités, les bailleurs voire les entreprises du territoire continueraient de générer de nombreuses heures d'insertion à destination des publics éloignés de l'emploi.

Le PLIE Nord Essonne a assuré la mise en œuvre et le suivi des clauses dans la cadre de la charte d'insertion du PRU du Noyer Renard (facilitateur). Afin de porter la charte d'insertion du PRU de Grand Vaux, notamment, **il semble nécessaire de voir le périmètre d'intervention du PLIE Nord Essonne étendu à la ville de Savigny-sur-Orge.** Dès lors, le public savinien le plus éloigné de l'emploi et celui des quartiers prioritaires pourraient bénéficier du suivi global et des actions spécifiques mises en place par la PLIE NE et accéder plus facilement aux emplois générés par les travaux de rénovation urbaine du quartier (connaissance du public, ciblage et positionnement, ... du public).

Favoriser l'insertion et l'emploi des publics au travers des emplois aidés et subventionnés

Bien identifier les entreprises qui recrutent (notamment les TPE/PME) afin de favoriser les opportunités de recours aux emplois aidés.

L'intensification de la démarche de détection des offres d'emploi des entreprises et commerces locaux, non prise en charge par un opérateur local (MLNE PLIE NE PE,...) et leur transmission / mise en relation aux opérateurs locaux (y compris présentation des différents dispositifs et aides mobilisables) sera mise à l'étude. Une information/coordination de l'ensemble des démarches de visites d'entreprises portées par les différents partenaires à l'échelle du territoire pourra être proposée.

| Cout de l'action | Financeurs | Public cible |
|------------------|------------|--------------|
| ½ ETP agent | CALPE | public DE |

- **Acteurs**
 - CALPE
 - Ville
 - Bailleurs
 - Entreprises
 - CD
 - Maitre d'ouvrage
 - Mission locale
 - PLIE
 - Pôle Emploi
 - CCI
- **Cadre de référence**
 - PRU
 - NPRU
 - Marchés publics
 - Charte Locale d'Insertion
 - Réseau des acheteurs socio-responsables du CD

PARTIE 5 : Les engagements des partenaires

A) Les engagements généraux

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

> Mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions et l'animation du contrat de ville.

Chaque signataire s'engage à mobiliser les moyens à sa disposition pour un **fléchage précis** de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires.

Chaque signataire s'engage également à désigner nommément une personne **référente**. Cette personne aura en charge :

- la représentation de sa structure aux diverses instances de vie du contrat : animation, suivi, évaluation, pilotage.
- l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat ;
- la transmission et le partage de données sur le suivi des actions en direction des quartiers prioritaires, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficience ;

> Promouvoir les valeurs de laïcité, de citoyenneté et de vivre ensemble.

La laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble sont des priorités transversales de ce contrat et concernent l'ensemble des thématiques déployées pour les six ans à venir. C'est ainsi que l'ensemble des engagements pris par les signataires concoure à répondre à ces enjeux et à la reconquête des valeurs républicaines dans ces quartiers.

> Soutenir la vie associative.

Le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la Politique de la Ville. Cela passe notamment par la **sécurisation de leurs financements** et la **simplification des procédures administratives**. C'est pourquoi l'ensemble des financeurs s'engage à œuvrer tant que possible pour la simplification des démarches administratives et la mise en commun des formulaires de demande de subvention. Le travail État/Conseil Départemental /CAF/CALPE engagé pour la production d'un appel à projet simplifié doit se poursuivre et s'étendre à d'autres partenaires. La sécurisation des financements doit également être visée, notamment par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs.

L'ensemble des partenaires financeurs s'engage à :

> Œuvrer pour un dialogue de gestion renforcé.

Actuellement, le territoire dispose d'un appel à projet commun aux trois financeurs que sont l'État, le Conseil Départemental et la CAF. Ces financeurs organisent un dialogue de gestion leur permettant d'harmoniser leurs décisions en fonction des priorités de chacun.

Dans le cadre du renforcement du rôle de pilotage de l'intercommunalité dans les nouveaux contrats de ville, il est essentiel que la CALPE et les communes puissent intégrer pleinement ce dialogue de gestion. Cela permettra à la CALPE d'intégrer son enveloppe financière dédiée à la Politique de la Ville à un schéma d'intervention plus concerté, de donner une meilleure lisibilité sur les projets qu'elle souhaite soutenir selon ses compétences et priorités. Les communes et la CALPE continueront à apporter une expertise de terrain sur les projets municipaux et associatifs présentés.

Cela permettra d'aboutir à un fonctionnement davantage concerté et partagé. Ce dialogue de gestion s'appliquera pour la programmation annuelle, les différents appels à projets et le financement des dispositifs.

Le caractère collégial des décisions de ce dialogue de gestion doit permettre de garantir à chaque projet soutenu le niveau de (co)financement nécessaire à sa réalisation.

> Co piloter les actions dans le cadre des appels à projet Politique de la Ville.

Les partenaires financeurs (État, Conseil Départemental, CRIF, CAF, CALPE et villes) s'engagent à mettre en place une organisation collégiale et concertée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des appels à projets Politique de la Ville en :

→ mutualisant les instances d'attribution des enveloppes Politique de la Ville des partenaires financeurs et en arbitrant sur les projets retenus et les subventions allouées en une seule instance où siègent l'ensemble des partenaires financeurs : le comité de programmation.

→ déterminant et harmonisant les critères d'attribution en fonction des priorités de chaque financeur et des objectifs du contrat de ville.

→ définissant les clés de répartition pour garantir l'équité entre les territoires.

B) Les engagements des signataires :

Les engagements de la CALPE

La Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne remplit ses missions de pilotage et assume pleinement l'exercice de sa compétence Politique de la Ville en associant étroitement les 3 villes concernées par les territoires prioritaires ou de veille active : Athis-Mons, Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge :

- elle mobilisera l'ensemble des signataires dans le co-financement et de la mise en oeuvre des dispositifs et actions tout en favorisant la transversalité au sein du territoire,
- elle mobilisera le droit commun,
- elle participera activement à l'élaboration des conventions d'application du contrat de ville
 - a. Protocole de préfiguration du PRU de Grand Vaux
 - b. Charte d'engagement des bailleurs
 - c. Convention intercommunale d'attribution de logement
 - d. Pacte financier et fiscal de solidarité

Les engagements de la ville d'Athis-Mons

La ville :

- cofinancera et mettra en oeuvre les dispositifs et projets Politique de la Ville,
- œuvrera aux côtés de l'agglomération, des autres villes et des signataires pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
- mobilisera des moyens humains, financiers et logistiques pour le conseil citoyen,
- partagera les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.
- Étudiera l'opportunité de réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'un centre social dans le quartier du Clos Nollet.
- Étudiera le recours à des étudiants pour assurer des cours de langues étrangères (anglais et espagnol) aux enfants de 3 à 6 ans, dans le cadre d'ateliers du PRE.

Les engagements de la ville de Savigny-sur-Orge

La ville :

- cofinancera et mettra en oeuvre les dispositifs et projets Politique de la Ville,
- œuvrera aux côtés de l'agglomération, des autres villes et des signataires pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
- mobilisera des moyens humains, financiers et logistiques pour le conseil citoyen,
- partagera les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

Les engagements de la ville de Savigny-sur-Orge sur la thématique Éducation, culture et sport :

- cofinancement et mise en oeuvre du Projet de Réussite Éducative,
- cofinancement et mise en oeuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Les engagements de la ville de Savigny-sur-Orge sur la thématique Emploi, développement et cadre de vie :

- application des clauses d'insertion,
- accueillir des volontaires en Service Civique et des stagiaires,
- promouvoir les ateliers sociolinguistiques et informatiques favorisant le parcours d'accès à la formation et à l'emploi,
- l'ensemble de ces actions sera plus particulièrement élaboré à partir et en direction des populations résidant en quartier prioritaire.

Les engagements de la ville de Savigny-sur-Orge sur la thématique Habitat, Cadre de vie et rénovation urbaine :

- engager les études préalables à la mise en place d'un NPNRU sur le quartier de Grand-Vaux/Grand-Val,
- entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communal,
- cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Les engagements de la ville de Savigny-sur-Orge sur la thématique Santé :

- faciliter l'installation de jeunes médecins sur le quartier de Grand-Vaux,
- organiser des actions de prévention santé dans les écoles et les centres sociaux.

Les engagements de la ville sur la thématique Sécurité, Prévention de la délinquance et accès aux droits :

- maintenir voire accroître les effectifs de police municipale,
- s'investir dans la démarche de CISPD.

Les engagements de la ville de Juvisy-sur-Orge

La ville :

- cofinancera et mettra en œuvre les dispositifs et projets Politique de la Ville,
- œuvrera aux côtés de l'agglomération, des autres villes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
- mobilisera des moyens humains, financiers et logistiques pour le conseil citoyen,
- partagera les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.

Les engagements de l'État

La participation prévisionnelle attendue de l'État pour les opérations inscrites au contrat de ville est indiquée sous réserve des orientations des différentes lois de finances en cours.

L'État s'engage à :

- soutenir le territoire dans l'accès aux futures expérimentations nationales et soutenir les actions innovantes portées par les collectivités (villes et CALPE),
- allouer des moyens spécifiques (humains et financiers) pour décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les hommes et les femmes,
- aider à la déclinaison locale des conventions interministérielles,

- faciliter la sécurisation et la pérennisation des financements aux projets municipaux et associatifs dans le cadre des programmations annuelles. Cela pourra se traduire par des conventions pluriannuelles pour certains acteurs structurants dont l'utilité des projets a été reconnue collégialement,
- poursuivre le travail partenarial engagé pour la simplification administrative, notamment des demandes de subvention,
- améliorer le travail partenarial par la mise en œuvre de séances de travail État / CALPE sur la programmation annuelle, permettant d'aborder l'avancement des projets, les difficultés fonctionnelles et administratives,
- partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire,
- accompagner la CALPE et les villes dans la mobilisation des fonds européens.

DECLINAISON des engagements de l'État par thématiques :

Éducation

- Mobiliser les ressources départementales et académiques pour le remplacement dans les meilleurs délais des enseignants du 1er et 2nd degrés
- Accorder une attention particulière au collège Delalande à Athis et au collège Mermoz à Savigny-sur-Orge inscrits dans la nouvelle carte de l'éducation prioritaire à compter de la rentrée 2015.
- Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- Poursuivre les actions contre le décrochage scolaire
- Mettre en cohérence les projets et actions de l'EN avec ceux conduits dans les QPV au titre de la Politique de la Ville.
- Maintenir le soutien financier aux CLAS sous réserve des crédits ouverts
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation (Chambres consulaires, grandes écoles, Faculté des métiers, École de la deuxième Chance...) pour la réussite des jeunes sous statut scolaire ou en apprentissage.
- Mettre en œuvre des actions impliquant les parents dans la scolarité de leur enfant (Mallette des Parents, dispositif «Ouvrir l'École aux Parents pour la réussite des enfants»).
- Mobiliser les moyens humains (médecins..) et activer les dispositifs (CESC) de l'Éducation nationale sur un mode partagé avec les acteurs du Contrat de ville, en particulier sur les quartiers en Politique de la Ville.
- Maintenir le dispositif des «Cordées de la Réussite».

Emploi et développement économique

- Contribution à l'application de la loi relative à l'économie sociale et solidaire promulguée le 31 juillet 2014.
- Soutenir la création d'entreprises dans le cadre du droit commun (NACRE, ACCRE, etc.).
- Soutenir le réaménagement de locaux et de commerces dans les quartiers par une collaboration avec EPARECA et/ou la Caisse des dépôts dans les quartiers prioritaires.
- Piloter la charte « entreprises et quartiers »

Habitat et renouvellement urbain

- Accompagner une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale dans le quartier prioritaire sans fragiliser les quartiers en veille active.
- Soutenir les copropriétés dégradées identifiées via l'observatoire de la Direction Départementale des Territoires.
- Maintenir l'abattement de TFPB dans le cadre de plans d'actions concertés avec les bailleurs du Quartier prioritaire.

Sécurité et prévention de la délinquance

- Soutenir financièrement, dans le cadre du FIPD, les dispositifs de vidéo-protection et les actions de prévention de la délinquance.
- Poursuivre des partenariats entre l'Éducation Nationale et la Direction Départementale de la Sécurité publique sur les thématiques suivantes : interventions du référent Prévention sécurité
- Mettre en place de nouveaux partenariats avec les bailleurs sociaux des quartiers prioritaires, vécus ou de veille active
- Participation d'un représentant de Police aux procédures de rappel à l'ordre
- Poursuivre la transmission de données sur les phénomènes de délinquance dans le cadre des instances du CISPDP, Cellule de Tranquillité Publique, CLSPD restreint et d'autres instances comme les réunions hebdomadaires Police municipale et Police nationale

- Prioriser certaines opérations dans les quartiers prioritaires, vécus ou de veille active (SLIC, contrôles routiers, opérations antistupéfiants)

Culture

- Accompagner artistiquement et culturellement les habitants dans le cadre des transformations urbaines des quartiers.
- Mobiliser l'appel à projet « Culture et lien social » pour faciliter la conduite de projets en direction des jeunes décrocheurs et en situation de difficultés sociales.

Les engagements du procureur de la république :

Réponses pénales à la délinquance de proximité

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action.

Pour réussir, cette politique se doit toutefois d'être partenariale. Le représentant de l'État dans le département, le président du conseil général et le procureur de la République sont naturellement pleinement impliqués, chacun dans leur domaine de compétence, à la définition et à la mise en œuvre de cette politique dans le département. L'élaboration et la diffusion d'un plan départemental de prévention de la délinquance constitue à cet égard un acte important dans la mise en cohérence des actions menées par chaque partenaire.

Conformément aux dispositions de l'article 39-1 du code de procédure pénale, le procureur de la République « anime et coordonne, dans le ressort du tribunal de grande instance la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'État, telles que précisées par le procureur général.. ». À ce titre, le procureur de la République veille à la prévention des infractions à la loi pénale par la mise en œuvre d'une politique d'alternatives aux poursuites pénales, de mise en mouvement et d'exercice de l'action publique, de direction de la police judiciaire, de contrôle d'identité et d'exécution des peines. À Évry, cette politique est portée par les 25 magistrats du parquet qui ont chacun des responsabilités distinctes mais dont certains sont plus impliqués dans la lutte contre la délinquance de proximité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant une zone urbaine sensible, cette action partenariale trouve sa pleine expression au sein des conseils locaux de prévention de la délinquance. Cette instance est le lieu privilégié d'échanges et de réflexion pour conduire des actions de prévention de la délinquance et infléchir le sentiment d'insécurité. En Essonne, le parquet est d'ores et déjà présent dans XX conseils locaux de prévention de la délinquance et s'efforce de participer aux réunions plénières.

Mais au-delà de sa participation à ces structures partenariales, le parquet d'Évry souhaite s'engager résolument dans la lutte contre la délinquance de proximité. Cette délinquance de proximité, dont il n'existe pas de définition juridique, se caractérise par la commission d'actes répétés contre la tranquillité publique tels que des occupations intempestives d'espaces publics ou privés, des dégradations volontaires, des vols et parfois même des agressions

verbales ou physiques. Cette délinquance est souvent le fait de mineurs ou de jeunes majeurs qui perturbent fortement la vie des quartiers et des communes quel que soit le nombre de leurs habitants.

Cette lutte contre la délinquance de proximité pourrait être développée au travers de trois actions particulières susceptibles d'être proposées dans le cadre des conseils locaux de prévention de la délinquance:

- ☞ Le développement des cellules de suivi individualisées.
- ☞ Le développement des réponses pénales de proximité.
- ☞ La mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité.

Les cellules individualisées de prévention de la délinquance

Dans chaque commune, un nombre limité d'individus, mineurs ou majeurs, parfaitement identifiés des pouvoirs publics et des acteurs locaux en charge de la prévention de la délinquance, ont un comportement qui perturbe gravement l'ordre et la tranquillité publique. La création de cellules individualisées de prévention de la délinquance a pour objectif, entre partenaires susceptibles d'apporter une contribution dans la détection des situations difficiles et d'y apporter une réponse adaptée, de se rencontrer régulièrement pour décider de l'orientation à envisager et tenter d'apporter une réponse éducative, sociale ou judiciaire.

Les cellules de suivi individualisées de prévention de la délinquance constituent un « groupe de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique » au sens de l'article L2211-5 du code général des collectivités territoriales. A ce titre, « les faits et informations à caractère confidentiel » échangés dans ce cadre « ne peuvent être communiqués à des tiers »

Pilote et partenaires impliqués

Les membres des cellules individualisées de prévention de la délinquance sont: Le maire, le procureur de la République, le commissaire de police, le ou les chefs des principaux établissements scolaires, les bailleurs sociaux, le chef de la police municipale et les responsables locaux des actions de prévention de la délinquance.

Le secrétariat des cellules de prévention de la délinquance est assuré par le coordonnateur du CLSPD

Mise en œuvre

Chaque trimestre ou tous les deux mois, à l'invitation du maire, les partenaires identifiés au paragraphe suivant, se réunissent pour évoquer des situations familiales ou personnelles difficiles et définir des orientations de travail, propres à chaque partenaire. Ces réunions doivent être précédées par l'envoi d'un ordre du jour permettant à chacun de réunir les éléments d'analyse des situations qui seront évoquées. A l'issue de la réunion, les partenaires disposent d'un compte rendu qui récapitule les actions que chaque partenaire envisage de mettre en œuvre pour améliorer la situation.

Les réponses pénales de proximité

Confrontés à une forte demande de tranquillité publique et à un sentiment d'insécurité de la

part de nos concitoyens, les maires et tous les partenaires des conseils locaux de prévention de la délinquance, souhaitent que des réponses pénales soient apportées au comportement des auteurs mineurs ou majeurs d'actes d'incivilité ou de délinquance.

Pour lutter contre ce sentiment et permettre d'apporter des réponses rapides et efficaces qui concilient les exigences de justice et de préservation de l'ordre public, trois types de réponse peuvent être apportées:

- ☞ Le rappel à l'ordre par le maire (article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales)
- ☞ La transaction réparation (article 44-1 du code de procédure pénale)
- ☞ Les mesures alternatives aux poursuites pénales (articles 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale)

*

1. Le rappel à l'ordre par le maire

⑩ Rappel des dispositions légales:

L'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales prévoit : « Lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant, en le convoquant en mairie »

« Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur »

⑩ Champ d'application:

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune. A titre indicatif, peuvent être visés: Les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire portées à sa connaissance

Le rappel à l'ordre doit être exclu s'agissant de faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits et lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

⑩ Mise en œuvre:

La loi ne prévoit aucun dispositif particulier pour mettre en œuvre ce dispositif à l'initiative du maire. Une convention signée par le maire et le procureur de la République peut être établie selon le modèle joint

2. La transaction réparation

⑩ Rappel des dispositions légales

L'article 44-1 du code de procédure pénale prévoit: « pour les contraventions que les agents de police municipale sont habilités à contester par procès-verbal... et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens, le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation du préjudice.

La transaction proposée par le maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuée par le procureur de la République.

Les actes tendant à la mise en œuvre ou à l'exécution de la transaction sont interruptifs de la prescription de l'action publique.

L'action publique est éteinte lorsque l'auteur de l'infraction a exécuté dans le délai imparti les obligations résultant pour lui de l'acceptation de la transaction.

La transaction peut également consister en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures. Elle doit alors être homologuée, selon la nature de la contravention, par le juge du tribunal de police ou par le juge de proximité »

⑩ Champ d'application

La transaction réparation s'applique exclusivement aux contraventions que les agents de police municipale sont habilités à constater. Il s'agit principalement des infractions aux arrêtés municipaux, à certaines contraventions aux dispositions du code de la route et du code pénal mentionnées au livre VI

Compte tenu de son champ d'application relativement limité, la mesure de transaction-réparation ne peut avoir qu'une incidence limitée dans le traitement de la délinquance de proximité

⑩ Mise en œuvre

La loi ne prévoit aucun dispositif particulier pour mettre en œuvre ce dispositif à l'initiative du maire. Une convention signée par le maire et le procureur de la République peut être établie selon le modèle joint

3. Les mesures alternatives aux poursuites pénales

⑩ Rappel des dispositions légales

Les articles 41-1 et 41-2 du code de procédure pénale donnent compétence au procureur de la République « s'il lui apparaît qu'une telle mesure est susceptible d'assurer la réparation du dommage causé par la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ou de contribuer au reclassement de l'auteur des faits » de proposer à l'auteur des faits une **mesure alternative aux poursuites pénales** ou une **composition pénale**.

☞ Une mesure alternative aux poursuites pénales consiste notamment à délivrer un rappel à la loi à l'auteur des faits, à l'orienter vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle ou à l'inviter à réparer le dommage causé. Cette mesure est généralement proposée par un délégué du procureur de la République qui en assure le suivi effectif;

☞ Une composition pénale consiste notamment à proposer à l'auteur des faits le versement d'une amende de composition au Trésor Public, à remettre au greffe du tribunal de grande instance son permis de conduire ou son permis de chasser pour

une durée maximale de six mois, à accomplir un stage de citoyenneté ou un travail non rémunéré d'une durée maximale de soixante heures au profit de la collectivité, au sein d'une personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ou d'une association habilitée. Cette mesure est proposée par un délégué du procureur de la République qui en assure le suivi effectif.

⑩ Champ d'application

Le champ d'application de ces mesures est très important dans la mesure où elles peuvent être prises à l'encontre de tous les auteurs de délits ou de contraventions (mesure alternative) et de délits punis à titre de peine principale d'une peine d'amende ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à cinq ans (composition pénale). Ces mesures peuvent être prononcées à l'encontre de mineurs auteurs d'actes délictueux. Chaque année, le parquet d'Évry requiert le prononcé d'environ 7500 mesures alternatives aux poursuites pénales et 1500 compositions pénales.

⑩ Mise en œuvre

Les mesures alternatives aux poursuites pénales sont en principe proposées par un délégué du procureur de la République dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé qui se déroule au tribunal de grande instance, dans un tribunal d'instance, dans une maison de justice et du droit ou dans un point d'accès au droit.

- ☞ Pour les mesures alternatives appliquées à des majeurs, les rendez-vous avec les délégués du procureur se déroulent dans les lieux suivants:
 - Point d'accès au droit Évry
 - Tribunal d'instance Étampes
 - Maison de la justice et du droit Les Ulis
 - Maison de la justice et du droit Villemoisson
 - Athis-Mons
- ☞ Pour les mesures de compositions pénales appliquées à des majeurs, les auteurs d'infractions sont convoqués au tribunal de grande instance d'Évry. Ils sont reçus par un délégué du procureur qui leur propose une mesure. S'ils acceptent la mesure proposée, la composition pénale fait l'objet d'une validation par le président du tribunal de grande instance ou son représentant et d'un suivi dans son exécution par le délégué du procureur.
- ☞ Pour les mesures alternatives aux poursuites pénales et les compositions pénales appliquées à des mineurs, les auteurs d'infractions pénales sont convoqués devant des délégués du procureur de la République spécialement désignés pour assurer cette fonction. Ces rendez-vous ont lieu à Évry (tribunal de grande instance et point d'accès au droit) Villemoisson, Athis-Mons, Etampes et Les Ulis.

La mise en place de dispositifs d'exécution de peines de proximité

Pour être efficiente, la lutte contre la délinquance de proximité nécessite que les auteurs de ces actes de délinquance soient rapidement convoqués en justice et que les sanctions prononcées soient exécutées rapidement. Cette exécution rapide suggère une grande proximité entre les différents acteurs de la chaîne pénale et une grande fluidité dans le traitement des dossiers.

Si l'on peut être assuré que les diligences accomplies par les services d'enquête, par les

magistrats et fonctionnaires du parquet, par les délégués du procureur et par le magistrat désigné par le président du tribunal pour valider les compositions pénales, concourent à la réalisation de ces objectifs de proximité entre les acteurs de la chaîne pénale et de fluidité dans le traitement des dossiers, une réflexion complémentaire nous paraît devoir être menée pour développer ce qui pourrait être appelé des sanctions pénales de proximité, c'est à dire des sanctions adaptées à ce type de délinquance et exécutées à proximité du lieu de commission des faits.

Le prononcé de ces sanctions pénales de proximité devrait avoir cinq objectifs clairement affichés:

- ☞ être la réponse principale aux actes de délinquance de proximité.
- ☞ être prononcées et exécutées rapidement
- ☞ être exécutées à proximité du lieu de commission des faits et/ou du domicile de l'auteur
- ☞ impliquer l'auteur des faits dans la réparation du préjudice et/ou du trouble à l'ordre public
- ☞ impliquer les collectivités locales dans l'exécution de ces sanctions et dans la prise en charge des auteurs de ces actes

Au regard de ces objectifs, la mesure de travail non rémunéré, prononcée dans le cadre d'une composition pénale, paraît être la mesure la plus adaptée dans la lutte contre cette forme de délinquance.

⑩ Rappel des dispositions législatives

L'article R15-33-42 du code de procédure pénale précise que « l'accomplissement d'un travail non rémunéré prévu par le 6° de l'article 41-2 consiste dans la réalisation d'un travail au profit soit d'une personne morale de droit public soit d'une association habilitée en application des dispositions des articles R131-12 à R131-16 du code pénal ».

⑩ Champ d'application

La mesure de travail non rémunéré peut être prononcée à l'encontre des auteurs majeurs ou mineurs de treize ans

⑩ Mise en œuvre

Les dispositions réglementaires sur le travail non rémunéré ne fixent qu'un nombre limité d'exigences. Toutefois, pour éviter une trop forte dispersion dans la mise en œuvre de ce dispositif, deux conditions nous paraissent devoir être respectées pour assurer une pleine efficacité du dispositif:

- ☞ Un nombre limité de postes de travail non rémunéré.

Notre objectif est de disposer d'une petite dizaine de lieu d'exécution de la mesure de travail non rémunéré dans le département afin de concilier l'exigence de proximité avec le domicile de l'auteur de l'infraction pour rendre l'exécution de cette mesure réaliste et l'exigence de « professionnalisation » du poste qui nécessite un accueil régulier de personnes condamnées.

- ☞ Une organisation fluide qui permette une exécution rapide de la mesure prononcée.

Pour être efficace, la mise en œuvre de cette mesure exige que le temps entre la rencontre avec le délégué du procureur et la prise en charge de l'auteur de l'infraction pour l'exécution de la mesure de travail non rémunéré soit le plus bref possible. L'objectif est ainsi de permettre l'organisation d'un rendez-vous par le délégué du procureur entre l'auteur des faits et la direction des ressources humaines de la collectivité d'accueil le jour où celui-ci accepte la mesure (et ce, sans attendre la validation par le juge qui est dès lors présumée).

➤ **L'OFII contribue à l'intégration des étrangers**

L'OFII est également un acteur crucial du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées. L'Office fait signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) aux étrangers ayant vocation à résider durablement en France. Ce CAI prévoit notamment une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et les devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétences professionnelles si besoin. La plateforme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue à travers ce dispositif un rôle important de l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes.

Les engagements du Conseil Départemental

Le Conseil départemental est un partenaire du territoire par ses compétences :

- action sociale,
- protection maternelle et infantile,
- insertion sociale et professionnelle,
- prévention spécialisée,
- collèges,
- prévention santé,
- fonds de solidarité pour le logement.

Les maisons départementales des solidarités, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation, et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles, sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et de veille.

Par ailleurs, en juillet 2012, le Conseil départemental a adopté le Plan départemental de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville sur la période 2013-2017.

De plus, la part FSE "emploi-inclusion sociale" des fonds européens délégués au Conseil départemental doit soutenir la démarche de développement social et urbain.

En sus, les engagements attendus du Département de l'Essonne sont :

- Sécuriser et pérenniser les financements aux projets municipaux et associatifs des demandes de subvention.
- Faciliter l'accès de la CALPE et des communes aux fonds européens.

- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe partenarial de l'observatoire.

L'engagement du Conseil départemental est fonction des délibérations en vigueur.

Les Engagements du Conseil Régional d'Île-de-France

La délibération du CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Ile-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité femmes/hommes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre les politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique de la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle,
- réussite éducative, soutien à la parentalité,
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation citoyenne, ateliers socio-linguistiques, santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain 'NPNRU) de l'Anru et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Engagements de l'Agence Régionale de Santé d'île de France

- Développer sur le territoire de la Communauté d'agglomération une approche globale et cohérente en matière de santé en prenant en compte les besoins actuels mais aussi les besoins liés aux projets d'aménagement.
- Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation du volet santé du contrat de ville avec l'ensemble des signataires et participer au groupe partenarial « observatoire ».

- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé des collectivités territoriales et des associations intervenant sur le territoire défini et l'accompagnement des structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, pôle de santé) dans le cadre des appels à projets.
- Étudier l'opportunité d'une démarche de type Contrat Local de Santé (CLS) sur la ville d'Athis-Mons.
- Développer les relations ville-hôpital pour améliorer la prise en charge des patients entre les Centres Hospitaliers de référence du territoire et la médecine de ville.

Engagements de Pôle Emploi

Les engagements de Pôle emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle, entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de la ville et Pôle emploi du 30 avril 2013.

Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle locale à travers des fiches actions.

1- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires

Par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi délivre son offre de service grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration.

Pôle emploi s'engage à :

- Mettre en place des modalités d'intervention spécifiques, dans le cadre du contrat Ville permettant d'assurer la délivrance de service de Pôle emploi dans les quartiers de la Politique de la Ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi,
- notamment en délocalisant des ateliers ou prestations, de façon ponctuelle (ateliers sur la recherche d'emploi, information sur le marché du travail, forum de recrutement) actions co-construites et co-animées dans le cadre de partenariat. L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

2- Renforcer et adapter les moyens et service de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Par des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

Pôle emploi s'engage à :

- Intensifier l'accompagnement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné
- Mobiliser et adapter les aides, des prestations, et des formations de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires

- Développer, seul ou en partenariat, des actions d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers
- Mettre en place un accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) permettant d'accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.
- Mettre en œuvre l'accompagnement global prévu dans la convention de partenariat signée entre Le Conseil Général et Pôle emploi permettant un accompagnement en binôme-Conseiller Pole emploi-référent social en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi)
- L'un des axes stratégiques de Pôle emploi 2015, vise notamment à mieux accompagner les demandeurs d'emploi qui connaissent des difficultés sociales afin d'accélérer leur insertion professionnelle.
- Développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques, dont une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs : Entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne
- Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires

3- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit

Pour une plus grande efficacité, Pole emploi recherche la complémentarité des actions avec celles des acteurs présents sur le territoire

Pôle emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi :

- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires
- Renforcer la mobilisation des leviers que constituent les emplois aidés, l'Insertion par l'activité économique
- Contribuer aux actions et aux réunions d'information en vue de développer l'alternance, en lien avec nos partenaires (Cci, Cma, branches professionnelles
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la mobilisation du dispositif de parrainage pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi
- Lutter contre la discrimination en faisant la promotion et en privilégiant la candidature de jeunes issus des quartiers prioritaires auprès des recruteurs

- En Renforçant la mobilisation des emplois aidés (CUI-CAE/CIE°, notamment en le Contrat Starter pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion,
- En Contribuant à l'augmentation des entrées de jeunes vers les dispositifs de la 2ème Chance, E2C ; Epide,
- en mobilisant le dispositif Formation 2ème Chance confié à l'AFPA la, Nouvelle prestation AFPA -prestation prévoyant un accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social
- en Mettant en place des plans d'actions concertés avec nos partenaires (ex dans le cadre des EAV)
- en contribuant à la montée en charge des entrées dans le dispositif Garantie Jeunes repérage et orientation des jeunes
- en participation aux commissions Locales et Départementales afin d'examiner le dispositif le plus adapté dans une logique de complémentarité
- en articulant de l'offre de service de Pôle emploi avec celle de la Mission Locale, dans le cadre de la Nouvelle Convention de partenariat Renforcé (2015-2017)
- en prescrivant la nouvelle prestation de Suivi dans l'Emploi pour les Demandeurs d'Emploi de très Longue Durée ou sortants de dispositifs de l'IAE
- en contribuant à l'augmentation des entrées de jeunes en contrat Alternance, Contrat de Professionnalisation et Contrat d'Apprentissage en participant au dispositif Réussite en Apprentissage
- par la mise en place du Suivi Pré apprentissage au démarrage du contrat
- en participation en lien avec la Préfecture et la Direccte aux opérations « Carrefour des Métiers »
- en mobilisant l'offre de service Entreprise au profit des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires
- par la promotion des candidatures des demandeurs d'emploi des quartiers par les conseillers Entreprise auprès des recruteurs
- par la contribution au développement de l'accès des jeunes au parrainage en s'appuyant dès sa mise en place sur de la Plateforme Nationale
- en renforçant le partenariat avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT°
- en développant des partenariats avec d'autres associations (ex FACE..)

Engagements de la Caisse Primaire d'Assurances Maladie

- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires et participation au groupe partenarial observatoire

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ Sur le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ Sur le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, (non limitativement listées) :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés

(collectivités territoriales, bailleurs, Établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Engagements de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou partie les actions prévues.

- Mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions "Réussir en Banlieue" , à savoir, informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, accompagnement individuel et diffusion d'une plaquette dédiée "je tu ils/elles financent mon entreprise"; faciliter le financement des projets par l'organisation de convention de financement « Réussir en banlieue » à la CCI Essonne, visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement et "Eveil à l'esprit d'entreprendre » dont l'objet est de sensibiliser les jeunes de 13 à 26 ans dans le cadre de réunions d'informations au sein des établissements scolaires, missions locales et la mise en œuvre d'un concours dédié associant des dirigeants d'entreprises.
- Mobiliser les moyens du « point Apprentissage » pour : informer et accompagner les jeunes sur leur orientation professionnelle, au travers d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques ; information sur les métiers, les formations, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise.
- Assurer la promotion de l'alternance : sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs.
- Dans le cadre des actions du département emploi-formation, co-organisation de «job-dating» thématiques (handicap, apprentissage, industrie, etc...) et promouvoir les dispositifs «emplois » et ses formations auprès des entreprises.

Engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne s'engage à accompagner les quartiers prioritaires de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la thématique emploi et développement économique, et particulièrement le soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales.

Ce socle viendra en complément ou en superposition des engagements déjà portés par la CMA91 dans le cadre de conventions annexes antérieures et à venir passées avec les EPCI concernées.

Les actions proposées pour la reprise au sein d'un Contrat de ville, si tant est qu'elles correspondent à l'attente du territoire et qu'elles ne se télescopent pas avec le dispositif d'accompagnement des partenaires sont au nombre de sept :

1. L'animation d'ateliers sous la forme « Réunion des futurs installés » activés à la demande de l'EPCI et pouvant être réalisés au sein des quartiers. L'objectif étant de donner toutes les informations nécessaires à la réflexion d'un porteur de projet sur un espace-temps d'une matinée. Cette animation est celle qui est réalisée

hebdomadairement dans les locaux de la CMA91 et sur programmation au sein de l'antenne Sud d'Etampes.

2. L'appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés, et préalables à la création
3. Le relai sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité, etc.)
4. L'accompagnement spécialisé individuel sur les porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude de marché lors de la création de leur entreprise artisanale
5. La sensibilisation des créateurs sur les embuches du parcours liées au régime d'auto entrepreneur
6. L'accompagnement des partenaires de la thématique développement économique sur les thèmes liés à l'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales et ce, dans le cadre d'une prestation de service
7. L'étude sur la mise en œuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les antennes locales de Pôle Emploi

A la demande des EPCI, des actions plus spécialisées pourront être rédigées sur des quartiers prioritaires après validation par le Bureau de la capacité de la CMA91 à délivrer les dites actions.

Les Bailleurs

- Assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs projets de rénovation et de restructuration intégrés dans le présent contrat.
- Accompagner une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers de veille active. A cette fin, une réflexion sera engagée, dès 2015, pour la mise en place d'une convention intercommunale, visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB, définition concertée avec l'État et les collectivités d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe TFPB, et mise en place d'un comité de suivi annuel.
- Mise en place de projets de développement social urbain dans les quartiers en Politique de la Ville.

La CAF

Éducation/jeunesse

- Soutien technique et au fonctionnement de diverses structures :
 - Prestation de service unique aux structures d'accueil de jeunes enfants, - Prestation de service ordinaire aux accueils de loisirs,
 - Prestation de service, animation globale et coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés,
 - Prestation de service Relais assistantes maternelles,
 - Prestation de service contrat enfance/jeunesse,
 - Prestation de service aux lieux accueil enfants/parents
- Soutien financier et technique aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- Subventions dans le cadre de la Politique de la ville et du dispositif Ville/Vie/Vacances,
- Accompagnement technique et subventions dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (dispositif REAAP)
- Accompagnement technique et Aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs (accueil de loisirs) etc...

Accès au droit :

- Instauration de Rendez-vous des droits par la Caf notamment en direction des publics issus des quartiers prioritaires,
- Accompagnement des équipes municipales à l'utilisation du Caf.fr pour favoriser l'accès, par les allocataires, aux fonctionnalités du site,
- Offre de contact et/ou d'accompagnement par les équipes de travail social Caf, aux familles confrontées à des événements de vie (séparation, deuil, naissance) et aux bénéficiaires de RSA majoré avec enfant de moins de 3 ans dans leur insertion socio-professionnelle.

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants

- Le ministère de la défense recrute chaque année entre 15000 et 20000 jeunes, de tous niveaux et de toutes origines géographiques et sociales. A l'issue de leur contrat elle aide à la réinsertion.
- Au travers des Journées Défense Citoyenneté (750 000 garçons et filles chaque année) et du plan Egalité des Chances (30 000 jeunes souvent défavorisés), le ministère est particulièrement impliqué dans l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes, avec l'appui des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.
- La politique mémorielle permet de préserver et de transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines. Le recueil de la mémoire contribue à leur reconnaissance sociale et à celle des quartiers populaires. Lorsqu'il est accompagné et valorisé au plan pédagogique il joue un rôle important dans le resserrement du lien social et intergénérationnel, et peuvent être des leviers dans la lutte contre les discriminations.
- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;

- **S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires** : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;
- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - **Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie** :
 - Les expositions « Parcours de harkis et de leurs familles » et « La citoyenneté, une mémoire en partage » sont disponibles gratuitement au service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ainsi qu'un catalogue complet d'expositions couvrant toute l'histoire contemporaine. Le volet « reconnaissance » du plan Harkis présenté le 25 septembre 2014 prévoit ces actions.
 - **Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains : Les opérations mémorielles auxquelles participent des établissements scolaires ou des associations de quartier prioritaire peuvent être soutenues** : concours « Petits Artistes de la Mémoire », rencontres intergénérationnelles, voyages scolaires sur des lieux de mémoire, projets autour du centenaire de la première guerre mondiale, cérémonies, ...
 - **Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre** : Les coordonnateurs mémoire communication de l'ONACVG sont formés à la collecte de témoignages auprès des harkis et de leurs famille.

Acteurs : service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, associations d'anciens combattants, associations mémorielles, Etat, collectivités,

PARTIE 6 : l'observation, le suivi et l'évaluation

A) Une observation régulière et partenariale des territoires

Le contrat de ville dure 6 ans ; au long de cette période, la situation sociale et économique des quartiers est amenée à évoluer. Ainsi, les priorités d'intervention identifiées pour chacun des quartiers peuvent être révisées. Connaître les évolutions de la situation sociale des quartiers est donc indispensable :

- pour s'assurer que les priorités définies correspondent aux besoins des quartiers ;
- pour réinterroger les moyens d'intervention alloués sur chaque quartier, en fonction de l'évolution de leur niveau de précarité.

C'est pourquoi l'état des lieux de la situation sociale des quartiers Politique de la Ville et des quartiers de veille est actualisé régulièrement afin de pouvoir suivre leurs évolutions et d'alimenter les débats des instances de pilotage du contrat.

Les ressources statistiques existantes pouvant nourrir cette observation sont nombreuses et c'est leur mise en commun qui est visée dans ce contrat. Le partage des connaissances spécifiques de chacun des partenaires du contrat de ville permet la constitution d'une vision générale et globale des quartiers sur l'ensemble des thématiques d'intervention.

Un groupe partenarial animé par le chargé de mission observatoires Politique de la Ville sera dédié à cette question. Composé d'acteurs institutionnels (CALPE, Villes, Pôle Emploi, CPAM, CAF, ARS, Éducation Nationale, Préfecture, Conseil Départemental ...), il a pour objet de définir une liste d'indicateurs pertinents à suivre et d'en partager leur analyse. L'échelon quartier doit être privilégié ainsi que les données sexuées. Ces données seront transmises, selon un échéancier à définir, à la CALPE pour en produire une synthèse analytique qui sera discuté et validé par chaque participant avant d'être finalisé et soumis aux instances de gouvernance.

Il ne s'agit pas de recréer des statistiques ni de compiler les données de l'ensemble des observatoires et diagnostics existants, mais de sélectionner des indicateurs pertinents disponibles et les plus à même de fournir une vision globale de la situation sociale et économique des quartiers. Ces indicateurs locaux viendront ainsi utilement compléter les indicateurs nationaux proposés par l'État (via l'Observatoire National de la Politique de la Ville).

Une synthèse diffusable sera produite et adressée aux acteurs locaux afin que ceux-ci puissent également bénéficier de ces analyses. Cette synthèse est un des supports de l'animation territoriale du contrat. Elle est présentée aux acteurs locaux, par exemple lors des réseaux territoriaux. Cela permet de créer un débat pour aboutir à un diagnostic partagé et amorcer des dynamiques de projets collectifs.

L'observation est donc un outil de connaissance du territoire, d'aide à la décision et une ressource locale pour les acteurs du territoire.

B) Liste d'indicateurs proposés pour l'observation des quartiers prioritaires et quartiers de veille

Sur la base des données mobilisées dans le cadre du diagnostic du Contrat de Ville et de la réalisation d'un Atlas du territoire, la CALPE a identifié une première série d'indicateurs à observer. Le groupe partenarial aura la charge d'ajuster ces indicateurs, de collecter les données les plus récentes, de les analyser et les diffuser.

Démographie

Population + répartition par tranche d'âge [CALPE]

% étrangers et immigrés [CALPE]

Familles nombreuses [CALPE]

Familles monoparentales [CALPE]

Logement

Nombre de logements [CALPE]

Répartition privé/ locatif social [CALPE]

Nombre de logements spécifiques [CALPE]

Taux d'emménagés récents [CALPE]

Vacance de logements [CALPE]

Revenus, niveau de vie

Revenu médian par Unité de Consommation de l'ensemble des ménages, avec distinction propriétaires occupants/ locataires du parc privé / locataires du parc social [CALPE]

% des ménages en dessous du seuil de pauvreté [CALPE]

Part des ménages non imposables [CALPE]

Nb d'allocataires CAF et poids dans la population du quartier [CALPE]

% allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% et à 100% de prestations sociales [CALPE]

% allocataires percevant le RSA [CALPE]

Éducation

Taux de scolarisation des moins de 3 ans [CALPE]

Taux de scolarisation des 15/17 et 18/24 ans [CALPE]

Réussite au Diplôme National du Brevet [Éducation Nationale]

Orientation des élèves en fin de 3e [Éducation Nationale]

Devenir des élèves en fin de 2e [Éducation Nationale]

Niveau de formation des plus de 15 ans sortis du système scolaire, distinction par sexe [CALPE]

Jeunes non insérés (sortis du système scolaire, n'étant ni en formation ni en emploi) par sexe [Conseil Départemental]

Emploi

[Pôle Emploi] Total des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois, catégories ABC et détail :

Part des DEFM A

Part des DEFM C

Part des – 25 ans

Part des femmes

Part des DEFM inscrits depuis + 1 an, dont jeunes

Part des DEFM non qualifiés

Poids des DE résidant en QPV dans le total des DE [Pôle Emploi]

Répartition de la population active par CSP [CALPE]

Taux de chômage (INSEE) avec distinction par sexe [CALPE]

Taux de chômage des jeunes (INSEE) avec distinction par sexe [CALPE]

Santé

Taux de bénéficiaires CMUC du régime général [CPAM]

Taux de bénéficiaires Aide à la Complémentaire Santé du régime général [CPAM]

Taux de dépistage du cancer du sein des femmes du régime général de 50 à 74 ans [CPAM]

Taux de dépistage cancer colo rectal des assurés du régime général de 50 à 74 ans [CPAM]

Taux d'EBD (Examen Bucco-Dentaire) des enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans du régime général [CPAM]

Taux de généralistes pour 10 000 habitants [CPAM]

Part des généralistes de + 55 ans [CPAM]

Taux de dentistes pour 10 000 habitants [CPAM]

Part des dentistes de + 55 ans [CPAM]

C) Un suivi des actions Politique de la Ville

Une vue d'ensemble simple et lisible de l'état d'avancement et de l'impact des projets est un élément nécessaire pour alimenter les instances de pilotage du contrat de ville. Elle doit pour cela s'appuyer sur des indicateurs de suivi, qui renseignent différents items :

- L'avancée de l'action (ex : nombre d'ateliers/séances/manifestations organisés ...)
- L'impact des actions (ex : territoire d'intervention, nombre de personnes touchées (distinctions par âge, par sexe...), nombre d'intervenants et niveau de qualification, etc.)
- Une analyse financière (utilisation des subventions allouées, % de cofinancements publics, part d'autofinancement, etc.)

L'expérience du CUCS nous montre que les mécaniques de collecte de ces indicateurs ne doivent pas être chronophages ni être source de difficulté pour les porteurs de projet. La pertinence des indicateurs doit donc prévaloir sur leur quantité.

La liste précise d'indicateurs de suivi est débattue et définie par les instances de pilotage. Les données sont collectées annuellement par le biais des appels à projet liés à la Politique de la Ville et notamment des documents de bilan.

L'agrégation de ses informations de suivi amène une analyse à un niveau plus global et permet notamment :

- de rendre visible le volume d'intervention et son impact sur un territoire (quartier, ville, agglomération), une thématique/objectif du contrat, une période donnée,
- d'analyser les clés de répartition des financements liés à la Politique de la Ville : subventions allouées par territoire/thématique/objectif...,
- de comparer ces niveaux d'intervention et de financement entre thématiques/objectifs/territoires. Cela permet de repérer d'éventuelles inégalités en termes d'intervention ou de financement pour des territoires ou des thématiques du contrat. Il appartiendra aux instances de pilotage de déterminer si ces inégalités doivent être lissées ou bien si elles sont conformes aux priorités d'intervention définies.

D) L'évaluation du contrat

L'évaluation est un outil d'amélioration du projet porté dans le cadre du présent contrat de ville. Il s'agit d'une démarche régulière, d'un temps de mise en perspective et de questionnement, et les objets qu'elle peut aborder sont larges.

L'évaluation peut notamment interroger :

- la pertinence des objectifs à la lumière de l'évolution des besoins identifiés sur les quartiers ;
- la cohérence des actions au regard des objectifs posés ;
- l'effectivité des engagements pris dans le contrat ;
- la convergence des interventions des signataires autour de priorités communes ;
- l'efficacité d'une action, son impact sur les habitants, sur un territoire ;
- l'efficience d'une action, rapport entre son coût et les résultats produits.

Plusieurs de ces objets pourront ainsi être interrogés au long de la vie du contrat. Les instances de pilotage du contrat sont à la fois commanditaires et acteurs de l'évaluation:

- Elles décident de ce qui doit être évalué - chacune des parties prenantes fournit en conséquence les éléments nécessaires (observation, suivi, bilan, analyses qualitatives, financières, etc.) à la conduite de l'évaluation ;
- Elles sont acteur de l'évaluation en mettant en débat ces éléments, en dégagant des perspectives d'amélioration et en prenant les décisions pour les mettre en œuvre.

L'évaluation est donc une composante essentielle de la gouvernance du contrat. C'est une fonction stratégique qui contribue à structurer la Politique de la Ville. L'évaluation est également un levier de changement qui facilite l'adaptation des politiques publiques aux problématiques des quartiers prioritaires, et vise à améliorer l'utilité sociale des projets menés et des fonds investis.

LES ANNEXES

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE

Conformément à l'article 12 de la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la CALPE a délibéré en date du 12 mars 2015 en faveur d'un pacte financier entre les communes de la CALPE d'un montant de 2,2 M€ pour 2015 qui se traduira notamment par le versement de fonds de concours aux villes en fonctionnement ou en investissement selon la répartition suivante, étant précisé que l'aide apportée à la ville de Savigny-sur-Orge interviendra déduction faite du montant du financement du bail de voirie fixé selon décision de la CLECT du 4 décembre 2014.

Athis-Mons : 683 819€

Juvisy-sur-Orge : 341 548€

Morangis : 243 672€

Paray-Vieille-Poste : 177 815€

Savigny-sur-Orge : 753 145€

TOTAL : 2 200 000€

LES PRIORITES D' ACTIONS PAR VILLE

Documents joints.

LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE À VENIR

LE PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE GRAND-VAUX A SAVIGNY-SUR-ORGE

Le projet de protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain de Grand Vaux a été finalisé par la ville et ses partenaires en avril 2015 et sera présenté en Réunion Technique Partenariale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en juillet 2015 avant un passage en Comité d'Engagement de l'ANRU à organiser.

Une fois validé par les différentes instances et partenaires, il sera annexé au contrat de ville intercommunal.

CONVENTION DE MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Prenant appui sur les conventions d'objectifs pour les quartiers de la Politique de la Ville signées entre le ministre de la ville et les ministres concernés par la Politique de la Ville, des conventions de mobilisation du droit commun pourront être signées entre la CALPE, les communes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge et les services déconcentrés et opérateurs de l'État.

Ces conventions de mobilisation du droit commun permettront d'adapter et de traduire concrètement le contenu des conventions interministérielles dans les quartiers prioritaires, vécus et de veille active de la Politique de la Ville, en fonction des orientations, objectifs et enjeux territoriaux spécifiques identifiés par le Contrat de ville.

CONVENTION INTERCOMMUNALE DE MIXITE SOCIALE

Conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Préfet de département, les communes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge et la CALPE concluront avec le département, les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine, une convention intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux.

Les objectifs recherchés sont la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Une étude sur le peuplement sera conduite et financée dans le cadre du protocole de préfiguration de PRU de Grand Vaux. Cette étude nourrira le dispositif d'observation du peuplement préfigurant la création d'une conférence intercommunale du logement.

CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB

Sur la base du périmètre des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les bailleurs bénéficient de l'abattement sur la TFPB en contrepartie d'un engagement contractualisé dans le cadre du contrat de ville pour améliorer le cadre de vie des habitants. Cet engagement sera inscrit dans le cadre d'une convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB, qui sera annexée au contrat de ville une fois élaborée. Les contours de cette convention seront précisés par le cadre national préparé par l'Etat et l'USH.

LES SIGNATAIRES

| | | |
|--|--|--|
| SCHMELTZ Bernard Préfet de l'Essonne | MATHURIN Joël Préfet Délégué à l'Egalité des Chances de l'Essonne | CASTELNOT Chantal Sous-Préfète de Palaiseau |
| REDA Robin Président CALPE Maire de Juvisy-sur-Orge | MEHLHORN Eric Maire de Savigny-sur-Orge | RODIER Christine Maire d'Athis-Mons |
| M. le Procureur de la République | DUROVRAY François Président du Conseil Départemental de l'Essonne | M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale |
| HUCHON Jean-Paul Président du Conseil Régional d'Ile de France | DESNUS Didier Président de la chambre de commerce et de l'industrie - CCI | M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé |

| | | |
|---|---|--|
| M. le Directeur de l'UT DIRECCTE | Mme la Directrice Territoriale de Pôle Emploi | M. le Lieutenant-Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Essonne |
| Mme la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité | M. le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse | Mme la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation |
| M. le Directeur du Service Départemental de l'ONACVG | Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles | MAZOYER Luc-Didier Directeur Départemental de la Sécurité Publique - DDSP |
| MUNEROT Laurent Président de la chambre des métiers et de l'artisanat | RASOLOSON Christian Directeur départemental de la cohésion sociale - DDCS | RAUCH Yves Directeur Départemental des territoires - DDT 91 |

| | | |
|--|---|---|
| <p>PELISSIER Régis Directeur Ile de France – Caisse des Dépôts</p> | <p>BOUTELEUX Pierrick Directeur Départemental – I3F</p> | <p>MANSIET Christine Directrice CAF de l'Essonne</p> |
| <p>SIZUN Marie Coopération et Famille</p> | <p>GRILLAT Géraldine Directrice Générale – l'Athégienne</p> | |

ANNEXES

Délibération sur le pacte de solidarité financière de la CALPE

Priorités des maires par thématiques

Séance ordinaire du 12 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 12 mars à 20 heures 00

Extrait du registre des délibérations n°002015 du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » (Articles L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille quinze, le 12 mars à 20 heures 00, s'est réuni le CONSEIL DE COMMUNAUTÉ de la Communauté d'agglomération Hall du Siège de la CALPE, légalement convoqué le 6 mars 2015.

Conseillers communautaires

Étaient présents :

ATHIS-MONS : Mme ARTIGAUD Michelle, M. BOURG Michel, M. DUMAINE Julien, Mme DURAND Aline, M. EL MOURABET Omar, M. GARCIA François, Mme GEOFFROY Julienne, M. GUISEPPONE Antoine, Mme LAFOND Laure, M. PETETIN Pascal, M. RAINHA Kevin, Mme RIBERO Nadine, Mme RODIER Christine, M. SAC Patrice
JUVISY SUR ORGE : Mme MOUREY Nathalie, M. PERRIMOND Michel, Mme POMMEREAU Chantal, M. REDA Robin, M. SAINT-PIERRE Francis
MORANGIS : Mme BARRAULT Nicole, Mme CONTREMOULIN Evelyne, M. DOUTRE Gérard, Mme HERAULT Dominique, M. NOURY Pascal, M. PINTO Henrique, Mme VERMILLET Brigitte
PARAY VIEILLE POSTE : Mme FORET Geneviève, M. FORTIN Jacques, Mme LALLIER Nathalie, M. PICARD Pascal, M. VEDERE Alain
SAVIGNY SUR ORGE : Mme ACHTERGAELE Nadège, M. BENETEAU Sébastien, M. BLANCHAUD Bernard, Mme CHOISNARD Marie-Lucie, M. DEFRÉMONT Jean-Marc, Mme EUGENE Joëlle, Mme GERARD Anne-Marie, M. GUETTO Daniel, Mme GUIBERT Audrey, M. GUYARD Pierre, M. JAUGEAS Daniel, Mme MALGUY Réjane, M. MEHLHORN Éric, M. PATAUT Jacques, Mme PINON-CHEVALLIER Laurence, Mme SAS Éva

Étaient excusés ayant donné pouvoir :

ATHIS-MONS : Mme SILVA DE SOUSA Rose (pouvoir donné à Mme Michelle ARTIGAUD)
JUVISY SUR ORGE : Mme GUINOT-MICHELET Isabelle (pouvoir donné à M. PERRIMOND Michel), M. MOREAU Claude (pouvoir donné à M. REDA Robin)
PARAY VIEILLE POSTE : M. DEGIOANNI Franck (pouvoir donné à M. VEDERE Alain)
SAVIGNY SUR ORGE : M. GUILPAIN Christophe (pouvoir donné à M. MEHLHORN Eric)

Étaient excusés :

JUVISY SUR ORGE : M. Etienne CHAUFOUR
SAVIGNY SUR ORGE : Mme Laurence SPICHER-BERNIER

| Nombre de délégués en exercice | Présents | Absents représentés | Absents | votants |
|--------------------------------|----------|---------------------|---------|---------|
| 54 | 47 | 5 | 2 | 52 |

La majorité des membres en exercice étant présente, le CONSEIL DE COMMUNAUTÉ peut valablement délibérer.

Élection de M. Kévin RAINHA, secrétaire de séance assisté de Monsieur Laurent BACQUART, secrétaire auxiliaire pris en dehors des membres du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour étant accompagné d'une note explicative,

Objet : Pacte de solidarité financière.

Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne
Athis-Mons – Juvisy-sur-Orge – Morangis – Paray-Vieille-Poste – Savigny-sur-Orge
3, rue Lefevre Utile – BP 300 – 91205 Athis-Mons Cedex
Tel: 01 69 57 80 00 - Fax : 01 69 57 80 01 - Site : www.portesessonne.fr

HISTORIQUE ET FAITS :

De fortes contraintes pèsent sur le bloc local : les communes doivent faire face simultanément à la baisse historique et brutale de leurs dotations d'Etat et à des dépenses accrues notamment celles liées à la réforme des rythmes scolaires. Le rythme de cette baisse de dotation et son montant particulièrement important ne permettent pas aux communes de prendre sur un exercice les mesures nécessaires pour préserver leur capacité d'investissement, voire maintenir le niveau de service en fonctionnement.

Par ailleurs, l'article 12 de la loi Lamy du 12 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, introduit l'obligation pour une communauté d'agglomération signataire d'un contrat de ville d'élaborer un pacte fiscal et financier de solidarité « visant à réduire les disparités de charges et de recettes » entre ces dernières. A défaut de pacte, l'EPCI est tenu d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La réforme de la géographie prioritaire a conduit à reconnaître plusieurs quartiers du territoire en quartier prioritaire, de rénovation urbaine et pour certains d'entre eux, dans un dispositif de veille active. C'est à ce titre que la CALPE élabore ce contrat de ville.

ANALYSE :

Porteuse des investissements lourds et structurants qui dépassent le périmètre communal, la CALPE est un outil au service des communes pour une gestion optimale de la dépense publique. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, elle partage avec les communes la fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxe foncière) qui s'ajoute à sa fiscalité professionnelle (CFE et CVAE).

Dans un souci de protection des populations des effets du redressement des comptes publics, la Communauté d'agglomération décide de conclure avec ses communes membres un pacte de solidarité financière afin de leur redistribuer en 2015 2,2M€ pour leur permettre de faire face aux baisses de dotations et aux charges imposées, et de préserver leur capacité à investir et leur niveau de service pour 2015.

Il est proposé de procéder selon une répartition calculée pour moitié à la population et à l'écart de l'effort fiscal de la commune avec l'effort fiscal agrégé de la CALPE et pour moitié à la perte de ressources liée au pacte de responsabilité et de solidarité, à la contribution au FPIC et à l'augmentation de contribution au FSRIF.

| | Athis-Mons | Juvisy-sur-Orge | Morangis | Paray-Vieille-Poste | Savigny-sur-Orge | Total |
|--|------------------|------------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------|
| Population | 30 346 | 15 184 | 12 783 | 7 253 | 37 647 | 103 213 |
| Contribution au PRS 2015 sur DGF | 1 012 674 € | 511 035 € | 462 251 € | 410 058 € | 1 221 231 € | 3 617 249 € |
| Contribution 2015 au FPIC | 466 100 € | 257 200 € | 223 000 € | | 576 400 € | 1 522 700 € |
| Variation 2015 de contribution au FSRIF | | | 23 000 € | 90 000 € | | 113 000 € |
| Total des pertes de ressources estimées | 1 478 774 € | 768 235 € | 708 251 € | 500 058 € | 1 797 631 € | 5 252 949 € |
| Répartition à la perte de ressources 2015 | 309 664 € | 160 873 € | 148 312 € | 104 715 € | 376 435 € | 1 100 000 € |
| Effort fiscal (fiche DGF 2014) | 1,292960 | 1,247807 | 0,782289 | 1,056902 | 1,049330 | 1,093345 |
| Ecart à l'effort fiscal agrégé | 1,182573 | 1,141275 | 0,715501 | 0,966668 | 0,959743 | |
| Population modulée à l'écart EF/EFA | 35 886 | 17 329 | 9 146 | 7 011 | 36 131 | 105 504 |
| Répartition à la population modulée à l'effort fiscal | 374 155 € | 180 675 € | 95 360 € | 73 100 € | 376 710 € | 1 100 000 € |
| Total du pacte financier 2015 | 683 819 € | 341 548 € | 243 672 € | 177 815 € | 753 145 € | 2 200 000 € |

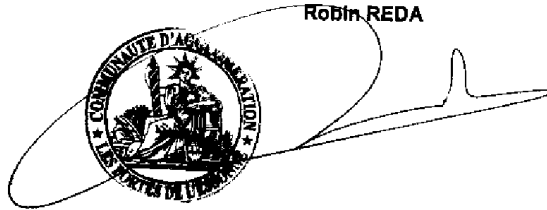
APRES en avoir délibéré, le **CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**, à l'unanimité :

Décide d'un pacte financier entre les communes et la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne de 2,2 M€ pour 2015 qui se traduira notamment par le versement de fonds de concours aux villes en fonctionnement ou en investissement selon la répartition suivante, étant précisé que l'aide apportée à la ville de Savigny-sur-Orge interviendra déduction faite du montant du financement du bail de voirie fixé selon décision de la CLECT du 4 décembre 2014 :

| | Athis-Mons | Juvisy-sur-Orge | Morangis | Paray-Vieille-Poste | Savigny-sur-Orge | Total |
|--------------------------------------|------------|-----------------|-----------|---------------------|------------------|-------------|
| Total du pacte financier 2015 | 683 819 € | 341 548 € | 243 672 € | 177 815 € | 753 145 € | 2 200 000 € |

Le Président, le Vice-président délégué, le Directeur Général des Services et le Receveur d'Athis-Mons sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Athis-Mons, le 16 mars 2015
Extrait certifié conforme,
Le Président.
Robin REDA



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en Sous-préfecture le :

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne

Par délégation, Béatrice BOURDON
Directrice des Affaires Générales

Destinataires de la délibération : Monsieur le Sous-préfet, le Service « Finances et comptabilité », le Service « Finances » qui transmettra au Trésorier.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - LES PORTES DE L'ESSONNE
3 rue Lafèvre L'Étile - BP 300 - 91205 Athis-Mons Cedex
Tel: 01 69 57 80 00 - Fax : 01 69 57 80 01 - www.porteessonne.fr

Page 3

| Orientations Stratégiques | Objectifs opérationnels | Préfiguration/ Opportunité d'actions | Action existante | Porteurs | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO | |
|---|--|--|----------------------------------|---|--|-------------|--------------|---|
| Orientation n°1 Rapprocher les compétences des actifs des besoins d'emploi des entreprises locales | 1.1 Favoriser l'accès à la formation des métiers en tension dans le bassin | Campagne de promotion des métiers en tension (métiers de l'aéroportuaire, de l'artisanat, du soin...) | | CALPE, Pôle emploi, EN | 1 | 2 | | |
| | | Rendre lisible et communiquer sur les formations sur le territoire et celles correspondantes aux emplois en tension | | Mission Locale, Pôle Emploi | 2 | 3 | 1 | |
| | 1.2 Valoriser et promouvoir l'offre d'insertion professionnelle auprès des entreprises | Renforcer la coordination des entreprises et commerces locaux et proposer des dispositifs pour répondre à leurs besoins - forme petits déjeuners des entreprises | Déployée à l'échelle de la CALPE | CALPE, association d'entreprise et de commerçants | 2 | 1 | 1 | |
| | | Accompagner l'implantation d'une structure de mise à disposition de travail à temps partiel pour répondre aux besoins des entreprises et des commerçants (secrétariat, comptabilité..) | Implantation d'IDF | PLIE, CALPE | 3 | 1 | | |
| | | Partage de la veille et du diagnostic local réalisé par Pôle Emploi | | Pôle Emploi, Calpe | 3 | 3 | | |
| | 1.3 Renforcer la détection et la promotion de l'offre locale d'emploi | Organiser des Jobs dating dans les quartiers | | | Calpe, Villes, Mission Locale... | 1 | 2 | |
| | | Créer des liens étroits avec ADP pour que les grands projets économiques en cours (Cœur d'Orly, bâtiments de jonction..) bénéficient aux demandeurs d'emploi des quartiers | | | Calpe | 1 | 1 | 1 |
| | | Organiser des permanences des acteurs de l'emploi au sein des quartiers | | | Calpe, Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE.. | 1 | 1 | |

| Orientations Stratégiques | Objectifs opérationnels | Préfiguration/ Opportunité d'actions | Action existante | Porteurs | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO |
|---|---|---|--|---------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Orientation n°2 Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers | 2.1 Renforcer l'attractivité économique du quartier et | Fédérer les commerçants autour d'un collectif, d'une association en vue de développer des animations commerciales favorables à la vie du quartier | | CALPE | 1 | 2 | 1 |
| | | Favoriser l'implantation de nouveaux commerces répondant aux besoins des habitants | | CALPE, Villes | 1 | 1 | |
| | 2.2 Faire des acteurs économiques, des partenaires à part entière de la dynamique locale | Impliquer les entreprises, les commerçants et les professions libérales dans les actions du centre social ou des autres acteurs locaux | | Calpe | 3 | 2 | |
| | | Etudier la faisabilité et du développement d'un espace de coworking dans les quartiers (élargissement du champ d'action d'EMA ?) | | Calpe, CR, CG, CDC | 3 | 3 | 2 |
| | 2.3 Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien à la création d'entreprise et accompagner leur développement | Organiser/ Coordonner des temps d'information sur la création d'entreprise ou d'activité économique dans les quartiers (permanences, bus de la création, réussir en banlieue..) | | Calpe | 3 | 2 | |
| | | Développer le tutorat et le parrainage par les chefs d'entreprise du territoire pour les créateurs d'entreprise | | Calpe | 3 | 3 | 1 |
| | 2.4 S'appuyer sur la Rénovation Urbaine pour dynamiser l'attractivité économique et commerciale des quartiers | Accompagner la professionnalisation des habitants ayant une activité informelle (cuisine, couture, coiffure..) vers une économie formelle (ex: Génération 2, restaurant associatif) | | Calpe | 3 | 1 | |
| | | Action de promotion de l'entrepreneuriat à travers les filières professionnelles (portraits d'entrepreneurs, d'artisans..) | | Calpe, Education Nationale, CCI | 3 | 2 | 1 |
| | | Impliquer les acteurs économiques et de l'emploi dès la conception du projet | | Calpe, Ville | 2 | 1 | |
| | | Avoir un local dédié aux acteurs institutionnels économiques pour assurer des permanences (Mission Locale, BGE, CCL..) | | Calpe, Ville | 2 | 1 | |
| | Réfléchir à l'opportunité de création d'un espace de Coworking | | Calpe, Ville | 3 | 3 | 1 | |
| | Réserver les locaux d'immeubles et les 1er étages à la création d'entreprise ou aux commerces. | | Calpe, Ville | 1 | 1 | | |
| | S'assurer du respect des clauses sociales | | Suivi du PLUE sur le PRU du Noyer Renard | Plie, CALPE | 1 | 2 | 1 |

| Orientations Stratégiques | Objectifs opérationnels | Préfiguration/ Opportunité d'actions | Action existante | Porteurs | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO |
|--|--|--|-----------------------------------|---|--------------|-------------|--------------|
| Orientation n°3 Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail | 3.1 Lever les freins périphériques à l'emploi | Développer la coordination des acteurs sociaux, de l'emploi et de l'insertion | | Calpe | 1 | 2 | |
| | | Favoriser l'employabilité des femmes, développer les modes de garde alternatifs (mini-crèches, crèches parentales, halte-garderie, garde de nuit...) | | Calpe, Caf | 2 | 3 | |
| | | Faire connaître les dispositifs d'aide au financement des permis de conduire | | Pôle Emploi, Plie, Mission Locale | 1 | 2 | 1 |
| | | Renforcer les dispositifs linguistiques en lien avec les codes du monde du travail et les attentes des entreprises | Réseau Linguistique, associations | 1 | 3 | | |
| | 3.2 Valorisation des formations professionnalisantes | Créer des synergies entre les entreprises et les entreprises en insertion | | Calpe | 3 | 1 | |
| | | Développer une coordination à l'échelle des quartiers et des territoires entre les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion | | Calpe | 3 | 2 | |
| | 3.3 Rapprocher les dispositifs d'accompagnement des populations des quartiers | Organiser des permanences des acteurs de l'emploi au sein des quartiers | | Calpe, Pôle Emploi, Mission Locale, PUE.. | 1 | 1 | |
| | | S'appuyer sur le travail de rue des médiateurs pour réintégrer les publics en décrochage dans le système d'accompagnement vers l'emploi | Médiane, service jeunesse | Calpe, médiane | 1 | 2 | |
| | | Développer l'accès à l'information via les TIC (Création d'un site internet qui répertorie tous les dispositifs..) | | Calpe, EMA | 2 | 2 | |
| | | Sensibiliser les maîtres d'ouvrage (CALPE, Villes, bailleurs..) notamment dans les nouvelles communes (Savigny sur orge et Morangis). Sensibiliser les entreprises privées sur les clauses sociales | PRU Noyer Renard | Calpe, Ville | 1 | 1 | 1 |
| 3.4 Généraliser l'application des clauses sociales | 3.5 Favoriser l'insertion et l'emploi des publics à travers des emplois aidés et subventionnés | Employer d'avenir déployés à la CALPE et dans les villes depuis 2013 | | Calpe | 2 | 2 | 1 |
| | | Identifier les besoins des collectivités territoriales sur lesquelles des emplois aidés peuvent être mobilisés | | Calpe, Ville | 3 | 1 | |
| | | Bien identifier les entreprises qui recrutent (notamment les TPE/PME) afin de favoriser les opportunités de recours aux emplois aidés | | Calpe | 1 | 1 | |

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Nouvelle / préexistante | Porteur | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO | |
|--|--|--|---|--|--------------|-------------|--------------|---|
| Orientation 1 Renforcer un contexte éducatif porteur au travers d'un parcours éducatif coordonné | 1.1 Construire un parcours éducatif coordonné | Maintenir les PRE (coordinateur, référents par ville, cellules de veille) dans les | Savigny Athis | Ville CCAS | 1 | 1 | | |
| | | Maintenir le CLAS (coordinateurs, cellules de veille) dans les quartiers prioritaires et les quartiers en veille. | Savigny Athis | Ville Centres sociaux | 1 | 1 | 1 | |
| | | Coordonner les interventions extérieures dans les écoles. Associer les enseignants à la vie et à la mise en œuvre du PEDI. | | Ville | 3 | 2 | 1 | |
| | 1.2 Accompagner les parents dans leur rôle | Communiquer : Un livret et une base de données sur les aides aux parents (centres de soins, CMPP, orthophonistes, MDS, MDPH...). Des réunions d'information sur les dispositifs. Relais d'information par les équipes CLAS et PRE. | Savigny | Ville centres sociaux, CCAS | 2 | 2 | 1 | |
| | | Des lieux d'accueil enfants/parents ou des Espaces parents avec des ateliers parents/enfants ou des groupes de parole, portés par les PMI ou les centres sociaux ou les villes | Savigny Athis | CG PMI | 2 | 2 | | |
| | | Maintenir les dispositifs d'école ouverte aux parents dans les collèges | Savigny | Education nationale | 1 | 1 | | |
| | | Maintenir les médiateurs dans les familles pour faire de la médiation. | Savigny | Ville CCAS | 2 | 1 | | |
| | | Des sorties familiales et séjours familiaux. | Savigny Athis | Ville CCAS centres sociaux | 1 | 1 | | |
| | 1.3 Favoriser l'accès aux spécialistes de santé liés au monde éducatif | Développer le réseau linguistique (cours de FLE, ateliers socio-linguistiques, cours d'alphabétisation) | Savigny Athis | Ville centres sociaux CCAS CMPP Education nationale | 1 1 | 2 1 | | |
| | | Des orthophonistes et des psychologues intervenant directement dans les écoles : | | | | | | |
| | | Renforcer les moyens humains et financiers des CMPP pour accroître le nombre de prises en charge et diminuer l'attente. Intervention des CMPP dans les écoles pour éviter les pertes de temps et d'argent liées aux trajets. | | Etat | | 3 | 1 | 1 |
| | | Convention entre les CMPP et le PRE pour prioriser les accès d'offre de soins. | | | | | | |
| | | Partenariat facilité par l'organisation de rencontres. | | CMPP | | 3 | 1 | |
| Maintenir les dispositifs de soutiens psychologiques pour enfants et adultes de type ANTEA ou PEREN. Mettre en place des points d'accueil pour les familles monoparentales en souffrance psychologique dans les quartiers. | | Athis | Ville | | 2 | 1 | | |
| Créer des dispositifs intermédiaires pour pallier la surcharge des structures spécialisées – groupes de parole en lien avec les services de pédopsychiatrie. | | | Ville centres sociaux | | 3 | 2 | | |
| Dégrèvements fiscaux pour les professionnels de santé intervenant directement dans les écoles | | Calbe | | 2 | 1 | | | |
| 1.4 Valoriser l'offre d'enseignement et de formation du territoire et travailler sur l'orientation et la connaissance du milieu professionnel | Travail des PMI sur le dépistage et relais vers les spécialistes (accompagnement des familles) | Savigny Athis | CG PMI | | 2 | 3 | | |
| | Développer les dispositifs de formation spécialisée pour les enfants et jeunes en difficultés psychologiques (type ITEP, SEGPA, ULIS). | | Education nationale | | 1 | 3 | | |
| | Faciliter le transport des enfants vers les structures de soins | Athis | Ville | | 4 | 1 | | |
| | Présenter et valoriser les métiers et leur image dès l'école élémentaire. | | CAIPE Education nationale | | 4 | 1 | | |
| | Développer les rencontres avec les anciens élèves | | CAIPE Education nationale | | 3 | 2 | | |
| | Partenariat entre les entreprises et l'éducation nationale pour développer l'offre de stages (plate- forme du Conseil général ou plate- forme intercommunale) | | CG | | 2 | 2 | 1 | |
| | Forum des métiers et filières professionnelles qui recrutent (artisanat, apprentissage). Ouvrir ce forum des métiers aux parents pour leur permettre de « tutorer » les enfants du territoire. | | Ville /Pôle Emploi/mission locale/plie Education nationale | | 2 3 | 3 2 | 1 | |
| | Valoriser le CIO par la communication et le partenariat. | | Ville | | 4 | 3 | | |
| | Etudier les dispositifs existants de type « Les mardis de l'orientation » | | Ville | | 3 | 1 | 1 | |
| | Communiquer sur les offres d'enseignement et de formation du territoire. | | Ville | | 3 | 1 | 1 | |
| Valoriser les réalisations d'élèves des filières professionnelles | Savigny | Ville CAIPE | | 2 | 1 | | | |

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Nouvelle / préexistante | Porteur | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité ISO | | |
|--|---|--|-------------------------|--|--------------|---------------------|--------------|---|---|
| Orientation 2 : Renforcer les apprentissages | 2.1 Renforcer l'accompagnement à la scolarité | Renforcer les dispositifs CLAS et PRE. Organiser des ateliers d'aide aux devoirs et de médiation scolaire pour les élèves d'école élémentaire et les collégiens | Savigny Athis | Ville CCAS centres sociaux | 1 | 2 | | | |
| | | Soutenir l'apprentissage du numérique et prévenir les dangers d'internet et des écrans | Savigny | Ville CCAS | 3 | 2 | | | |
| | | Développer les activités culturelles au sein des classes et sur les temps d'activité périscolaires. Ex : « Raconte tapis » ou « Promotion de la lecture en école maternelle » | Savigny Athis | Ville CCAS Education nationale | | | 1 | 3 | |
| | | Soutenir les parents : Ouvrir les écoles aux parents pour qu'ils puissent s'imprégner des différents codes de l'école. Ouvrir les études et le CLAS aux parents | Savigny | Ville CCAS centres sociaux Education nationale | | | 2 | 2 | |
| | | Diversifier les apports éducatifs par des animations portées par d'autres structures que l'école (Médiathèque, ludothèque, MIC). Ex. Heure du conte, Ateliers Aide aux devoirs et jeux mathématiques. | Savigny | Ville CCAS Calpe, centres sociaux | | | 1 | 1 | |
| | | Augmenter et améliorer l'offre, la diversité des modes de garde et la scolarisation des moins de 3 ans | | Ville | | | 3 | 1 | |
| | | Développer dans le cadre de la PMI ou des centres sociaux des lieux d'accueil parents/enfants pour les moins de 3 ans (éveil culturel et éveil à la psychomotricité, babyludo, lire à bébé, ateliers langage). | Athis Savigny | Ville CCAS Centres sociaux CG PMI | | | 2 | 2 | |
| | | Mettre en place des espaces mobiles (bibliobus/Ludobus) dans les quartiers. | | | | | | | |
| | | Développer les actions en lien avec les médiathèques ou ludothèques (raconte tapis, lire à bébé). | Savigny Athis | Ville CCAS Calpe, centres sociaux | | | 4 | 3 | |
| | | Favoriser la maîtrise de la langue en mettant en place des modes de garde pour les enfants qui ne parlent pas le français. Prévoir un mode de garde pour les parents qui suivent des cours de FLE. | | Ville | | | 3 | 2 | |
| | | Renforcer le lien entre l'école élémentaire et les collèges et impliquer les enseignants. Faire une veille plus en amont et repérer dès la 6 ^{ème} les enfants qui ne se saisissent pas des apprentissages. | | | | Education nationale | 3 | 1 | 1 |
| | | Valoriser les savoirs et les compétences des jeunes. Illustrer tous les champs de métiers possibles. Accompagner les jeunes à la recherche de stage. | | | | Education CALPE | 4 | 2 | |
| Revaloriser l'apprentissage auprès des jeunes | | | | CALPE Education nationale | 4 | 1 | 1 | | |
| Implanter d'avantages de PUI. (notamment à Savigny-sur-Orge) | Athis | Ville | | | 4 | 2 | | | |
| Maintenir les groupes de parole au collège | Athis | Education nationale | | | 4 | 3 | | | |
| Accueillir les jeunes en situation de décrochage scolaire et développer un projet de « SCOP ados » | | | | CALPE | 5 | 1 | 1 | | |
| Mettre en place des mesures de responsabilisation sous forme de contrat entre la famille, le jeune et le collège. | | | | Calpe cispd | 5 | 3 | 1 | | |
| Valoriser les parents dans leur rôle (cafés parents, groupes de parole). | Savigny Athis | Ville | | | 5 | 1 | | | |
| Maintenir les dispositifs de type Oxygène et les actions en direction des collégiens exclus (convention entre le PUI et l'établissement). | | | | Education nationale | 2 | 3 | | | |
| Maintenir les dispositifs de type CLAS et PRE et les élargir aux collégiens. Soutenir les dispositifs de type : aide aux devoirs, médiateurs scolaires. | Savigny | Ville | | | 1 | 2 | | | |
| Soutenir les interventions d'éducateurs dans les familles de type AEMO. | Savigny Athis | CG | | | 1 | 2 | | | |
| Renforcer le réseau linguistique sur le territoire (cours de FLE, ateliers socio-linguistiques, ateliers langage, cours d'alphabétisation) et développer des ateliers socio-linguistiques sur le thème de l'école. | Savigny Athis | Ville CALPE | | | 1 | 3 | 1 | | |
| Développer les modes de garde permettant aux parents de participer aux ateliers socio-linguistiques ou accompagner les parents dans un système de mutualisation de garde d'enfants | | Ville Centres sociaux | | | 3 | 1 | | | |
| Proposer des ateliers lecture aux enfants de maternelle pour favoriser l'usage du livre et impliquer les parents | Savigny Athis | Ville CCAS | | | 2 | 2 | | | |
| Organiser des ateliers de type mots à mots pour encourager les parents à stimuler le langage des enfants et faciliter l'intégration à l'école par la suite. | athis | Ville CCAS CG PMI | | | 2 | 3 | | | |

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Nouvelle / préexistante | Porteur | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité ISO | |
|--|------------------------------------|--|-------------------------|------------------------------------|--------------|-------------|--------------|---|
| Orientation 3 : Développer l'accès à la culture et au sport | 3.1 Favoriser l'accès à la culture | Avoir une double approche : | | Ville | | | | |
| | | - Faire sortir les jeunes de leur quartier. Lever les freins à la mobilité en réfléchissant à l'offre de services de bus. | | Ville | 1 | 3 | | |
| | | - Organiser des événements culturels dans les quartiers | | Ville calpe | 1 | 2 | | |
| | | Mettre en place des structures mobiles de type bibliobus ou ludobus. | | Ville calpe | 2 | 3 | | |
| | | Adaptier les horaires de la programmation culturelle pour permettre aux structures de proximité d'accompagner leurs publics dans les manifestations. Avec le risque d'une stigmatisation des publics. | | VILLE CALPE MIC Centres sociaux | | | | |
| | | Organiser des actions en direction des enfants pour toucher par ricochet les parents et de manière générale développer les sorties familiales qui permettent de toucher un public large. | Savigny Athis | Ville calpe centres sociaux calpe | | | 1 | 3 |
| | | Développer la médiation culturelle | | | | | 3 | 2 |
| | | Associer les habitants en amont sur la programmation. Accès à l'interculturel : faire des habitants des acteurs de l'interculturel. | Savigny Athis | Ville centre sociaux calpe | | | 2 | 3 |
| | | Développer le partenariat entre les structures culturelles existantes par le biais de petits-déjeuners partenaires ou cafés découverte. | Savigny Athis | Ville calpe centres sociaux | | | 2 | 2 |
| | | Développer l'accès aux structures culturelles (médiathèques, ludothèques, centres culturels, musées, conservatoires) : | | Ville calpe centres sociaux | | | 1 | |
| | | - par le biais de partenariats (avec l'éducation nationale, les services périscolaires, les centres sociaux, les PMI) sous forme d'accueil ou mise à disposition de personnel | Savigny Athis | ville calpe education nationale | | | 1 | 3 |
| | | - ou par la diffusion d'information (guide de programmation commun, information orale relayée par les travailleurs sociaux et les équipes des centres sociaux dans les quartiers). | Savigny Athis | Ville calpe centres sociaux | | | 1 | 3 |
| | | Développer les échanges interculturels au sein d'ateliers (ex : ateliers cuisine, ateliers photos ou vidéo) | Savigny Athis | Ville centres sociaux | | | 2 | 2 |
| | | Favoriser les échanges inter-générationnels et les échanges entre le sport et la culture sous forme de balades urbaines ou autre. | | Ville calpe | | | 3 | 3 |
| | | Simplifier les dossiers de demande de subvention et le circuit d'attribution des subventions. | | Etat préfecture | | | 1 | 1 |
| Orientation 3 : Développer l'accès à la culture et au sport | 3.2 Favoriser l'accès au sport | Faciliter l'accès à l'existant : | | Ville | | | | |
| | | Travailler sur le coût de l'accès au sport : information des publics sur les dispositifs financiers pour participer aux activités (bons CAF, PASS Athis, etc). Développement de tarifs sociaux. | Savigny Athis | Ville | 1 | 2 | 1 | |
| | | Travail sur les horaires d'accès. | | Ville | 4 | 1 | | |
| | | Pour pallier à la saturation des équipements sportifs communaux et intercommunaux : développer le partenariat avec l'éducation nationale pour avoir accès aux équipements sportifs des lycées ou des collèges. | | Ville CALPE CG | | | 2 | 1 |
| | | Mobilisation et formation des bénévoles | | Ville | | | 3 | 3 |
| | | Accompagnement à la création associative (ingénierie, accompagnement administratif, moyens, locaux, aides financières...). Développer les centres de ressource associatifs ou orienter vers les lieux de formation existants type CRPVE. | | CALPE CRPVE | | | 3 | 2 |
| | | Rétribuer un engagement civique et associatif par un accès gratuit aux prestations culturelles ou sportives | | Ville CALPE Associations | | | 4 | 2 |
| | | Développer le sport en famille, et le sport en direction des adultes. | Savigny Athis | Ville Centres sociaux associations | | | 2 | 2 |
| | | Développer les parcours sportifs et les city-stades et y prévoir des éducateurs sportifs. | Savigny | Ville calpe | | | 2 | 3 |
| | | Encourager l'intervention des associations sportives dans les quartiers. | Savigny | Ville | | | 1 | 1 |
| | | Apprendre aux femmes à se réapproprier l'espace public (s'y déplacer, adaptation des horaires). | | Ville centres sociaux CCAS | | | 2 | 2 |
| | | Adapter les horaires des cours de français en après-midi pour les mères de famille et le soir pour les actifs (en particulier les hommes) | | Ville centres sociaux, CCAS | | | 1 | 3 |

Orientations, objectifs et Préfiguration de plan d'action 2015-2020 - HABITAT, CADRE DE VIE, RENOVATION URBAINE, MOBILITE

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Action existante | Porteur | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO | |
|---|--|--|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-------------|--------------|---|
| Orientation n°1 Revaloriser le quartier, promouvoir le vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers | 1.1 Valoriser l'image du quartier et renforcer son attractivité. | Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) | Noyer Renard | Calpe ou Ville ? | 1 | 1 | 1 | |
| | | Profiter de l'expérience du Noyer Renard pour améliorer la gestion des déchets et des encombrants (erreurs à ne pas reproduire) | | Calpe-Ville | 1 | 1 | | |
| | | Améliorer la gestion des déchets (opportunité de mettre en place des PAV pour déchets..) | Noyer Renard | Calpe | 1 | 2 | 1 | |
| | | mieux adapter les services de gestion des encombrants aux besoin des habitants pour envoyer de bons signaux | | Calpe | 1 | 2 | | |
| | | traitement des abords des immeubles | Noyer Renard (GUP) | Calpe, Villes, Associations | 1 | 1 | | |
| | | renover le quartier (habitat, stationnement public, voiries) | Noyer Renard | Calpe, Villes, Bailleurs, Syndics, CG | 1 | 1 | | |
| | | Diversification des structures de l'habitat pour créer de la mixité | Noyer Renard | | 1 | 1 | 1 | |
| | | Mettre en place une charte de dévances commerciales | Noyer Renard et Juvisy-sur-Orge | CALPE, Villes | 3 | 1 | 1 | |
| | | Valorisation des habitants, des activités et des améliorations des quartiers | | CALPE, Villes | 3 | 2 | | |
| | Partage de l'espace public pour rendre l'espace accessible aux circulations douces | | CALPE, Villes | 2 | 3 | | | |
| | 1.2 Répondre aux besoins recensés en matière d'équipements / services de proximité au sein des quartiers | Renforcer la sécurité : travail sur l'éclairage public, éviter les zones d'ombre, végétation, focus sur passages piétons et lumières bleues. | | | CALPE, Villes | 1 | 1 | 1 |
| | | investir et animer l'espace public (cinéma en plein air, fêtes de quartiers/enfants, rencontre enfants, bibliobus, ludobus..) | Sur tous les quartiers | | CALPE, Villes, associations | 3 | 2 | 2 |
| | | revaloriser les espaces extérieurs facilitant le lien social et la vie de quartier (jeux pour enfants, espaces verts, équipement sportif..) | | | Calpe, Villes | 2 | 2 | 1 |
| | 1.3 Développer une dynamique partenariale en favorisant la participation des habitants à la vie du quartier | S'appuyer sur les ressources des conseils citoyens pour que les habitants puissent formaliser leur décisions en actions | | | Conseil citoyens, Villes | 2 | 1 | 1 |
| | | Mobiliser les habitants à l'organisation de moments conviviaux | Tous les quartiers | | Villes, Calpe | 2 | 3 | 1 |
| | | promouvoir l'intergénérationnel | Noyer Renard, Juvisy-sur-Orge | | Villes, Calpe | 2 | 1 | 1 |
| | | promouvoir la solidarité entre voisins (modes de garde alternatif, entraide..) | Informelle | | Villes, Calpe | 3 | 3 | 2 |
| | 1.4 Accompagner les acteurs dans l'évolution des usages en matière d'habitat / cadre urbain (espaces publics, mobilité...) | Porter des actions pédagogiques en direction de la population et des gardiens | Noyer Renard, Grand Vaux | | Villes, Calpe, Bailleurs | 2 | 2 | |
| | | travailler avec les amicales et les bailleurs sur l'explication des charges et l'impact des usages sur le coûts des charges | | | Villes, Calpe, Bailleurs, amicales | 3 | 1 | 1 |
| | | mise en place de la maison du projet et des conseils citoyens | | | Villes, Etat | 1 | 1 | |
| | | Renforcer la médiation pour répondre aux problématiques de voisinage : sur les droits et devoirs du vivre ensemble | Savigny-sur-Orge | | Villes, bailleurs | 2 | 2 | 1 |
| | | Informers les gardiens sur la rénovation urbaine pour leur permettre d'être relais d'information | | | Bailleurs | 2 | 2 | |
| | 1.5 Valoriser et promouvoir le tissu associatif au sein des quartiers | Mieux faire connaître les associations auprès des habitants | | | Villes, Calpe | 3 | 3 | |
| | | allouer les subventions aux associations en fonction des projets | | | Villes, Calpe | 3 | 1 | |
| | | Travailler avec les fédérations pour définir des orientations en direction des quartiers | | | Villes, Calpe | 3 | 2 | |
| | | mise en place de jardins partagés | | | Villes | 4 | 1 | |
| | | promotion du quartier auprès des associations de la ville | | | Villes, Calpe | 4 | 3 | |
| | | accompagnement des personnes souhaitant créer une association | | | Villes, Calpe | 3 | 2 | |
| | | utilisation des réseaux sociaux pour promouvoir des événements | | | Villes, Calpe | 2 | 2 | |
| | | utilisation des associations locales pour prestation villes/CALPE | | | Villes, Calpe | 1 | 1 | |
| | | Déployer la régie de quartiers | | | Villes, Calpe | 2 | 3 | |
| | | s'appuyer sur les amicales de locataires pour animer le quartier | | | Villes, Calpe | 1 | 2 | 1 |
| Accueillir et mobiliser les nouveaux habitants sur les quartiers | | | | Villes | 1 | 3 | 1 | |

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Action existante | Porteur | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO |
|---|--|--|--|--|--------------|-------------|--------------|
| Orientation n°2 Développer une politique de peuplement et favoriser la mixité pour réduire les disparités interquartiers | 2.1 Favoriser le parcours résidentiel des habitants en facilitant l'accès à un logement adapté à leurs besoins | Redévelopper les baux glissants | | Bailleurs, réservataires, associations | 3 | 2 | |
| | | Adapter les logements à l'évolution de la taille des ménages | | Réservataires logements sociaux | 1 | 1 | |
| | | mettre en place un observatoire de la connaissance des besoins de logement | | Villes, Calpe | 4 | 3 | |
| | | favoriser la décohabitation | | Réservataires logements sociaux | 1 | 2 | |
| | | adapter les logements aux PMR, maintien au domicile des personnes "séniors" | Sur toutes les nouvelles constructions | Villes | 1 | 1 | 1 |
| | | Objectif du taux de Logements Sociaux (25%) | | Villes | 5 | | |
| | | mixer la taille des logements | | Villes | 1 | 2 | |
| | | opérations de réhabilitation | OPAH Calpe | Calpe, Villes | 1 | 1 | |
| | | réactualiser les bourses d'échange pour favoriser les mutations de logement en amont des commissions d'attribution | | Réservataires logements sociaux, bailleurs | 1 | 2 | 1 |
| | | Dispositif d'accès des logements sociaux par les locataires | | Bailleurs, Calpe, Ville | 1 | 3 | |
| 2.2 Coordonner les réservataires de logements sociaux pour améliorer la mixité sociale | 2.3 Renforcer la mixité sociale / fonctionnelle pour favoriser une cohésion sociale au sein des quartiers | Développer un partenariat avec les promoteurs pour favoriser l'accès à prix maîtrisé | | Villes, Calpe, Bailleurs | 1 | 1 | 1 |
| | | Réinvestir le 1% logement sur les quartiers | | Calpe, Villes | 1 | 1 | |
| | | travail en amont de la commission d'attribution | | Réservataires logements sociaux, bailleurs | 2 | 2 | |
| | | Viser une meilleure répartition des publics très fragiles (DALO..) | | Réservataires logements sociaux, bailleurs | 1 | 3 | 1 |
| | | harmoniser les critères et les partages de pratique d'attribution | | Réservataires logements sociaux, bailleurs | 3 | 2 | |
| | | création d'une équipe MOUS interco pour que l'ensemble du territoire bénéficie de son action | | Calpe | 3 | 3 | |
| | | S'appuyer sur la rénovation urbaine pour diversifier l'habitat et les activités (ex des maisons d'artistes à Athis Mons..) | | | 1 | 2 | |
| | | Développer des équipements ou des événements attractifs qui rayonnent au-delà du quartier | | Villes, Calpe | 1 | 1 | 1 |
| | | Favoriser les opérations de logements sociaux hors des quartiers | | | 2 | 2 | |
| | | Reconvertir les logements vacants pour la création d'activités (associations, services..) | | | 1 | 1 | |

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Action existante | Porteur | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité ISO |
|--|---|---|---|------------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Orientation n°3 Désenclaver les quartiers : Rénover l'habitat, promouvoir de nouveaux usages de l'espace public et renforcer la mobilité | 3.1 Rénover l'habitat | Programme de Rénovation Urbaine de Grand Vaux | | Villes, Calpe, Etat, CG.. | 1 | | |
| | | Valoriser l'expérience de la rénovation urbaine au Noyer Renard | | Villes, Calpe, Etat, CG.. | 1 | 1 | |
| | | Prendre en compte la question de la pérennité des aménagements | | Villes, Calpe | 1 | 2 | |
| | | Prendre en compte la problématique de l'adaptation du parc aux normes PMR | Obligation légale | Villes, Calpe | 2 | 1 | |
| | | Renforcer l'action de rénovation énergétique du parc social et privé | OPAH Calpe | Villes, Calpe, Etat, CG.. | 2 | 1 | 1 |
| | | Observer l'évolution des charges et de la précarité énergétique | OPAH Calpe | Villes, Calpe, Etat | 2 | 1 | |
| | | Intervenir sur les copropriétés fragiles et dégradées | OPAH Calpe | Villes, Calpe, Etat | 1 | 2 | 1 |
| | | Mettre en place des actions de sensibilisation pour accompagner les transformations urbaines du quartier | Travail de mémoire MBDA, actions GUP | Calpe, Villes, Associations | 3 | 2 | |
| | | Clarifier la séparation, la répartition et la gestion des espaces publics et privés (résidentialisation, session de foncier entre bailleur / domaine public, identification des rôles..) | Résidentialisation dans le cadre du PRU Noyer Renard | Calpe, Villes | 1 | 1 | |
| | | Repositionner l'habitant au cœur de la GUP pour valoriser son expertise d'usage | Parcours de santé au Noyer Renard, Préau Sport à Grand Vaux.. | Calpe, Villes | 1 | 1 | |
| | 3.2 Redéfinir le partage et les usages de l'espace public | Etudier l'opportunité de développer des structures propices au développement du lien social (jardins partagés, jeux d'enfants, petit équipement sportif..) | | Conseil citoyen, Ville, Calpe | 1 | 1 | |
| | | Travailler sur les squats des jeunes : changer d'approche en les intégrant à la conception / modification des quartiers en créant des espaces multifonctionnels, développer un plan d'actions pour les faire vivre à long terme | | Conseil citoyen, Ville, Calpe | 1 | 2 | 1 |
| | | Analyser les besoins des habitants pour mieux correspondre aux horaires décalés | | Calpe, STIF, Transporteurs | 3 | 2 | |
| | | Développer la circulation douce : sécuriser et promouvoir les pratiques vélo/marche, mise en place ponctuelle d'ateliers réparation vélo, stage de remise en selle | Schéma circulation CALPE | CALPE | 4 | 3 | |
| | | Développer le stationnement vélo sécurisé (gare / logement) - Etude en cours avec le STIF dans le secteur Gare | Arceaux vélos en cours | Calpe, STIF | 4 | 1 | |
| | | Encourager le co-voiturage auprès des habitants des quartiers | | CALPE | 2 | 3 | 1 |
| | | Recenser et faire connaître les dispositifs existants de transport à la demande PMR | Dispositifs villes, CG | CALPE | 2 | 1 | |
| | | Favoriser l'accès à l'information : sensibilisation, démonstration liée aux déplacements, utilisation des outils d'aide à la mobilité (site internet, fiche horaire, plan de ligne..), ateliers socio-linguistiques | | CALPE | 2 | 1 | |
| | | Prévoir des passerelles en direction des pôles de transport et voiries douces dans le cadre du désenclavement du quartier Grand Vaux | | Villes, CALPE | 1 | | |
| | | Améliorer la desserte locale des transports en commun pour relier les quartiers aux équipements structurants | | Villes, CALPE, STIF, Transporteurs | 1 | 1 | 1 |
| 3.4 Optimiser la gestion du stationnement au sein des quartiers | | Améliorer la fréquentation des parkings souterrains : réhabilitation, entretien, sécurisation des parkings et des points d'accès, tarification | | Bailleurs, Ville | 2 | 1 | 1 |
| | | Renforcer le contrôle du stationnement en surface : verbalisation du stationnement illicite, retrait des voitures ventouses | | Ville | 3 | 1 | 1 |
| | | Mettre en place une politique de stationnement favorable à la fréquentation des commerces : zones bleues | | Ville | 2 | 1 | |

Orientations, objectifs et Préfiguration de plan d'action 2015-2020 - SANTE

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration/ Opportunité d'actions | Action existante | Porteur | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO | |
|--|--------------------------------------|---|----------------------------------|--|--|-------------|--------------|---|
| Orientation n°1 Renforcer la promotion de la santé et la prévention | 1.1. Prévenir les risques en matière | Coordination des acteurs dans le cadre de la mise en place d'un Contrat Local de Santé | Forum santé à Savigny-sur-Orge | Ville | 2 | 1 | | |
| | | Organisation d'un Forum Santé enfants, jeunes, familles. Thématiques : grossesses précoces, addictions, rythme de l'enfant.. | | Ville | 1 | 2 | 1 | |
| | | Sensibilisation sur la santé psy auprès des habitants, des travailleurs sociaux et des enseignants | | Association Communauté Jeunesse | | 1 | 2 | |
| | | Sensibilisation et premiers repérages dans les structures médico-sociales | | Ville | | 1 | 1 | |
| | | Renforcement des actions de prévention bucco dentaire (dispositif Aime tes dents, camion dentaire mobile, permanence des bilans..) | | Savigny sur Orge | | 1 | 1 | |
| | | Prévention sur l'hygiène de vie sur le temps scolaire (hygiène corporelle, sommeil, alimentation, dangers domestiques, activités physiques..) | | Mises en place dans le cadre du PRE | | 1 | 1 | |
| | | Prévention des troubles liés à la salubrité et la suroccupation (sommeil, asthme..) | | Savigny sur Orge | Ville-Calpe Ville (PRE) et Education Nationale | 3 | 1 | 1 |
| | | Prévention pour éviter la marginalisation des jeunes et prévenir les conduites à risques (alcool, drogue, jeu..) | | Enquête insalubrité Calpe | CALPE | 3 | 1 | |
| | | Prévention des violences familiales (accompagnement, guide, forum, groupe de parole sur les relations filles/ garçons..) | | Association Ressources, Club de prévention | Club de prévention (Médiane), association Ressources | 1 | 1 | |
| | | Prévention de la souffrance psychique, maintien des points d'écoute. Mise en place de permanences dans les quartiers | | | CALPE | 1 | 1 | |
| | | Prévenir l'isolement (femmes, personnes âgées..). Mise en place de groupe de rencontre, créer la solidarité | | Action du CLIC pour les personnes âgées | Association Communauté Jeunesse | 1 | 1 | 1 |
| | | Personnaliser les actions de prévention, les alertes (vaccination, santé bucco-dentaire, prévention grossesse précoces..) | | | Ville-MDS | 3 | 1 | |
| | | Renforce le maillage des acteurs médico-sociaux pour lutter contre l'isolement et l'exclusion | | | Ville-MDS | 3 | 1 | |
| | | Accompagner et faciliter les démarches administratives, s'appuyer sur les écrits publics pour aider au montage de dossiers CMU | | | Ville-Calpe-MDS-ARS | 1 | 2 | |
| | | 1.3 Renforcer et faciliter l'accès au droit à la santé | | | Ville-MDS | 2 | 1 | |
| | | | CDPS | 2 | 2 | | | |
| | | | Ville ou CALPE | 4 | 1 | 1 | | |
| | | | Ville | 3 | 3 | 1 | | |
| | | | CALPE, Ville (PRE), associations | 1 | 3 | | | |
| | | | CALPE, Ville (PRE), associations | 1 | 3 | | | |

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration/ Opportunité d'actions | Action existante | Porteur | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO |
|--|---|--|---------------------|---------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Orientation n°2 Coordonner les acteurs, optimiser l'offre de soin | 2.1 Coordonner les acteurs de la santé pour construire un projet de santé pour les habitants des quartiers 2.2 Partager les données pour affiner la connaissance des problématiques de santé et construire 2.3 Favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé dans les quartiers | Création d'un poste de coordinateur santé | | Ville ou CALPE | 2 | 3 | |
| | | Mise en place de commissions thématiques (2/3 par ans) | | Ville ou CALPE | 3 | 2 | |
| | | Demander la mise en place d'un Contrat Local de Santé dont la cible serait la population des quartiers | | Ville -CALPE | 2 | 2 | |
| | | Réseau sur la santé mentale à mettre en place | | Ville ou CALPE | 3 | 2 | |
| | | Réalisation d'un annuaire des professionnels pour diffuser l'information | | Ville ou CALPE | 1 | 3 | 1 |
| | | Travailler sur le maillage et l'interconnaissance des acteurs et des actions existantes | | Ville ou CALPE | 2 | 1 | 1 |
| | | Recenser les données exploitables et définir un pilotage de leur analyse | | Ville ou CALPE | 3 | 1 | |
| | | Vulgarisation et partage des données recueillies par l'ARS, le CG et les autres organismes pour créer une connaissance fine des problématiques du territoire | | Ville ou CALPE | 2 | 1 | 1 |
| | | Obtenir, centraliser et partager les rapports d'activités des structures de soins et des associations, en faire une synthèse | | Ville ou CALPE | 2 | 2 | 1 |
| | | Mettre en place des collectifs d'usagers dans les quartiers | | Ville ou CALPE | 3 | 2 | |
| | | Utiliser la Rénovation Urbaine pour mobiliser les moyens nécessaires à l'installation des professionnels de santé | | Ville ou CALPE | 1 | 1 | 1 |
| | | Profiter et faciliter des opportunités immobilières | | Ville ou CALPE | 1 | 1 | |
| | | Proposer des postes de médecins salariés par les villes ou la communauté d'agglomération (opportunité de création d'un centre de santé) | | Ville ou CALPE | 2 | 1 | |
| | | Organiser des permanences de spécialistes dans le cadre d'un réseau | | | 2 | 2 | |
| | | Accompagner la mutualisation des tâches administratives et le travail en équipe (création de Maison de Santé Pluridisciplinaire) | | MSP du Noyer Renard en création | 1 | 1 | 1 |
| Encourager le tutorat des étudiants en médecine par les professionnels de santé du territoire | | | Ville ou CALPE, ARS | 2 | 2 | | |
| Sensibiliser les étudiants sur les métiers de la santé (possibilité de soutien financier des jeunes des quartiers en contrepartie d'un exercice sur le territoire ?) | | | Ville ou CALPE | 2 | 2 | | |

Orientations, objectifs et Préfiguration de plan d'action 2015-2020 - SECURITE, PREVENTION, ACCES AU DROIT

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Action existante | Porteurs | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO | |
|--|---|---|---|-------------------------|-------------------------------|-------------|--------------|---|
| Objectif 1 Garantir la sécurité et la tranquillité publique | 1.1 Mettre en œuvre une stratégie globale prenant en compte l'ensemble des problématiques recensées | Maintenir les cellules de veille sécurité | Athis - Juvisy Savigny | CALPE | 1 | 1 | 1 | |
| | | Relancer les cellules socio-éducatives (EN, asso, service jeunesse, CCAS, centre sociaux) | Juvisy | CALPE ou ville, collège | 1 | 1 | 1 | |
| | | Développer les cellules de veille sécurité à l'échelle des quartiers pour répondre à des demandes ponctuelles et/ou spécifiques | | CALPE ou ville | 3 | 1 | | |
| | 1.2 Vidéoprotection et prévention situationnelle | Intégrer la logique de prévention situationnelle dans les programmes de rénovation urbaine et d'aménagement des quartiers | | Outil ponctuel | CALPE ou ville ou bailleur | 1 | 1 | |
| | | Déploiement de la vidéoprotection sur l'espace public dans les quartiers prioritaires | | En cours de déploiement | CALPE | 1 | 1 | 1 |
| | 1.3 Sécurité et cohabitation dans l'espace public = régler les conflits d'usage | Multiplier les actions d'appropriation de l'espace public, associer le monde culturel pour travailler sur l'appropriation de l'espace (mobilier urbain) Sensibilisation des habitants pour se réapproprier et occuper l'espace, relais du conseil citoyen, des amicales, des communautés | | Actions ponctuelles | CALPE ou ville ou association | 2 | 1 | |
| | | | Mettre en place un groupe de travail pour analyser les problématiques liées aux regroupements | | Ville et conseils citoyens | 2 | 2 | 1 |
| | | | | Ville, Calpe, Bailleurs | 2 | 2 | | |

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Action existante | Porteurs | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO | | |
|---|---|--|--|--|-----------------------------|-------------|--------------|---|---|
| Objectif 2 Prévention de la délinquance chez les jeunes | 2.1 Repérage et lutte contre le décrochage scolaire | Coordination entre l'éducation nationale et les autres partenaires socio-éducatifs pour faciliter le repérage et le suivi des situations | PRE Athis et Savigny, en cours à Juvisy | Villes, Calpe | 1 | 1 | 1 | | |
| | | Réinvestir les parents dans le suivi scolaire des enfants | savigny | EN, Villes, Calpe | 1 | 1 | | | |
| | | Ouvrir l'éducation nationale aux ressources du territoire en matière de prévention spécialisée, orientation, santé, culture... | | EN, Villes, Calpe | 1 | 2 | | | |
| | 2.2 Accompagnement, soutien à la parentalité | Encourager la mise en place de dispositifs de soutien aux élèves en difficultés (Classe SAS, classes relais, oxygène..) et d'insertion (chantiers d'insertion..) | | | EN, Villes, Calpe | 1 | 1 | 1 | |
| | | Maintenir et multiplier les lieux de rencontres et d'échanges entre parents : espace parents, cafés parents, groupes de paroles... | cafés parents à Juvisy, espace parent du clos nollet, groupe de parole savigny | Villes, Calpe | 2 | 2 | 2 | | |
| | 2.3 Prévention de la récidive | Cours de FLE et ateliers d'alphabétisation. Ateliers socio linguistiques | | Savigny, réseau linguistique savigny | Villes, Calpe, associations | 1 | 3 | | |
| | | | Mettre en place des actions de soutien à la parentalité | | Villes, Calpe | 1 | 2 | | |
| | | Privilégier les mesures alternatives aux poursuites et à la détention (TIG, réparation pénale, rappel à la loi, rappel à l'ordre, séjour de rupture..) | | Savigny | Villes, Calpe, Justice | 1 | 3 | 1 | |
| | | 2.4 Actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risque | renforcer les actions de sensibilisation et de prévention de la violence | Améliorer les relations filles/garçons | déjà en place | Calpe | 1 | 1 | 1 |
| | | | Sensibilisation aux risques d'internet (enfants et parents) | Prévention sécurité routière | déjà en place | Calpe | 2 | 3 | 1 |
| Actions de sensibilisation et de prévention des conduites addictives et à risques | | déjà en place | Calpe | 2 | 2 | 1 | | | |
| | | | déjà en place | Calpe | 2 | 1 | 1 | | |

| Orientation Stratégique | Objectifs opérationnels | Préfiguration / opportunité d'actions | Action existante | Porteurs | Priorité SSO | Priorité AM | Priorité JSO |
|--|---|---|------------------|---------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Objectif 3 Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble | 3.1 Développer et professionnaliser la médiation sociale | Définir la médiation (portée par des professionnels ou par un collectif d'habitants) | savigny | Calpe | 1 | 3 | 1 |
| | 3.2 Promouvoir l'accès au droit et l'aide aux | Renforcer la place de la Maison de Justice et du Droit | déjà en place | Calpe | 1 | 2 | |
| | | Développer les Points d'Accès au Droit ou des permanences dans les quartiers | | Calpe | 1 | 3 | |
| | | Améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats | | Commissariats | 1 | 1 | 1 |
| | | Développer la lisibilité des institutions pour les habitants | | Institutions | 2 | 2 | |
| | | Clarifier les compétences et les missions de chacune des institutions (qui fait quoi?) | | Institutions | 2 | 2 | |
| | | Renforcer la place des habitant dans l'élaboration des politiques publiques en reconnaissant leur expertise d'usage | | Calpe, ville, conseils citoyens | 2 | 3 | |